

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Étaient Présents : (32 puis 34)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos (**arrivée à 19h12**) – M. Saliou Ba (**arrivé à 19h23**)
Mme Jocelyne Boyaval – M. Jean-Michel Poullé – Mme Dominique Trichet-Allaire – M. Michel Aouad
Mme Virginie Aprikian – M. Farid Hemidi – Mme Catherine Morice – Mme Fatiha Alaudat
Mme Carole Sourigues – M. Michaël Goldberg – M. Pascal Brice – M. Loïc Courteille
M. Thomas François – M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret
M. Nicolas Garcia – Mme Fatou Sylla – M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti
Mme Emmanuelle Jannès – Mme Charlotte Rault
Mme Héra Bel Hadj Youssef – M. Anthony Touailles – M. Tauthui – M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat :

Mme Bénédicte Ibos à Mme Dominique Trichet-Allaire à partir de DEL2025_164
M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati vote à partir de DEL2025_136
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès
Mme Nadia Hammache à M. Antony Touailles

Secrétaire de séance :

Madame Corinne Parmentier en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Mme la Maire salue l'assemblée et fait l'appel des présents.

Elle demande à inscrire le pouvoir donné par Mme Hammache à M. Touelles car il n'était pas noté.
Elle remercie Mme Parmentier qui accepte avec plaisir d'être secrétaire de cette séance.

Mme la Maire donne lecture d'un discours :

« Le mois de novembre a été un mois funeste à Malakoff. Nous avons connu deux drames : le féminicide d'Inès Lara Mbappe et le décès accidentel et tragique de Nathalie Wispelaere, agent communal. Nos pensées vont vers leur famille et leurs proches. Nous continuerons à les accompagner dans ces moments extrêmement difficiles comme nous le faisons depuis le début de ces tragédies. Je remercie les Malakoffiots et les Malakoffiotes ainsi que celles et ceux qui ont tenu à être présents à leurs côtés et aux côtés de la famille d'Inès lors de la marche blanche organisée le 25 novembre dernier. Leur présence a témoigné de notre refus de toutes violences faites aux femmes. Je tiens également à remercier la police et la justice pour leur travail. Je vous invite à présent à nous lever et à observer une minute de silence en leur mémoire. »

L'assemblée observe une minute de silence en la mémoire d'Inès Lara Mbappe et de Nathalie Wispelaere.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025

Mme la Maire demande si ce PV appelle des remarques.

M. Vernant pense qu'il y a eu une inversion dans les votes car son abstention ne portait pas sur la décision modificative relative au budget annexe des parkings mais sur la décision modificative relative au budget principal de la Ville, donc la n°3 et non la n°4.

Mme la Maire en prend note et procède au vote.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025 est adopté.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES

DEL2025_137 : Adoption du budget primitif annexe de location de Parkings - Exercice 2026.

Par 37 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal adopte le budget primitif du budget annexe de location de parkings pour l'exercice 2026 présenté dans les annexes de la délibération. Le conseil municipal confirme le vote du budget par nature et le vote des crédits par chapitre budgétaire au sein des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux tableaux énoncés ci-dessous :

Section d'exploitation

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
011	Charges à caractère général	165 000,00 €		165 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 000,00 €		165 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €		10 000,00 €
66	Charges financières	18 000,00 €		18 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		32 000,00 €	32 000,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des dépenses d'exploitation		360 000,00 €	82 000,00 €	442 000,00 €

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
75	Autres produits de gestion courante	440 000,00 €		440 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €		2 000,00 €
Total des recettes d'exploitation		442 000,00 €	0,00 €	442 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000,00 €		82 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €		2 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €		2 000,00 €
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		32 000,00 €	32 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes d'investissement		2 000,00 €	82 000,00 €	84 000,00 €

DEL2025_139 : Modification de l'acte constitutif de la régie de la direction des finances.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache) Le conseil municipal affirme que la régie d'avances pour les menues recettes liées au fonctionnement des services municipaux est modifiée comme suit.

Il est institué une régie mixte d'avances et de recettes pour les menues dépenses et recettes liées au fonctionnement des services municipaux. Cette régie se situe à la direction des affaires financières et de la commande publique, Hôtel de Ville, 1 place du 11 novembre 1918, 92240 MALAKOFF.

La régie fonctionne de manière permanente à compter du 21 octobre 2013.

La régie encaisse le produit des recettes suivantes :

Libellé	Nature
Libéralités reçus	756

Les recettes mentionnées à l'article 4 sont encaissées en numéraire et en chèque, dans la limite de 300 € en numéraire.

La régie paie les dépenses suivantes :

Libellé	Nature
Alimentation	60623
Fournitures de petit équipement	60632
Fournitures administratives	6064
Frais d'affranchissement	6261
Droits d'utilisation – Informatique en nuage	65811
Autres	65818

Les dépenses mentionnées à l'article 7 sont payées en un numéraire ou carte bleue, dans la limite de 300 € en numéraire, sauf dans le cas de secours d'urgence où la limite numéraire est fixée à 750 €. A cet effet est ouvert un compte de dépôts de fonds au Trésor pour le compte de la régie.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 600 €.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du département des Hauts-de-Seine.

L'intervention du (des) régisseur(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leurs) acte(s) de nomination. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 400 €.

Le régisseur est tenu de verser au Trésorier le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 12 et au minimum une fois par mois. Le régisseur verse auprès du

Trésorier, la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois. Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur. Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

DEL2025_140 : Contrat de développement à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville de Malakoff 2025-2027.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve le contrat de développement à intervenir entre la Ville de Malakoff et le Département des Hauts-de-Seine par lequel le Département apporte son soutien financier à la programmation communale pour un montant total de 7 947 931,00 € sur la période 2025-2027, réparti comme suit :

- 7 000 000,00 € pour des opérations d'investissement ;
- 947 931,00 € pour le programme de fonctionnement.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ledit contrat de développement, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, avenants compris.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_142 : Exonération des pénalités de la société S3M dans le cadre du marché 20-06.

Par 37 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'exonération totale de l'ensemble des pénalités encourues par la société S3M pour un montant de 33 548,64 € au titre du marché n°20-06 relatif aux travaux rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal.

DEL2025_143 : Exonération des pénalités de retard de la société EPCM.

Par 37 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'exonération totale des pénalités de retard encourues par la société EPCM pour un montant de 10 805,81 € au titre du marché n°22-12 relatifs aux travaux de remplacement de la verrière du CMS Maurice Ténine.

COMMERCES ET ARTISANAT

DEL2025_144 : Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical dans les commerces pour l'année 2026.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal émet un avis favorable, pour l'année 2026, à 5 ouvertures dominicales annuelles pour les secteurs d'activités commerciales suivantes :

- Hypermarché à dominante alimentaire,
- Commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers,
- Commerce de détail de surgelés en magasin spécialisé.

Le conseil municipal charge Madame la Maire de préciser, par arrêté, au vu des avis des organisations de salariés et d'employeurs concernés, la liste des dimanches qui pourront être travaillés par secteur d'activité pour l'année 2026.

DÉMOCRATIE LOCALE

DEL2025_146 : Convention relative à la mise à disposition de matériel à titre gracieux - Créé à Malakoff (Créaroulotte).

Par 37 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache) et 1 ABSTENTION (M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la

convention de mise à disposition à titre gracieux d'une roulotte vélo à l'association Créé à Malakoff pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

DROITS DES FEMMES

DEL2025_147 : Dénomination du square Fabienne Chauvière.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve l'attribution du nom de Fabienne Chauvière au square situé entre la rue Ernest Renan et le passage du Sentier du Tir, actuellement sans dénomination officielle mais communément appelé le square du Sentier du Tir. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2025_148 : Mise à disposition à titre gracieux de la Maison des Femmes à des associations.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la mise à disposition de locaux à titre gracieux aux associations présentées en annexe. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer les conventions de mise à disposition de la maison des femmes à titre gracieux pour chacune des associations concernées.

JEUNESSES

DEL2025_151 : Attribution d'une aide complémentaire.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal attribue une aide complémentaire destinée aux jeunes de 18 à 25 ans résidant à Malakoff. Cette aide prend la forme de la mise à disposition gratuite d'un transport aller-retour dans le car affrété par la Ville pour le séjour de fin d'année au ski. La valorisation financière de ce trajet aller-retour est de 110 euros par jeune.

Le dispositif vise à accompagner les jeunes majeurs vers un départ en vacances autonome, en leur permettant d'accéder à une destination dont le coût du transport constitue un frein majeur.

Les modalités d'attribution et de fonctionnement sont identiques à celles du dispositif municipal de bourses aux vacances déjà existant. Les critères d'accès au dispositif d'aide complémentaire au départ en séjour sont les suivants :

- résider à Malakoff ;
- être âgé de 18 à 25 ans à la date du départ ;
- être éligible au dispositif de bourses municipales pour les vacances ;
- déposer un dossier complet dans les délais fixés par le service municipal compétent ;
- accepter le règlement du dispositif des bourses municipales.

Le dispositif est financé par la commune de Malakoff dans la limite du nombre de places disponibles, correspondant aux places non occupées par les mineurs participant au séjour municipal. Cette aide consiste exclusivement en la prise en charge intégrale du transport aller-retour vers la station de ski. Le coût du trajet est totalement pris en charge par la Ville. Le reste du séjour est assumé par les jeunes, qui peuvent mobiliser leurs propres moyens ainsi que toute autre aide individuelle (CAF, bourses municipales existantes, ANCV, etc.) pour financer l'hébergement, les repas, le matériel ou les forfaits.

La Ville met en œuvre, par l'intermédiaire du service municipal de la jeunesse, un accompagnement dans la constitution du dossier, notamment concernant les pièces justificatives et la vérification des aides mobilisables ; un appui à la préparation du séjour autonome (conseils pratiques, informations sur la station, gestion du budget, sécurité en montagne) ; une information systématique sur les aides déjà existantes ; la communication du règlement de voyage applicable aux jeunes majeurs transportés dans le car municipal.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_153 : Convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal décide d'adhérer aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne. Le conseil municipal approuve la convention-cadre ci-annexée d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties à conclure à cet effet avec le CIG Petite Couronne.

Le conseil municipal autorise la convention-cadre ci-annexée d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties à conclure à cet effet avec le CIG Petite Couronne. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 611 et chapitre 011.

DEL2025_154 : Convention- cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail du CIG Petite Couronne - Autorisation de signature.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer avec le CIG Petite Couronne la convention cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail ci-jointe.

DEL2025_155 : Création d'emplois non permanents, activités accessoires et vacances.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal adopte la proposition de la maire de créer 210 emplois non permanents relevant des filières animation et technique pour répondre aux besoins saisonniers de fonctionnement des centres de vacances et accueils de loisirs en 2026 soit :

- 130 agents de la filière animation (adjoints d'animation et animateurs) pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} pour une durée maximale de 6 mois ; la rémunération sera fixée par référence aux indices majorés 366 à 462 en fonction des niveaux de diplômes et de l'expérience professionnelle comme suit :

Animateur non diplômé : 366
Animateur non diplômé spécialisé : 377
Animateur BAFA : 387
Animateur BAFA spécialisé : 397
Directeur adjoint : 401
Directeur : 462

- 80 adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} pour une durée maximale de 6 mois ; la rémunération sera fixée par référence aux indices majorés comme suit :

Agent d'entretien : 366
Plongeur·se et linge·re : 373
Aide cuisinier·e: 377
Cuisinier·e: 417

Le conseil municipal adopte la proposition de la maire de créer pour 2026, 88 emplois non permanents pour répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité des autres directions de la ville comme suit :

Direction/service	Cadre d'emploi	Nombre maximal d'ETP
-------------------	----------------	----------------------

Affaires culturelles	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	1
Affaires générales	Adjoint administratif	1
Développement urbain	Adjoint administratif	1
Bâtiments	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	1
	Agent de maîtrise	1
Cadre de vie	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	3
	Agent de maîtrise	3
Centre technique municipal	Adjoint technique	3
	Agent de maîtrise	1
Citoyenneté, vie associative, évènementiel	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	1
Éducation	Adjoint administratif	1
Jeunesse, autonomie, citoyenneté	Adjoint administratif	1
	Adjoint d'animation	5
	Animateur	5
Petite enfance	Agent social	4
	Auxiliaire de puériculture	4
	Éducateur de jeunes enfants	2
	Adjoint technique	4
Ressources humaines	Adjoint administratif	1
Restauration, intendance, entretien des locaux	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	5
	Agent de maîtrise	5
Sports	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	3
Solidarité, vie des quartiers	Adjoint administratif	1
	Adjoint technique	1
	Adjoint d'animation	2
	Animateur	2

Le conseil municipal fixe à 50 le nombre d'enseignants employés en 2026 pour réaliser des activités accessoires et de fixer la rémunération au titre des activités accessoires de surveillance d'étude réalisée par les personnels enseignants titulaires et contractuels des écoles aux taux horaires brut suivants :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Instituteur exerçant en collègue	20,03 €
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,57 €

Coordination des études surveillées d'un établissement : taux mensuel brut de 223,40 €.

Le conseil municipal fixe les taux de vacations comme suit :

- Médecins : taux horaire brut de 65 €.
- Pigistes :

Vacations photos :

- Reportage standard de 1 à 3 heures : 225 € brut. Ce montant évolue sur la base de demi-vacations supplémentaires pour le temps travaillé au-delà de 3 heures
- Forfait dossier de 6 pages et la couverture du journal municipal : 810 € brut

Vacations rédactionnelles : 165 € brut le feuillet (un feuillet correspond à 1500 signes. Ce montant évolue sur la base de demi-feuillet supplémentaire.

- Animation d'ateliers spécialisés et aide aux devoirs :

Catégorie 1	Catégorie 2
Diplôme universitaire inférieur à la licence	Diplôme universitaire au moins égal à la licence
Ou	Ou
Diplôme sportif tel que brevet d'État 1 ^{er} degré d'éducation sportive	Diplôme sportif tel que brevet d'État 1 ^{er} degré d'éducation sportive
Ou	Ou
Formation ou titre homologué aux niveaux 3(BEP, CAP), 4(BAC), 5(BAC+2) dans la spécialité précise	Formation ou titre homologué au niveau 6(BAC+3 au moins) dans la spécialité précise
16.38 €/heure brut	29. 20,29 €/heure brut

- Accompagnement de classes de découverte : taux journalier brut de 31.89 €.
- Surveillance de cantine scolaire ou l'accueil périscolaire du soir : taux brut de 13,22 € de l'heure ou 27,54 € la séance de 2h05.

Le conseil municipal inscrit au budget les crédits correspondants.

DEL2025_156 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les taux et prestations proposés pour la Commune par le CIG Petite Couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires comme suit :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)
- Régime du contrat : capitalisation.
- Les garanties concernent les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. et couvrent les accidents du travail et la maladie professionnelle pour les frais médicaux, les frais funéraires et les indemnités journalières.
- La franchise est de 30 jours de fermes par arrêt sur les seules indemnités journalières
- Le taux de cotisation est de 2,18 %.
- L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire.

Le conseil municipal adhère à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la commune par le CIG Petite Couronne avec l'entreprise d'assurance CNP ASSURANCES, en partenariat avec RELYENS. Les frais de gestion du CIG Petite Couronne qui s'élèvent à 0,60% de la prime d'assurance acquittée par la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le certificat d'adhésion. Les crédits sont prévus au budget des exercices concernés. La commune pourra quitter le contrat groupe sous réserve du respect du délai de préavis précisé dans ledit contrat. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

SANTÉ

DEL2025_158 : Signature de l'avenant 6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Île-de France.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer le présent avenant annexé à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant.

DEL2025_159 : Signature d'une convention cadre de partenariat entre la ville de Malakoff et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris Groupe Hospitalier Universitaire Paris Saclay.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention-cadre de partenariat entre la Ville de Malakoff et l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay. Le conseil municipal dit que la présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable, sans pouvoir excéder quatre ans. Elle prend effet à compter de la signature par les deux parties. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL2025_160 : Signature de la convention transitoire de coopération entre la ville de Malakoff et l'association Familles Services.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention transitoire de coopération entre la ville de Malakoff et l'association Familles Services. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant.

DEL2025_161 : Mise à jour de la classification des actes de soins dentaires.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la fixation des tarifs pour les actes de soins dentaires. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_162 : Renouvellement d'une convention avec l'association Asalée pour la mise à disposition d'une infirmière déléguée à la santé publique.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la Ville de Malakoff et l'association Asalée. Le conseil municipal dit que la présente convention est conclue pour une durée d'un an et tacitement reconduite pour une durée d'un an. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL2025_163 : Signature d'une convention avec l'association Asalée pour la mise à disposition d'une médiatrice en santé.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la Ville de Malakoff et l'association Asalée. Le conseil municipal dit que la présente convention est conclue pour une durée d'un an et tacitement reconduite pour une durée d'un an. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL2025_166 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Malakoff et l'association Espaces pour l'écopâturage et la sensibilisation à la nature.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association Espaces pour l'écopâturage et la sensibilisation à la nature sur la période 2026-2029, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029. Le conseil municipal attribue une subvention annuelle de 19 980 €. La totalité de cette somme sera réglée sur appel de fonds au mois de mai de chaque année concernée. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les budgets des exercices concernés.

URBANISME

DEL2025_170 : Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France des biens inclus dans l'ilot Chauvelot du secteur Pierre Larousse.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal décide la rectification de la délibération n°2025_99 du 15 octobre 2025 et fixe ainsi le prix d'acquisition global des biens visés dans ladite délibération à 2 732 000€ HT soit 2 753 802€ TTC. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition des biens visés dans la délibération n°2025_99 du 15 octobre 2025 au prix ci-dessus défini et tout autre acte afférent à cette opération. Le conseil municipal dit que les frais liés à cette opération sont à la charge de la Commune. Le conseil municipal dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2025.

VIES DES QUARTIERS

DEL2025_172 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens « contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés » pour la Maison de quartier Jacques-Prévert à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1er septembre 2025 au 30 juin 2030.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Malakoff pour la Maison de quartier Jacques-Prévert avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2030, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Bonus associés », annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_173 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement « subvention Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) » pour la Maison ouverte à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement « Lieux d'accueil enfants-parents LAEP - Bonus Territoire entre la Ville de MALAKOFF pour la Maison ouverte et la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_174 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens « contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés » pour la Maison de quartier Henri-Barbusse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1er septembre 2025 au 30 juin 2030.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Malakoff pour la Maison de quartier Henri Barbusse avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1 septembre 2025 au 30 juin 2030, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés », annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_175 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens « contrat local d'accompagnement à la scolarité- Bonus associés » pour l'espace de vie sociale Pierre Valette à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2030.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Ba, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de MALAKOFF pour l'espace de vie sociale Pierre Valette avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1 septembre 2025 au 30 juin 2030, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Bonus associés », annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

M. Tauthui s'opposera à trois délibérations, les n°2, 5 et 6 et s'abstiendra sur la délibération n°8.

Mme la Maire a bien pris en compte le vote de M. Tauthui en contre pour les n°2, 5 et 6 et en abstention pour la n°8.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

Mme la Maire indique que Mme Jannès a posé une question orale dans les délais prévus par le règlement intérieur à laquelle ils ont répondu par écrit. Mme Jannès a fait savoir qu'elle souhaitait quand même que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. Mme la Maire l'invite par conséquent à reposer cette question en fin de séance lorsqu'ils auront délibéré sur l'ensemble des délibérations prévues.

DROITS DES FEMMES

DEL2025_135 : Rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes au sein de la collectivité et les actions engagées par l'autorité territoriale en matière d'égalité.

Rapporteur : Mme Muret

Mme Muret indique que ce rapport, particulièrement étoffé, porte sur l'année 2024. Elle tient tout d'abord à remercier tout le service de la DCVAE qui a beaucoup œuvré pour ce rapport, et en particulier Mme Marti qui a procédé aussi à sa rédaction.

Quelques points en exergue :

- Conformément aux engagements de la municipalité, la préfiguration de la Maison des Femmes, prévue pour 2026, a avancé. Elle sera dédiée à l'accueil, à l'accompagnement, à la solidarité et à un certain nombre d'actions.
- Poursuite de la féminisation des espaces publics avec l'attribution de noms de femmes à des rues et à des équipements municipaux, notamment pour le conservatoire Nina-Simone et le square Gisèle-Halimi en 2024.

Égalité professionnelle au sein de la collectivité :

- Forte féminisation avec malgré tout une permanence dans l'écart de rémunération sur quoi ils doivent continuer à travailler puisque la fonction publique n'est malheureusement pas épargnée par ces écarts.
- Mise en place du congé menstruel sur prescription médicale à hauteur de deux jours par mois et jusqu'à 13 jours par an pour les agentes concernées.
- Recrutement de femmes à des postes de direction, notamment la direction générale, ce qui est important pour améliorer la parité, la représentation des femmes au niveau des directions.

Politiques locales :

- Poursuite des politiques locales en matière d'égalité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec des actions de formation, de prévention et d'accompagnement, et toute une programmation autour du 25 novembre en 2024.
- Journée du 8 mars avec une programmation également très riche et beaucoup d'acteurs qui ont traité cette thématique. Cette programmation est d'ailleurs plus large qu'une seule journée à Malakoff car les actions s'étendent sur trois semaines au mois de mars : journée sur l'éco-féminisme, conférences, spectacles, ateliers.
- Actions de prévention autour de la santé des femmes avec les CMS et poursuite du soutien aux associations qui continuent d'œuvrer dans ce sens.

Ce rapport n'est pas soumis au vote mais il constitue un élément essentiel avant de procéder au vote du budget.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation de la Ville

en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025 qui lui a été présenté en séance.

Mme Sourigues remercie tout d'abord tous les contributeurs pour ce travail de qualité qui, cette année encore et plus encore d'ailleurs, a été réalisé avec un apport de chiffres, de comparaisons et d'analyses qui décrivent objectivement et sans complaisance la situation.

Elle donne lecture de son intervention :

« Sur le sujet de l'emploi, cela a été dit mais on constate effectivement des inégalités persistantes. Malgré les évolutions les stéréotypes demeurent et certains types d'emplois restent très genrés, féminins et moins bien payés, ceux particulièrement dont l'utilité sociale fait l'unanimité mais qui continuent d'avoir l'image de professions nécessitant surtout du cœur et de la sensibilité mais peu de compétences. La question d'une juste rémunération reste un sujet sur lequel beaucoup d'améliorations sont à apporter et qui contribuerait également à l'image de ces métiers. Et si par leur statut d'employeurs les collectivités territoriales sont essentielles pour qu'advienne une égalité réelle, les cadres d'emploi et les grilles de rémunération ne sont pas de leur ressort.

Les politiques publiques ne sont pas neutres, et déclarer l'égalité entre les femmes et les hommes comme grande cause nationale ne suffit pas. De plus, si la loi ouvre la voie et permet, ce n'est pas suffisant, il faut que cette loi soit appliquée à tous les niveaux et déclinée dans tous ses aspects.

Concernant la protection des victimes et la répression des délits et crimes, le nombre de 44 % d'augmentation du nombre de victimes par rapport à 2023 suffit à témoigner de l'insuffisance des politiques publiques et des moyens consacrés.

En matière de prévention et d'éducation la liste est évidemment très longue mais c'est dès le plus jeune âge que les enfants doivent apprendre l'égalité de toute personne en tant qu'individu, le respect dans les relations privées ou professionnelles, comprendre la différence entre consentement, renoncement et soumission ou que l'espace public appartient à tous et toutes, quelles que soient sa tenue et son apparence.

Malakoff prend sa part dans tout ce travail : le domaine professionnel avec notamment l'instauration du congé menstruel, la sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au travail avec l'ouverture d'une Maison des Femmes, la mobilisation du CCAS et des maisons de quartier pour l'accompagnement des femmes en situation de précarité ou victimes de violence entre autres.

Toutefois, même si dans leur politique et leur capacité d'animation des territoires les collectivités sont moteurs d'égalité, c'est plus largement et à tous les niveaux qu'une politique ambitieuse et volontariste doit être menée. Et cela commence par une attitude plus respectable et exemplaire au plus haut niveau de l'État.

Violences, précarité, accès à l'emploi ou responsabilités associatives ou politiques, le chapitre des inégalités est encore long et la tâche est immense mais, pour reprendre une expression chère à Gisèle Halimi : ne nous résignons pas.

Je vous remercie. »

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Sur ce sujet important d'égalité entre les femmes et les hommes, nous considérons que la Mairie a plutôt tenu ses engagements. Les départs récents aux postes de direction ont provoqué une baisse importante de la part des femmes fin 2024, désormais réduite à 38 %, soit légèrement en dessous du minimum légal de 40 %. Il faudra donc être attentif quant aux modalités de remplacement de ces départs. Cependant, on note tout de même 54 % de femmes à des postes d'encadrement.

Nous soutenons aussi l'action menée par la Mairie dans le cadre des centres municipaux de santé pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment les formations mises en place contre le harcèlement de rue.

Sur le plan symbolique, l'effort de féminisation de l'espace public va également dans le bon sens.

Des efforts restent bien sûr à faire, notamment sur la répartition entre les filières, et ce n'est bien sûr pas spécifique à Malakoff. Mais ce sujet important appelle surtout des réponses au niveau national sachant qu'en 2023, selon l'Insee, la rémunération des femmes était inférieure de 22 % à celle des hommes. L'Union populaire défend notamment un quota maximal d'emplois précaires variant entre 5 et 10 % selon la taille de l'entreprise. Les sanctions aux entreprises ne respectant pas l'égalité salariale sont également renforcées, les entreprises davantage contrôlées.

Il est également nécessaire de renforcer les moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Une femme sur deux est victime de violences sexuelles dans sa vie. Le conseil de l'égalité estime à 1 milliard les besoins, comme en Espagne. Cela permettrait de former des policiers et des

juges à l'accompagnement des victimes, de sensibiliser les jeunes par des campagnes de prévention et à héberger des femmes victimes de ces violences.

Mes chers collègues, face aux inégalités les solutions existent, encore faut-il avoir la volonté réelle d'affronter ce problème et de s'en donner les moyens. »

Mme Jannès remercie beaucoup Mme Muret pour ce rapport et cette présentation. *Puisqu'ils sont en fin de mandature, et comme demandé déjà l'année dernière, il serait intéressant d'avoir les évolutions en six ans. Il s'agit ici du bilan annuel qui fait part de progrès, etc., mais il serait vraiment intéressant d'avoir des graphiques présentant l'évolution sur six ans, en particulier sur ces questions récurrentes de disparités salariales entre hommes et femmes qui persistent. On peut donc regretter ne pas être encore arrivés à cette égalité totale sur les niveaux de rémunération.*

Il manque donc cette vision pluriannuelle. Il sera sans doute répondu à Mme Jannès qu'elle peut se rapporter à tous les rapports mais il serait tout de même intéressant en fin de mandature d'avoir ce bilan sur les différents sujets.

M. Touelles remercie Mme Muret pour ce rapport de situation en matière d'égalité hommes-femmes aux services et donne lecture de son intervention :

« L'égalité femmes-hommes était la grande cause nationale des mandats de Macron. Rien n'a été fait contre les violences faites aux femmes et les égalités salariales. Cela se finit avec Brigitte Macron qui insulte des féministes en les traitant de "sales connes".

Il y a 60 ans, le 13 juillet 1965, l'indépendance financière des femmes devenait une réalité juridique. Désormais, elles pouvaient ouvrir un compte bancaire et exercer une activité professionnelle sans autorisation de leur mari. C'était la première étape vers l'indépendance des femmes. Aujourd'hui, l'écart de salaire existe entre les femmes et les hommes. L'écart salarial global femmes-hommes en France reste à 22 % en 2025. À temps de travail équivalent, la différence s'élève à 14 % et à poste identique l'écart tombe à 4 %.

À Malakoff, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est en faveur des hommes. En moyenne par an, l'écart est de 8 856 € pour les catégories A, de 3 168 € pour les catégories B et de 996 € pour les catégories C. Pourtant, le point d'indice est le même pour tout le monde. La différence peut s'expliquer par le temps partiel et les heures supplémentaires, mais il est étonnant de voir que ce sont les catégories B et C, qui ont le plus de temps partiels et d'heures supplémentaires, où les écarts sont les moins grands.

Les différences de salaires se trouvent aussi entre les femmes où les contractuelles gagnent en moyenne 6 000 € de plus par an que les titulaires ; c'est 4 200 € chez les hommes.

La différence entre les femmes catégories A et B est de 23 628 € par an et, entre les femmes catégorie A et C, c'est 25 692 € par an.

Le salaire cadre mensuel moyen chez les femmes est de 4 379 € pour les catégories A, 2 238 € pour les catégories C, soit presque le double. Chez les hommes, c'est 5 117 € en moyenne chez les A et 2 321 € pour les C, soit plus du double.

Ces écarts font suite à la renégociation du RIFSEEP que la majorité PS-PCF-Les Écologistes a entreprise, augmentant les catégories C de 30 €, les catégories B de 50 € et les catégories A de 300, 400 ou 500 € par mois.

À Malakoff, la renégociation du RIFSEEP est une priorité pour rétablir un équilibre entre les salaires des femmes et des hommes mais aussi entre les catégories afin que les femmes, les catégories B et C ne soient plus les laissées-pour-compte. »

Mme Trichet-Allaire tient à remercier avant tout les services de la Mairie pour ce travail et ce rapport complet qui s'enrichit d'année en année. *Sans ce rapport ils fonctionneraient un peu à l'aveugle pour construire des politiques publiques structurantes en matière d'égalité femmes-hommes. Ce rapport donne donc des données décisives sur la situation des femmes à Malakoff.*

Malheureusement, on voit que Malakoff n'échappe pas aux inégalités que l'on peut constater au niveau national. Ce n'est pas une exception, ce que subissent les femmes au niveau national se retrouve malheureusement au niveau local.

Mme la Maire a rappelé les drames qui ont frappé la ville dernièrement en matière notamment de féminicide. C'est un vrai fléau car le nombre de ces féminicides par an n'arrive pas à diminuer.

C'est pour cette raison que sans ces données ils ne pourraient pas travailler efficacement pour diminuer les écarts en matière d'égalité.

Ce rapport montre toutefois que la Ville de Malakoff essaie tous les jours d'inventer des politiques audacieuses. On voit bien aussi que les politiques féministes sont transverses ; c'est à travers la culture, les maisons de quartier, le champ économique, que les inégalités entre les femmes et les hommes doivent être combattues.

Pour conclure, Mme Trichet-Allaire salue le projet de Maison des Femmes attendu depuis plusieurs années déjà et qui pourra faire l'objet du prochain rapport l'année prochaine.

***M. Brice** souhaiterait saluer le travail effectué par leurs collègues. La défense des droits des femmes fait partie du socle des avancées et des acquis que cette Ville a su construire. M. Brice devine que Mme la Maire aurait aimé avoir le même appui lorsqu'elle a eu l'idée extrêmement nécessaire de soutenir la même chose pour les femmes iraniennes, mais il a le souvenir que certaines forces politiques qui viennent de s'exprimer de manière très en défense des femmes étaient à ce moment-là non seulement absentes mais avaient même accusé Mme la Maire. Les droits des femmes ne se divisent pas, ici comme ailleurs, et M. Brice se réjouit que Malakoff soit en première ligne dans ce combat.*

***M. Tauthui** remercie les services et les personnes qui ont réalisé ce document ainsi que les élus qui ont participé et encadré ce rapport.*

Il fait observer comme chaque année que l'intitulé égalité hommes-femmes n'a pas tellement d'effet sur Malakoff car la politique de la Ville est plutôt de féminiser les services, comme cela se voit à travers les postes. C'est sur les salaires, sur les conditions de travail qu'il faut travailler et non sur les remplacements automatiques pour pouvoir féminiser totalement la municipalité de Malakoff.

M. Tauthui demande si la grille salariale de la fonction publique est fixée selon le genre ou s'il s'agit d'une grille salariale neutre où les indices et l'ancienneté jouent.

Au niveau national comme au niveau de Malakoff, si l'égalité est souvent disparate, c'est souvent dû au fait qu'il n'y a pas assez de femmes dans les hauts postes. Il faut donc faire en sorte qu'il y ait des femmes dans les hauts postes et continuer à recruter pour qu'il y ait une égalité au niveau des fonctions, au niveau de l'embauche entre les hommes et les femmes et non de totalement féminiser.

Au-delà, M. Tauthui salue le travail de la municipalité et des élus qui s'occupent de la féminisation des noms de bâtiments et de rues de Malakoff, de la Maison des Femmes qui va bientôt être inaugurée ainsi que sur ce qui a été mis en place pour accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants.

M. Tauthui trouve cependant dommageable qu'au sein même de la Mairie de Malakoff il y ait ce fardeau, cette charge qui agit. Certains salariés de la Ville de Malakoff ont même failli se suicider, qui arrivent au travail avec la boule au ventre. Presque rien n'a été fait à l'époque, sauf que quelques-uns ont dû être congédiés de leurs postes pour que ces dames puissent rester en activité. M. Tauthui pense qu'il est important qu'un travail soit fait à ce niveau pour pouvoir encadrer et que le côté discriminatoire et sexiste puisse stopper à Malakoff, surtout à la Mairie.

Pour le reste, M. Tauthui salue à nouveau le travail des agents et de ceux qui ont fourni ce rapport bien détaillé et qui explique beaucoup de choses sur Malakoff.

*Comme elle le fait très souvent, **Mme la Maire** appelle M. Tauthui à la réserve. Elle est absolument effarée qu'il puisse dire dans cette assemblée que des femmes arrivent la boule au ventre au travail et que certaines ont failli se suicider. Elle l'invite donc à faire attention à ce qu'il dit. Malakoff est une Ville qui prend soin de ses salariés. Quand des personnes sont en difficulté il y a une médecine du travail qui fonctionne parfaitement bien avec des assistantes sociales et un médecin du travail, et ces personnes sont prises en charge par leur direction. Mme la Maire ne peut donc pas laisser dire n'importe quoi. Si M. Tauthui a des situations particulières à faire remonter elle l'invite à venir les signaler en fin de ce conseil municipal et une réponse lui sera apportée dès demain car il est question là d'assistance à personne en danger.*

Propos hors micro

***Mme la Maire** fait observer à M. Tauthui qu'il raconte n'importe quoi. Il lance l'opprobre à chaque fois sans jamais apporter de preuves factuelles de ce qu'il dit. Ça, c'était la première chose. Deuxième chose, à la fonction publique territoriale, à Malakoff comme ailleurs, il y a des grilles, des indices sur lesquels la Ville n'a absolument pas la main puisque c'est l'État qui vote les évolutions d'indices et la loi qui fige la grille des fonctionnaires. La seule chose sur laquelle la Ville a la main, dans un cadre défini aussi, c'est le RIFSEEP. Mme la Maire ne voit donc pas de quelle différence parle M. Tauthui quand il parle de grilles, d'indices, et qu'il mélange tout avec le sexisme.*

La Ville de Malakoff n'est pas sur une autre planète, elle subit effectivement la question des genres dans les métiers. Oui, il reste encore des métiers très genrés comme les métiers de la petite enfance et les métiers techniques. Ils essaient d'y remédier autant que faire se peut mais il est vrai que ces derniers temps ils ont été surtout préoccupés à recruter du personnel pour la petite enfance, dont la grande majorité, c'est vrai, sont des femmes. Ils n'ont pas hésité à les embaucher parce qu'il n'y avait

pas d'autre solution, sachant qu'aucun homme ou très peu se présente à ce genre de poste. Même chose pour les services techniques. Pourtant, la municipalité s'est attachée à ne pas genrer les fiches de poste, si bien que toute personne intéressée, homme ou femme, sait qu'elle peut postuler. Ainsi, le service des espaces verts compte beaucoup plus de femmes qu'auparavant et c'est une femme qui est aujourd'hui à la direction technique où elle gère tous les aspects techniques des bâtiments communaux de la Ville. Il faut donc voir aussi le côté positif, même si Malakoff est en difficulté comme toutes les collectivités de la fonction publique territoriale.

Enfin, il est vrai que les catégories C correspondent souvent à des postes occupés par des femmes.

M. Gutierrez se félicite d'un chiffre, celui du rapport hommes-femmes dans les dix plus grosses rémunérations où l'on trouve ici 5 femmes et 5 hommes. Ce n'est en effet pas le cas partout dans les Hauts-de-Seine, notamment au Département qui compte 4 800 agents et où l'on trouvait, pour ces dix plus importantes rémunérations : 9 hommes et 1 femme il y a trois ans, 8 hommes et 2 femmes il y a deux ans et toujours 8 hommes et 2 femmes pour le rapport 2024. Malakoff montre donc qu'il est possible pour une collectivité d'atteindre une stricte parité pour les grandes rémunérations.

Mme la Maire remercie M. Gutierrez pour ces précisions. Elle demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

FINANCES LOCALES

DEL2025_136 : Adoption du budget primitif de la Ville - Exercice 2026.

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira tient tout d'abord à remercier la direction financière ici présente par sa Directrice, Anne Souyris-Pinoit, ainsi que M. Strauss et la direction générale pour leur soutien sur l'élaboration de ce document qui s'améliore d'année en année et qui est de plus en plus précis. Il appuiera sa présentation sur un PowerPoint résumant les grands postes des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Le rapport sur le budget primitif de l'exercice 2026 rappelle les principaux éléments abordés lors du débat d'orientations budgétaires présenté mi-octobre.

Contexte économique et politique national

Il demeure marqué par de nombreuses incertitudes, ce qui complique l'élaboration de budgets prévisionnels fiables pour les collectivités territoriales. Ces dernières doivent par ailleurs anticiper une nouvelle sollicitation dans le cadre du redressement des comptes publics avec un effort financier de 5 milliards d'euros en 2026. Cinq mesures envisagées sont susceptibles d'impacter directement leur équilibre financier :

- L'augmentation du dispositif DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ;
- Le gel partiel de la dynamique de la TVA sur le budget d'investissement ;
- La baisse des variables d'ajustement ;
- La stagnation de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État ;
- La hausse progressive du taux employeur de la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires. Elle augmentera chaque année de 3,5 % pendant 5 ans, ce qui aura un impact assez important.

Ces contraintes renforcent la complexité de la préparation du budget primitif dans un contexte où les données financières restent incertaines et où les marges de manœuvre sont limitées. Pour information, le budget national n'a toujours pas été voté et rien ne dit qu'il sera voté sur 2025, si bien que la Ville a été obligée de prendre une prévision concernant l'augmentation des bases de la taxe foncière puisque cette donnée-là figurera dans le projet de loi de finances 2026.

Pour résumer, avec 70 M€ de budget de fonctionnement et 19 M€ de budget d'investissement, le budget global de la commune s'élève donc à 89 M€. Le rapport détaille une présentation du budget 2026 par chapitres budgétaires puis par directions et activités, comme pour les autres années.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Elles demeurent très majoritairement axées sur la fiscalité locale à hauteur de 48,4 M€, soit 72 % des recettes réelles, garantissant ainsi une certaine autonomie financière. Comme il sera vu plus tard à l'aide des graphiques comparatifs, le budget ne varie absolument pas et reste dans la continuité.

Principaux postes de recettes :

Atténuation des charges :

Ces recettes correspondent aux remboursements des assurances ou de la caisse primaire d'assurance maladie. Le montant prévu au budget primitif de 600 K€ est établi de manière prudente compte tenu de la forte variabilité annuelle liée à l'évolution des arrêts des agents.

Produits des services :

Leur montant, qui s'élève à 6,9 M€, sans augmentation de tarifs cette année, est stable comparé à 2024 et traduit un effort de modération pour les familles.

Fiscalité locale :

Elle réunit les chapitres 73 et 731. Les produits issus des impôts locaux sont en augmentation en raison de la revalorisation des bases (+ 960 K€) mais les montants de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe de séjour sont en forte diminution (la répartition sur les charges sera vue plus tard). Toutefois, les ressources liées à la fiscalité représentent globalement 72 % des recettes réelles de fonctionnement, limitant ainsi le risque financier d'un déséquilibre.

Dotations et participations :

D'un montant de 9,6 M€, elles sont globalement stables mais marquées par la baisse de la DGF. Entre 2025 et 2026 la Ville perd en effet 170 K€.

Autres produits :

Concernant principalement les loyers et charges, ils s'élèvent à 1,3 M€.

Les graphiques comparent la répartition des recettes réelles de fonctionnement entre budgets primitifs et mettent en évidence leur stabilité, ce qui montre une continuité dans les politiques de la Ville.

Dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel :

Il s'agit du poste le plus important qui représente à Malakoff 36,4 M€, soit une progression de + 4 % par rapport à 2025 (35 M€) sous l'effet conjugué de trois facteurs :

- Recrutements 2025 notamment pour combler des postes, cette fois-ci en année pleine.
- Glissement vieillesse technicité (GVT).
- Hausse de 3 points du taux employeur de la CNRACL.

Ces dépenses représentent 57 % des dépenses réelles de fonctionnement ; néanmoins, ce niveau reste inférieur à la moyenne nationale de la strate qui est de 60,6 %, traduisant ainsi une maîtrise des charges de personnel au sein de la collectivité.

Autres charges :

Elles sont globalement maîtrisées et sables. Elles incluent :

- Les charges à caractère général pour 13 M€.
- Les charges de gestion courante pour 12 M€. Celles-ci comprennent principalement les subventions versées aux associations et au centre communal d'action sociale dont les montants sont reconduits à un niveau comparable en 2026, traduisant ainsi le soutien fort de la Ville au tissu social et associatif.

En application de la nouvelle instruction comptable M57, le montant des frais de fonctionnement du groupe des élus doit apparaître au sein d'un chapitre spécifique, le chapitre 6586. Il apparaissait précédemment au chapitre 65. Ce montant est ici de 5 000 €.

Charges financières :

Elles s'élèvent à 600 K€. Elles correspondent aux intérêts de la dette actuelle ; les intérêts du nouvel emprunt contracté en décembre 2025 seront intégrés ultérieurement par voie de décision modificative. Les inscriptions de dépenses pour charges exceptionnelles et dotations aux provisions témoignent d'une gestion prudente.

Les dépenses d'ordre budgétaire s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement à hauteur de 6,9 M€ et incluent le virement à la section de fonctionnement de la section d'investissement pour 1,1 M€. Dans la vraie vie, c'est ce que l'on appelle des écritures d'amortissement. Dans la comptabilité publique on finance les amortissements, ce qui n'est pas le cas dans la comptabilité privée.

Pour anticiper une question éventuelle durant le débat, M. Oliveira indique que le temps a manqué pour faire une comparaison avec 2020 mais il est quasiment sûr de retrouver à peu près les mêmes répartitions. Dans le budget d'une collectivité on peut éventuellement trouver un pourcentage variant d'une année sur l'autre mais en globalité les dépenses sont assez fixes et ne varient qu'à la marge.

Section d'investissement

Elle est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 18 656 000 €.

Recettes d'investissement :

Elles incluent :

- Un emprunt d'équilibre à 4,8 M€ qui finance 42 % du programme d'investissement 2026.
- Des subventions provenant principalement du nouveau contrat départemental 2025-2027 pour 2 M€.
- Des cessions pour un montant de 3,4 M€.
- Les dotations diverses et réserves, dont notamment le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 1,6 M€.
- Des recettes d'ordre budgétaire qui, comme dit plus tôt, doivent être en miroir du fonctionnement. On retrouve ainsi les recettes d'investissement et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 6,9 M€ et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 1,1 M€.

Dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital de la dette à hauteur de 3,8 M€.
- Autres dépenses d'équipements, études, achats et travaux : 11,2 M€, ce qui traduit un effort significatif.
- Principales opérations d'investissement : elles sont recensées en p. 19 du rapport. À noter que tous les investissements ont fait l'objet cette année d'un classement « vert » pour les situer dans le plan de développement durable.
- Dépenses d'ordre budgétaire de section à section, un équilibre se fait à 3,5 M€.

Conclusion

Le budget primitif 2026 s'élève à un total consolidé de 89,2 M€, en rajoutant le fonctionnement et l'investissement. La part de fonctionnement demeure prépondérante avec 79 % du total tandis que l'investissement reste soutenu à hauteur de 21 % du total.

Le budget est équilibré, conformément aux obligations comptables des collectivités locales. Il se caractérise par :

- une maîtrise globale des charges sans remettre en cause le financement des services publics locaux,
- une hausse structurelle des coûts du personnel,
- une autonomie fiscale élevée,
- une diversification des recettes,
- un niveau d'endettement maîtrisé,
- un effort d'investissement conséquent, compatible avec les équilibres de fonctionnement.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte national incertain, marqué par des arbitrages liés à la loi de finances et des modalités de contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette situation va nécessiter un pilotage budgétaire rigoureux et une capacité d'ajustement afin de maintenir les équilibres financiers de la collectivité.

À noter que cette année est marquée par une nouveauté. Une analyse environnementale du programme d'investissement a été réalisée avec les services. Avant de développer cette partie M. Oliveira donne lecture d'un article du journal *Les Échos* :

« La Banque postale s'est livrée à l'exercice encore inédit de l'analyse des annexes vertes obligatoires depuis 2024 et qui présente les dépenses d'investissement contribuant négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique hexagonaux. "Clairement, les collectivités essuient les plâtres" commente Luc Alain Vervisch, directeur des études de la banque, après la publication de la note de conjoncture 2025. » Il est intéressant de noter, concernant les collectivités, que *« malgré le faible échantillon retenu par la Banque postale, celle-ci a pu retenir quelques faits marquants concernant les communes et leurs groupements. Avec près de 35 % des dépenses communales et 40 % des dépenses intercommunales considérées comme favorables à la lutte contre le réchauffement climatique, leur inscription dans le processus de transition écologique semble nettement plus marqué. »* M. Oliveira tient à faire remarquer que là encore l'action des collectivités territoriales est soulignée. *« Cet engagement est poussé jusqu'à un domaine qui pourrait au contraire être marqué comme défavorable, les opérations foncières clairement identifiées comme les terrains et les constructions où les réseaux "sont considérés comme favorables cinq fois plus souvent que défavorables" indique la note. Les analyses estiment que le bloc communal a bien inscrit ses priorités d'actions autour de la transition écologique avec d'autant plus de volonté que leur proximité vis-à-vis de leurs bénéficiaires est plus grande que pour les Départements et les Régions. Il y a donc une facilité plus marquée à financer essentiellement les actions positives pour le climat. »*

À travers ces constats un travail a donc été mené avec les services. Ce travail est sans doute perfectible mais il représente un bon début selon M. Oliveira car il donne déjà de bons indicateurs. Ainsi, pour le budget 2026 la Ville de Malakoff a réalisé une analyse environnementale de son programme d'investissement en suivant la méthode I4CE réalisée par un cabinet que les grandes villes comme Paris ou Lyon ont mise en place. Cette démarche vise à :

- rendre plus lisibles les enjeux climatiques dans les choix budgétaires,
- renforcer la cohérence des investissements avec des trajectoires nationales de transition,
- identifier les dépenses ayant un impact à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La méthode appliquée est d'identifier les dépenses pertinentes. Chaque ligne d'investissement est classée selon trois catégories :

- Dépenses neutres : impact climatique limité,
- Dépenses à analyser : impact potentiel significatif,
- Dépenses indéfinies : classement impossible avec les informations disponibles.

L'analyse des dépenses à impact potentiel : ces dépenses analysées sont ensuite classées dans une grille allant du très favorable (contribution directe à la transition) au favorable, neutre, défavorable, à approfondir et en indéfini lorsque la méthodologie ne permet pas de les classer.

L'intérêt de cette grille de lecture climatique est d'améliorer la transparence des choix budgétaires, d'orienter la décision publique et de favoriser une dynamique d'amélioration continue.

La vision globale du climat est une articulation future entre atténuation et adaptation. En 2026, seul le budget de réduction des émissions est traité, l'adaptation sera analysée ultérieurement, peut-être l'année prochaine.

Les investissements de la Ville de Malakoff ont ainsi été classés selon l'impact environnemental des dépenses d'équipements inscrites au budget 2026. Ce classement a été fait sur les 11,35 M€, le reste étant les investissements relevant de l'autofinancement (d'où la différence entre 18,9 M€ et 11,35 M€).

- 3,2 M€ ont été classés en impact environnemental très favorable
- 3,6 M€ avec impact environnemental favorable
- 4,4 M€ avec impact environnemental neutre
- 100 K€ avec impact environnemental à approfondir
- 10 K€ avec impact environnemental défavorable.

En conclusion, la structure des dépenses montre une orientation budgétaire globalement cohérente avec les objectifs de transition climatique et avec une part significative d'investissements favorables ou très favorables.

M. Oliveira invite l'assemblée à entamer les débats.

Le rapport de présentation relatif à ce dossier est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER le budget primitif de la ville au titre de l'exercice 2026 qui leur est soumis.

Par 29 voix POUR dont 3 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard), 6 CONTRE (M. Tauthui, M. Pronesti, M. Bresset, M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef) et 4 ABSTENTIONS (Mme Jannès, M. Rajzman, Mme Rault, M. Vernant). Le conseil municipal adopte le budget primitif de la ville de Malakoff pour l'exercice 2026 présenté dans les annexes de la délibération. Le conseil municipal confirme le vote du budget par nature et le vote des crédits par chapitre budgétaire au sein des sections de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux de présentation énoncés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
011	Charges à caractère général	13 220 550,00 €		13 220 550,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 407 300,00 €		36 407 300,00 €
014	Atténuations de produits	795 000,00 €		795 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 330 150,00 €		12 330 150,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	5 000,00 €		5 000,00 €
66	Charges financières	600 000,00 €		600 000,00 €
67	Charges spécifiques	40 000,00 €		40 000,00 €
68	Dotations aux provisions	30 000,00 €		30 000,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		5 815 000,00 €	5 815 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		63 428 000,00 €	6 915 000,00 €	70 343 000,00 €

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
013	Atténuations de charges	600 000,00 €		600 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 886 500,00 €		6 886 500,00 €
73	Impôts et taxes	13 690 000,00 €		13 690 000,00 €
731	Fiscalité locale	34 700 000,00 €		34 700 000,00 €
74	Dotations et participations	9 597 448,00 €		9 597 448,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 334 052,00 €		1 334 052,00 €
77	Produits spécifiques	5 000,00 €		5 000,00 €
78	Reprises sur provisions	30 000,00 €		30 000,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		3 500 000,00 €	3 500 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		66 843 000,00 €	3 500 000,00 €	70 343 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires	Total des prévisions : dépenses réelles et d'ordre budgétaires
16	Emprunts et dettes assimilées	3 816 110,00 €		3 816 110,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 326 000,00 €		1 326 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €		200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 031 740,00 €		6 031 740,00 €
23	Immobilisations en cours	3 832 150,00 €		3 832 150,00 €
45411	Travaux exécutés d'office (dépenses)	150 000,00 €		150 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		3 500 000,00 €	3 500 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		15 356 000,00 €	3 500 000,00 €	18 856 000,00 €

Chapitre budgétaire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires	Total des prévisions : recettes réelles et d'ordre budgétaires
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 600 500,00 €		1 600 500,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	2 051 500,00 €		2 051 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 760 000,00 €		4 760 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 379 000,00 €		3 379 000,00 €
45412	Travaux exécutés d'office (recettes)	150 000,00 €		150 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		5 815 000,00 €	5 815 000,00 €
Total des recettes d'investissement		11 941 000,00 €	6 915 000,00 €	18 856 000,00 €

Mme la Maire remercie M. Oliveira pour cette présentation et la direction générale pour la qualité du document présenté ce soir. Ils y travaillent depuis maintenant six mois avec toutes les directions de chaque service et avec évidemment le service des finances, notamment avec Mme Souyris-Pinoit que Mme la Maire salue pour son travail remarquable et studieux. Elle remercie également les élus qui ont participé aux COPIL puisqu'ils travaillent aussi collectivement avec un COPIL finances qui étudie la

construction budgétaire, sachant que celle-ci s'est avérée cette année encore plus compliquée que celle de l'année dernière pour les raisons que chacun connaît.

Mme la Maire cède la parole à celles et ceux qui la demandent.

M. Pronesti indique que le budget est traditionnellement la pierre angulaire d'une mandature. Les élus du groupe Renaissance Malakoff l'ont bien évidemment étudié, décortiqué, et voteront contre puisqu'ils ne sont pas du tout d'accord avec ce type d'orientations. Ils ont toutefois prévu de faire court parce qu'ils savent que cela va être débattu, que des personnes vont monopoliser la parole.

Deux petites choses quand même : il a été question de 2020, de camemberts peu ou prou identiques mais M. Pronesti n'est pas tout à fait d'accord. En page 13 du programme, les frais pour les élus augmentent de 10 %, passant de 393 000 € à 431 000 €, et les frais de secrétaire général ont carrément doublé. Certes, les camemberts à la fin se ressemblent mais ils ne sont pas là sur les mêmes portages.

Globalement, les élus Renaissance Malakoff ne sont donc pas d'accord avec ce budget mais ils n'ont pas envie de développer pourquoi ce soir.

Mme la Maire remercie M. Pronesti et cède la parole à M. Aarsse.

M. Aarsse indique que c'est le dernier budget de la mandature. Il remercie lui aussi les services pour tout le travail qu'ils ont fourni et M. Oliveira pour sa présentation exhaustive. Il se souvient qu'au début de mandat de 2014 le budget était beaucoup plus léger et note que les présentations se sont grandement améliorées depuis 2020, ce qui aide chacun à comprendre les tenants et aboutissants d'un budget, qui est une chose tout de même assez complexe.

Depuis plusieurs semaines, Mme la Maire, Jacqueline Belhomme, ainsi que Sonia Figières se demandent si le groupe des Écologistes va voter ce budget. Comme elles le savent, les Écologistes ne feront pas une liste commune aux prochaines élections car le premier tour permet de peser et de porter un nouveau projet pour une ville. En 2020 ils avaient fait liste commune, si bien qu'il est compliqué de savoir quel poids ont les Écologistes dans cette majorité, quel poids ont les Socialistes dans cette majorité et quel poids ont les Communistes dans cette majorité, et il est donc compliqué de savoir ce que voudraient les habitants de Malakoff. En général des listes d'unions sont faites au premier tour, surtout quand dans les villes il y a un danger, celui du Front national, du Rassemblement national, bref, celui des fachos. Il faut donc s'unir pour empêcher les fachos de prendre le pouvoir et être présent au deuxième tour. À Malakoff ils ont une chance : ils n'ont pas de Rassemblement national, du moins pas beaucoup et ils ne sont pas présents sur les municipales. Il n'y a donc pas de danger que cette ville bascule à droite ou à l'extrême droite et le premier tour est par conséquent le moment des débats, de savoir exactement ce que veulent les habitants de la ville. Au premier tour on choisit, au deuxième tour on se rassemble, la démocratie est bien faite et on doit pouvoir la faire vivre.

Comment savoir par conséquent si ce budget est exactement celui de ses habitants, c'est compliqué.

M. Aarsse rassure l'assemblée, même si en mars ce sera le mercato des élus, les Écologistes ne marqueront pas contre leur camp et voteront aujourd'hui ce budget, même s'ils pensent qu'il pourrait être plus audacieux. Ils sont d'accord avec les grandes lignes, d'accord avec une partie des orientations, mais pas d'accord avec certaines priorisations, pas d'accord avec certaines urgences, certains investissements. Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement pourrait être un peu plus audacieux.

S'ils partagent le cap de ce budget qui est celui d'une ville de gauche, sociale et écologiste, ils pensent qu'il y a d'autres chemins pour l'atteindre, des chemins plus participatifs, des chemins plus collectifs, des chemins plus transparents et des chemins aussi plus rapides.

S'ils ne sont pas d'accord avec certaines façons de faire ;

S'ils ne sont pas d'accord avec le mantra répété "On ne fait pas la ville contre les habitants" alors qu'en réalité les concertations manquent dans cette ville ;

S'il faut sortir des discours incantatoires de "Malakoff, ville amie des enfants" parce que les écoles sont dans des états tels que des classes surchauffées pendant l'été sont impraticables, et si la "ville amie des enfants" n'a plus la possibilité de mettre les enfants dans les centres de vacances parce que ces derniers sont en mauvais état ;

Qu'il ne suffit pas de dire que Malakoff est une Ville féministe parce qu'il ne suffit pas d'être une femme pour être féministe ;

Les élus du groupe Les Écologistes pensent que la politique, c'est comme l'amour, il ne faut pas que des déclarations, il faut aussi des preuves. Voter ce budget sera donc pour eux la preuve de l'amour qu'ils ont pour Malakoff. Ils savent par ailleurs que ce budget pourra être révisé au mois de mars et être davantage porteur de projets, de projets plus ambitieux, plus participatifs, plus transparents, plus

écologiques et plus citoyens. Alors, oui, ils voteront ce budget. Ils remercient enfin M. Oliveira pour tout le travail qui a été fait pendant cette mandature.

M. Goldberg tenait, au titre de leur futur groupe municipal « Notre Malakoff », dire de manière générale qu'indépendamment de ce qui peut les diviser il se réjouit de ce qui les réunit à gauche, notamment le fait que la trajectoire budgétaire de la Ville est maîtrisée, alors qu'ils sont quand même dans une situation globale plutôt difficile, puisque l'endettement général semble plutôt sain. Il ne faut quand même pas oublier que la politique d'austérité qui sévit depuis un certain nombre d'années et qui s'est accentuée ces derniers temps fait des ravages. Non seulement la dotation globale de fonctionnement est en train de baisser mais ils ont assisté à l'explosion des coûts des fluides et à l'inflation galopante pendant plusieurs années, ce qui rend en effet les choses compliquées. Si l'on ajoute à cela les transferts de compétences à l'échelon supérieur, à l'échelon territorial, ainsi que la suppression progressive de toute une série de possibilités de recettes, il ne reste plus comme recettes internes que la taxe foncière, ce qui n'est finalement pas grand-chose.

Malgré cela, M. Goldberg pense que la Ville arrive à faire des choses. Il rappelle juste qu'il ne faut pas oublier un élément important, c'est que la dépense publique nationale, la dette publique nationale et le déficit auquel on assiste ne sont pas du tout le fait d'une dépense publique excessive mais bien du refus catégorique d'aller prendre l'argent là où il se trouve. De fait, c'est sur les collectivités territoriales, sur les municipalités que cela retombe de manière extrêmement insidieuse puisque c'est quelque chose que les gens ne voient pas directement. Ils peuvent éventuellement aller taper sur le dos des mairies quand ils ne sont pas contents, ce qu'on leur propose de faire.

Malgré cela, M. Goldberg pense qu'ils maintiennent un niveau de services publics élevé, ce qui est très important, et c'est dans ce type d'arbitrage que l'on voit précisément des politiques de gauche puisque d'autres villes auraient sacrifié peut-être leur centre de santé ou en tout cas en partie, auraient sacrifié toute une série de choses qui maintiennent le lien entre les gens. Grâce à cela il est même possible de se payer le luxe de penser l'avenir de la ville, d'imaginer par exemple l'achat de la parcelle Sonepar qui est quand même quelque chose d'extrêmement important, une parcelle que la Ville a acquise et sur laquelle elle va développer, c'est certain, de très beaux projets.

Bien sûr il est possible de faire toujours mieux et M. Goldberg croit même qu'ils vont chercher à s'améliorer. Il pense que son groupe va aiguillonner la majorité future, si tant est que cela soit possible, par des propositions qui seront des propositions innovantes comme par exemple la création d'une politique alimentaire globale, un circuit alimentaire global ou à pousser beaucoup plus loin les démocraties participatives.

M. Goldberg pense pour conclure qu'il y a de très beaux projets à fournir, quelle que soit la majorité de gauche qui dirigera cette Ville.

M. Vernant remercie Mme la Maire et M. l'Adjoint aux finances pour cette présentation et donne lecture de son intervention :

« Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte très compliqué pour les collectivités territoriales qui doivent subir la saignée imposée par le gouvernement. Après une baisse d'aides de 5,2 Md€ l'an dernier, le gouvernement évoque 5,3 Md€ d'économies supplémentaires, un chiffre évalué par les experts et en réalité autour de 9 Md€, notamment en raison des coupes sombres dans le budget de la culture, du sport et du logement. Soit presque 15 Md€ en deux ans si l'on rajoute tout le reste, toutes les coupes dans le budget de l'État. Certes, le Sénat prévoirait de réduire l'effort de cette année à 5 ou 6 Md€, ce qui est déjà beaucoup trop, mais rien ne garantit que cet assouplissement de l'effort demandé aux collectivités territoriales sera accepté par le gouvernement et la majorité, sachant qu'au regard du retard pris par les débats budgétaires, l'ombre des ordonnances plane sur l'adoption de ce budget.

C'est donc moins de moyens pour le logement alors que le temps d'attente pour un logement dans la métropole du Grand Paris est de dix ans, moins de moyens pour les écoles alors que le budget 2026 prévoit 7 000 suppressions de postes supplémentaires, moins de moyens pour la culture alors que le gouvernement prévoit de raboter en plus le pass Culture.

Face à cela, vous faites le choix de maintenir le calendrier habituel. Nous comprenons bien ce choix de disposer d'un budget rapidement mais cette situation nous prive de visibilité sur la situation budgétaire de la commune. En période électorale il est plutôt d'usage de reporter le vote du budget après les élections. Au vu de l'incertitude budgétaire actuelle nous pensons que cela s'imposait.

Sur la présentation, et sans remettre en cause l'important travail des services, nous regrettons la suppression dans le rapport synthétique de la case « Commentaires », en page 13 notamment, qui permettait d'apporter l'explication de la commune face aux variations de montants d'un exercice à l'autre.

Sur les priorités, nous partageons bien sûr votre volonté de renforcer l'action de la Ville pour la transition énergétique et saluons la mise en place de la géothermie à Malakoff.

Nous saluons également l'effort de stabilité fiscale ainsi que le maintien au même niveau des tarifs municipaux malgré les difficultés budgétaires. En revanche, nous nous interrogeons sur le choix de moins recourir à l'emprunt. Sera-t-il vraiment tenable cette année au regard des économies imposées aux collectivités territoriales ? Nous en doutons.

Concernant les projets de constructions à Barbusse, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires nous continuerons à défendre un équilibre entre réponse à la demande de logements et maintien du cadre de vie. Nous apportons donc un soutien vigilant à ce projet, en espérant qu'il se fasse dans la concertation avec les habitants, avec notamment le maintien d'un maximum d'espaces verts.

Nous vous relançons également à ce sujet une énième fois, sur le projet de déménagement des courts de tennis. Sur ce sujet l'inquiétude reste vive à l'USMM tennis qui, je le rappelle, a plus de 500 adhérents. Je relis d'ailleurs la première phrase de son communiqué en date du 25 septembre dernier : « Le tennis à Malakoff est en danger. » Mme la Maire, il ne suffit pas de répéter que vous allez trouver une solution pour résoudre le problème. À ce titre, je suis d'ailleurs assez surpris de la tournure qu'ont prise les débats d'orientations budgétaires sur ce sujet, les uns s'étonnant que j'évoque ce point dans le budget (comme s'il était gratuit de construire des nouveaux courts de tennis), les autres s'offusquant que je n'aie pas à préciser que la proposition de l'USMM visant à implanter de nouveaux courts à Youri-Gagarine ainsi que deux courts de padel et une aire de jeux pour les enfants émane de la section tennis. Alors, oui, en effet, il est exact que ces propositions n'émanent pas de la section athlétisme ou de la section basket, je le reconnais sans problème, mais sur le fond je suis assez surpris, Mme la Maire, de la manière dont vous avez répondu. Non seulement vous vous êtes contentée de critiquer la proposition de l'USMM tennis sans rien proposer d'autre mais en plus vous la critiquez au motif qu'elle artificialiserait les sols. Je n'ai jamais dit que c'était la proposition de l'USMM ou rien, mais c'est quand même assez surprenant : vous semblez découvrir que quand on détruit pour reconstruire on pollue. Je pensais pourtant que vous étiez tous tombés d'accord sur cette idée en votant ensemble contre la destruction de la tour Insee, Mme la Maire. Si c'est vraiment cela le problème, autant ne pas détruire la dalle Védrine. De plus, si la majorité municipale persiste à vouloir détruire la dalle Védrine dès la rentrée prochaine, on aurait dû lancer les travaux pour construire les nouveaux courts dès maintenant. Il y a donc a minima un problème de calendrier. Nous demandons donc de suspendre le projet dans l'attente de véritables solutions permettant de remplacer ces courts tout en réduisant au maximum l'interruption d'activité.

Nous souhaitons également qu'un travail soit fait concernant le statut des agents. L'octroi de jours de congés supplémentaires pour les postes les plus pénibles que nous allons adopter tout à l'heure est une première étape que nous saluons, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous n'ignorons pas les contraintes budgétaires qui font que les collectivités sont partout de plus en plus contraintes de recourir à des contractuels, en revanche, nous pensons que le système de primes, le RIFSEEP, doit être revu car même si par nature il vise à favoriser les postes qualifiés il est cependant trop favorable aux cadres.

Enfin, comme déjà indiqué lors du DOB, Malakoff insoumise et populaire reste opposée au projet de privatisation des verbalisations qui peuvent pousser les prestataires désignés à faire du chiffre. Nous vous invitons donc à abandonner ce projet.

Pour toutes ces raisons, Malakoff insoumise et populaire s'abstiendra sur ce budget. Nous pouvons, nous devons faire mieux pour Malakoff. »

Mme la Maire remercie M. Vernant qui pourra noter qu'elle l'a laissé s'exprimer jusqu'au bout alors qu'il était hors propos à 80 % de son intervention. S'il était au conseil territorial, le Président n'aurait pas manqué de le lui faire remarquer au moins quatre ou cinq fois en lui coupant la parole !

Mme Jannès remercie à son tour les services pour la réalisation de ce document. Tout au long de la mandature et surtout à la précédente ils n'ont cessé de réclamer des documents plus précis, mieux présentés, etc., et au fil du temps ces rapports se sont réellement améliorés. Donc merci pour cela. Les élus de Malakoff Plurielle ne vont pas refaire ici le débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas le sujet. Ils ont déjà dit ce qu'ils pensaient de ce budget : Mme la Maire sait très bien qu'ils ne sont pas opposés aux grandes orientations telles qu'elles sont présentées sur le papier, c'est toujours très beau, très vendeur.

Par contre, ce qui les choque depuis toujours c'est la méthode. Ils resteront donc opposés à la manière dont ces projets présentés sont réalisés, en particulier sur tout l'aspect démocratie participative (mais ils auront l'occasion d'en reparler un peu plus tard).

Pour ces raisons, les élus de Malakoff Plurielle s'abstiendront sur ce budget primitif.

M. Courteille donne lecture de son intervention :

« Nous examinons aujourd'hui le dernier budget de notre mandat, ce moment toujours particulier est plus qu'un exercice comptable, il est le miroir de ce que nous avons accompli, de ce que nous souhaitons pour l'année 2026 mais aussi parfois de ce que nous avons renoncé à entreprendre. Le budget qui nous est présenté ce soir est cohérent, il est équilibré, il s'inscrit dans une logique de sérieux et de responsabilité financière. Ces deux qualités témoignent d'une gestion rigoureuse de l'argent public, ce qui est particulièrement important dans le contexte que l'on a commenté tout à l'heure. Mais en le regardant avec davantage d'attention on doit aussi reconnaître qu'il reflète à sa manière les caractéristiques de ce mandat : une trajectoire maîtrisée mais sans grands arbitrages, une cohérence budgétaire mais peu de priorisations claires, une gestion prudente mais sans véritable projection sur l'avenir. On a su tenir le cap dans un contexte difficile (rappelons quand même le Covid 2020) mais sans toujours indiquer la direction à suivre.

Malgré l'ambition de certains aménagements – je pense notamment à Barbusse, au théâtre, à la piscine, qui relèvent pour ces deux derniers de financements ad hoc –, nous avons pour le reste consolidé plus que transformé, nous avons préservé plus que projeté. Cela n'enlève rien à l'engagement ni au travail accompli mais cela interroge sur notre capacité collective à penser l'avenir avec davantage d'audace.

Nous connaissons tous les investissements qu'il faudrait réaliser demain. Je pense notamment à notre patrimoine bâti, les écoles, les lieux de vacances et divers équipements. Beaucoup nécessitent un effort considérable de rénovation et de modernisation. Certains d'entre eux ne répondent plus pleinement aux exigences d'accessibilité, de sobriété énergétique ou aux standards de qualité, voire même de sécurité que les Malakoffiotes et les Malakoffiots sont en droit d'attendre.

Ces investissements, nous ne pourrons pas les différer indéfiniment, il faudra les engager lors de la prochaine mandature. C'est à la prochaine équipe d'élus qu'il reviendra de poser des choix structurants, de hiérarchiser les priorités, de décider parfois entre plusieurs urgences toutes légitimes. Nous leur laissons un budget stable et sain, il appartiendra donc à la prochaine équipe de lui donner un sens, une orientation, je dirais même un... nouveau souffle.

Au-delà de ces questions techniques et budgétaires, les échanges que nous avons eus chaque année autour des votes de budgets reflètent le climat politique dans lequel nous avons mené ce mandat. Le ton des débats sur les budgets a toujours été au moins délétère, en tout cas jamais à la hauteur des attentes des habitants ni des principes démocratiques qui nous rassemblent.

Depuis quatre ans, nous avons trop souvent assisté à des débats vindicatifs, parfois d'une violence verbale indigne d'une assemblée comme la nôtre. Des débats où la recherche du compromis a cédé la place à la volonté d'affrontements, où la parole publique a parfois été instrumentalisée, exagérée, déformée, non pas pour construire mais pour exister.

Je tiens à dire pour ce dernier conseil municipal que cette manière de faire de la politique fondée sur la confrontation systématique, sur l'opposition dogmatique des uns et des autres ne peut être l'avenir de nos institutions locales. Elle abîme la confiance, elle décourage l'engagement. Je crois qu'elle éloigne les citoyens du débat démocratique au moment même où nous aurions besoin de les rapprocher.

Nous pouvons tous ici mesurer les dégâts de ces affrontements verbaux, des séances où le volume sonore l'emportait sur le fond, des échanges où la passion ou la tactique politicienne remplaçait la raison, des insultes, des insinuations qui n'auraient jamais dû trouver leur place dans cette enceinte. Ce n'est pas ainsi que l'on honore la démocratie locale ni que l'on construit un projet collectif.

C'est pourquoi nous nourrissons un espoir sincère que la prochaine mandature rompe avec ces pratiques, qu'elle retrouve le goût du débat constructif, du dialogue respectueux et de la discussion argumentée. Et plus largement encore, que notre vie politique tout entière sache refuser la montée des discours brutaux, des comportements violents et des logiques d'exclusion.

Nous espérons profondément que la future mandature ne laissera pas la place à des formations ou à des mouvements fondés sur la violence, sur la confrontation systématique, sur le racisme, sur l'antisémitisme ou le repli communautaire. Ces idéologies blessent la République, elles menacent ce qui fait de nous une collectivité, un pays, une communauté humaine.

Le rôle du conseil municipal est d'être un espace d'écoute et de raison, pas une arène ; d'être un lieu d'arbitrage démocratique, pas un ring politique. Nous devons tous retrouver la conscience de cette responsabilité morale et civique qui nous lie à celles et à ceux que nous représentons.

Et c'est peut-être là la leçon la plus précieuse de ce mandat : la cohérence et la gestion d'une Ville ne suffit pas si l'esprit collectif se fissure, si l'écoute des attentes et des besoins des habitants passe au

second plan. La stabilité financière ne vaut rien si le respect du débat et du pluralisme disparaît. La technique ne remplace pas la confiance.

C'est donc dans cet esprit et malgré les réserves que nous avons exprimées que nous voterons ce budget parce qu'il est cohérent, équilibré et sincère, parce qu'il clôture ce mandat avec rigueur et honnêteté, parce qu'il laisse à la prochaine équipe la possibilité d'écrire une nouvelle page avec davantage de clarté, d'ambition et, espérons-le, de sérénité. Je vous remercie. »

Mme Parmentier donne lecture de son intervention :

« Il s'agit effectivement du dernier budget de la mandature et c'est l'occasion de faire un petit retour sur ce que nous avons pu porter parce que ces documents ne sont pas simplement des documents budgétaires – je crois d'ailleurs que nous n'avons pas tous vécu a priori les mêmes choses alors que nous étions pourtant tous ensemble. Pour moi, ils sont la mise en musique de nos priorités politiques, de notre volonté de transformer et d'adapter Malakoff. Un budget traduit toujours une politique, il incarne des choix, il reflète des engagements, une volonté, une détermination, en l'occurrence la nôtre car notre Ville doit relever des défis majeurs et a dû en relever.

Le premier, bien sûr, c'est le dérèglement climatique et notre combat en faveur de la solidarité qui exigent des réponses politiques fortes et ambitieuses. Il est impératif que la politique et l'économie soient au service du bien commun en intégrant les dimensions sociales et écologiques dans toutes les décisions. Malgré l'instabilité budgétaire dans laquelle s'est construit notre budget – et je souhaite moi aussi saluer le travail des services puisque ce n'était pas facile à faire avec toutes les incertitudes qui ont été rappelées par Antonio Oliveira –, la situation financière est saine, les investissements sont dynamiques et les dépenses de fonctionnement contenues.

Depuis le début de ce mandat les collectivités ont été frappées de plein fouet par la crise sanitaire, l'inflation, la crise du logement, un désengagement croissant de l'État et plus récemment l'ajout de contributions exigées par l'État avec différentes taxes, dont le DILICO en dernier. Nous avons plusieurs choix, soit, comme d'autres collectivités l'ont fait, baisser les crédits d'investissement, se désengager de nombreuses politiques publiques souvent malheureusement au détriment du climat et des plus vulnérables, soit maintenir le cap et poursuivre la transformation et l'adaptation.

Cela se traduit par le maintien du soutien localement aux associations et à l'ESS alors que ces secteurs seront profondément impactés par le budget de l'État.

Nous avons mis en place une dynamique sur les rez-de-chaussée actifs permettant de maintenir une activité artisanale et une production raisonnée et locale.

C'est la géothermie, les cours oasis, les pistes cyclables, ce sont les tarifs maîtrisés avec notamment la création de tranches supplémentaires permettant d'accéder au service public en fonction de ses moyens.

C'est enfin le maintien des maisons de quartier alors que de nombreuses communes ont dû faire abandonner ces projets.

Ce sont des budgets alloués à l'enfance, à la jeunesse.

Dans tous les projets d'aménagement des moyens sont fléchés pour maintenir un accès au logement de qualité, une offre diversifiée de BRS, d'accession à prix plafonné, de soutien au logement social.

On peut encore se féliciter des moyens mis par la Mairie dans notre politique de santé.

Alors, on peut toujours faire mieux avec moins mais point de démagogie, il s'agit ici de priorités auxquelles la majorité ici présente a été entièrement associée avec parfois des réalisations compliquées, différées dans le temps. Rien n'est gravé dans le marbre et nous sommes aussi confrontés en permanence à des aléas.

Les actions menées sont issues de ce budget qui est la poursuite des budgets de la mandature. Alors que les collectivités territoriales jouent plus que jamais un rôle déterminant dans la transition écologique et sociale, la cohésion des territoires et le maintien des services publics de qualité, nous avons pu montrer dans ce mandat que l'éthique de conviction ne s'opposait pas à l'éthique de responsabilité. Je vous remercie. »

M. Touailles signale que son intervention va durer environ neuf ou dix minutes et demande par conséquent s'il la fait en entier ou bien s'il s'arrête au bout de cinq minutes pour laisser la parole à quelqu'un d'autre avant de reprendre.

Mme la Maire l'invite à leur laisser une respiration entre les deux ! Elle lui cède donc la parole pour cinq minutes.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Ce projet de budget 2026 est sans surprise, il se situe dans la continuité des précédents. Il repose sur la pression fiscale supportée par la population avec 32,7 % de hausse des rentrées fiscales entre 2022 et 2025, particulièrement avec la hausse de la taxe foncière décidée en 2023 par la majorité

sortante. Depuis 2022, cette même majorité a augmenté le budget pour la sous-traitance de + 51 %, passant de 570 K€ à 861 K€, a augmenté de 20,6 % les dotations aux élus, les dépenses autres de + 700 K€.

Les tarifs municipaux se sont envolés, les concessions du cimetière, les prix de location des salles des fêtes, des gymnases, des stades. Sans oublier les dépenses inutiles comme les études que la Maire a commandées pour créer une "rue aux enfants" entre l'école maternelle Jean-Jaurès et le stade Lénine cette fois-ci, d'un coût de 38 K€, projet que nous apprenons lors de ce conseil à travers les décisions prises par la Maire et auquel nous disons notre désaccord dès maintenant : vous avez fait assez de dégâts. Entre la rue Avaulée et le boulevard Barbusse mis en sens unique ainsi que la création de la rue dite "aux enfants" rue Jules-Guesde, cela suffit. Pour les automobilistes, les deux-roues, les piétons et les personnes en situation de handicap, Malakoff est devenue un parcours du combattant et la voirie est dans un état catastrophique.

Ce n'est pas tout, d'autres dépenses inutiles sont toujours en cours : celle pour la préemption du fonds de commerce rue Béranger qui va coûter aux alentours de 300 K€ pour un commerce resté fermé, ou encore pour la dépense du "Malakoff Infos" de 320 K€ plus cher que ce qu'aurait coûté un autre imprimeur. Avec le "très cher" imprimeur Public Imprim qui a imprimé les catalogues de campagne de la Maire sortante en 2020 et les tracts et les affiches de Mme Sonia Figuières candidate, des économies sont possibles.

Il est tout aussi invraisemblable de voir que le budget de fonctionnement de la communication est quatre fois supérieur au budget jeunesse, qui lui-même a baissé de 23 % depuis 2022. Dans le même temps, cette même majorité a baissé de 150 K€ le budget pour les associations.

Cette mauvaise gestion s'accompagne d'une baisse des effectifs. Lors du budget 2025 nous avons alerté sur la chute de 15 % des effectifs depuis 2022. Vous avez pris en compte notre réflexion et vous avez ramené l'écart par rapport à 2022 à - 8 % mais cela au détriment de l'emploi titulaire par un recours massif aux contractuels et donc à la précarité de l'emploi. C'est ainsi que les effectifs titulaires sont en baisse de - 20 % depuis 2022.

Cela s'accompagne d'investissements trop tardifs comme pour le chalet de Megève où la majorité a laissé se dégrader le lieu. Elle prévoit maintenant 500 K€ de dépenses d'investissement alors que fait en temps et en heure cela aurait coûté beaucoup moins cher. Coûté moins cher pour deux raisons : les infiltrations d'eau ne seraient pas en train de pourrir tous les étages mais aussi le coût supplémentaire que représente la location d'autres établissements pour que les enfants puissent continuer à partir en colonie à la montagne.

De plus, il est permis de douter de la crédibilité du budget qui nous est présenté, sachant, comme il est indiqué, qu'il n'est ni tenu compte du remboursement au capital, ni du paiement des intérêts se rapportant à l'emprunt contracté en décembre 2025 d'un montant de 8 M€. Un emprunt pour financer une acquisition immobilière dans la perspective d'une nouvelle salle des fêtes et un agrandissement de la ferme urbaine. Ces projets ne répondent en rien aux besoins urgents d'investissement dans le logement social, l'éducation, la santé, le sport, la culture ou la voirie.

Notre conseil municipal se réunit au moment où le gouvernement présente un budget qui prévoit 8 Md€ d'économies sur les dotations aux collectivités locales. Ce sont les chiffres de l'Association des Maires de France. Un projet de budget désastreux dans la même ligne que le budget de la sécurité sociale voté par le parti socialiste trahissant une fois de plus le peuple. Peut-on affirmer combattre l'austérité et de l'autre ne pas voter contre le budget de la sécurité sociale Lecornu-Faure qui va faire plus de 3 Md€ de coupes dans la santé, 1 Md€ de taxes sur les mutuelles, 350 M€ de coupes sur les EHPAD, 34,3 M€ de coupes sur la veille sanitaire, pénalités financières contre les hôpitaux, l'exclusion de 1,5 million de patients diabétiques de l'ALD, limitation des arrêts maladie à 30 jours ou encore la baisse des allocations familiales ? »

Mme la Maire signale à M. Touailles qu'il a dépassé les cinq minutes et souhaite qu'il les laisse un peu respirer, surtout s'il s'agit de faire un rapport sur le budget national alors que l'objet est le budget municipal. Il reprendra la parole plus tard.

M. François donne lecture de son intervention :

« Dans le fil des perspectives tracées par le rapport d'orientations budgétaires dont nous avons discuté lors de notre dernier conseil, le budget primitif qui nous est soumis ce soir se présente comme un budget de reconduction et de stabilité qui maintient les priorités portées en 2025 par la municipalité. Comme dit lors du dernier conseil, son adoption en fin d'année permettra aux services d'engager dès janvier les investissements prévus pour les bâtiments communaux et les grands projets en cours, de verser aux associations locales les subventions votées par le conseil municipal et facilitera la gestion par chaque service de leur fonctionnement sur une année civile complète. Il

reviendra évidemment à l'équipe élue en mars prochain, si elle le décide, de porter en conseil municipal une décision modificative puis un budget supplémentaire pour faire valoir ses propres choix. Ce budget de stabilité permet aussi de financer un service public de qualité et je veux, au nom du groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen·nes, remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à le bâtir dans des délais resserrés, en associant largement l'ensemble des groupes de la majorité et dans un contexte national particulièrement hostile aux collectivités locales. C'est peu de dire que l'État depuis le début de la mandature se conduit en véritable prédateur vis-à-vis de nos communes. Il n'a de cesse de ponctionner leurs ressources, de durcir les charges imposées et d'éroder année après année les mécanismes de compensation qui finalement ne compensent plus grand-chose.

Les discussions budgétaires en cours au Parlement incitent au plus grand pessimisme. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, c'est près de 8 Md€ qui pourraient être prélevés sur les budgets des collectivités locales pour participer autoritairement au redressement des comptes publics. Les communes devront s'acquitter de 44 % de ce total. Le DILICO est maintenu et ses effets seront même amplifiés pour atteindre 2 Md€. Parallèlement, on annonce une baisse du fonds Vert que les communes ne pourront donc plus solliciter comme auparavant. Le gel de la dotation globale de fonctionnement est maintenu pour la période 2023-2025, le manque à gagner pour les communes en raison de sa non-indexation atteint près de 2 Md€. C'est clairement un risque récessif que l'État fait donc peser sur le pays tout entier puisque nos collectivités sont le principal moteur de l'investissement public national.

Je rappelle ici, comme l'a déjà fait M. Oliveira, qu'à la différence de l'État les communes sont dans l'obligation de présenter des budgets à l'équilibre et ne peuvent financer leur fonctionnement par l'emprunt. Ces principes de saine gestion, conjugués à la vigilance dont nous avons fait preuve et aux talents qu'a déployés notre direction générale des services, ont permis de porter notre autofinancement à près de 7 M€ avec un niveau d'endettement maîtrisé et une trajectoire globale très positive. C'est évidemment une satisfaction pour notre équipe municipale et une marque de respect pour la confiance que lui ont témoignée nos concitoyennes et concitoyens.

Notre groupe appelle une nouvelle fois l'ensemble (l'ensemble) des élus de notre conseil municipal à se mobiliser pour dénoncer les violentes attaques de l'État contre les collectivités. Le déficit national ne sera pas comblé par une réduction des dépenses.

Pour protéger nos collectivités et nos services publics nous exigeons une augmentation des recettes, et d'abord et avant tout une juste contribution des plus hauts revenus à l'effort national. Pourquoi, à la différence des classes moyennes, ne le pourraient-ils pas ?

Nous exigeons également l'arrêt des subventions sans contrepartie aux grandes entreprises dont le Sénat a récemment démontré que l'État était incapable de mesurer ni le coût, ni les effets sur l'emploi et la croissance.

La violence de l'État contre les collectivités est aussi une violence démocratique. Elle conduit à une recentralisation masquée mais aux effets bien réels : elle réduit très concrètement la capacité des collectivités à maintenir un haut niveau de services publics de proximité. Nous refusons de sacrifier nos services publics à l'égoïsme de quelques-uns. Cette position de principe s'appuie sur les valeurs de solidarité dont témoigne avec force ce budget primitif. Je vous remercie. »

M. Tauthui tient à saluer le travail des services ainsi que celui de M. Antonio Oliveira pour cette présentation. Lors de la précédente mandature et au début de celle-ci les documents n'étaient pas aussi raffinés. C'est très intéressant et les détails donnés permettent de pouvoir discuter.

Les débats ont commencé et M. Tauthui constate que les alliés d'avant sont devenus un peu critiques. Pourtant, tout allait bien dans toute la mandature, cela prouve que M. Tauthui avait raison depuis le début.

[Rires]

M. Tauthui avait totalement raison car quand il signalait des choses on lui disait toujours « M. Tauthui, cela ne fait pas partie des objectifs de notre municipalité, de notre majorité. »

Pour revenir au budget, il est indiqué « frais de fonctionnement du groupe des élus ». Mais s'agit-il du groupe des élus ou du groupe de la majorité ? Il faut préciser sinon que « le groupe des élus » veut dire que chaque élu de l'opposition doit compter aussi dans ce budget, sauf que ce n'est pas le cas.

« Augmentation de 40 K€ pour les élus de la majorité, surtout pour les frais de réception » : M. Tauthui tient à préciser que l'opposition n'a pas de frais de réception. Ils ne reçoivent pas, et ne font pas non plus des études ou autres puisqu'il y a des études qui sont commandées directement par Mme la Maire.

« Pas de projection » : quand M. Tauthui entend un élu de la majorité dire qu'il n'y avait pas de projection, que l'on était plutôt dans la consolidation, il en déduit que l'on fait donc des micmacs pour rattraper, que l'on bricole pour maintenir un budget à l'équilibre. Pourtant, la population souhaite avoir une vision, et un Maire, ça donne une vision, ça donne des perspectives et ça pousse la population à suivre et à pouvoir travailler en collaboration.

M. Tauthui se souvient que lors de la campagne et lors de sa présentation ici la majorité avait dit qu'elle travaillerait sur la démocratie participative. Pourtant, aujourd'hui tout le monde grogne car il n'y a pas de consultation, pas de concertation. Tout est décidé dans le grand château et ensuite on dit aux gueux « À vous d'utiliser ! » Ce budget participatif, qui s'élevait à 200 K€, n'est plus qu'à 100 K€ dans ce budget.

Ensuite, tout est cantonné sur le 100 % Barbusse, comme si le nord de Malakoff n'avait pas lui aussi besoin de projets. Mme la Maire n'a pas pu avoir la tour Insee pour sa mandature, est-ce que cela veut dire qu'elle cherche un autre sujet pour attirer tous les Malakoffiots ? M. Tauthui trouve qu'elle utilise les projets éphémères, sans concertation, pour utiliser le budget de la population.

Un apport financier a été fait pour accompagner la ressourcerie qui sera un jour autonome. M. Tauthui constate que 200 K€ ont été offerts à la ressourcerie alors que celle-ci doit déménager pour s'installer dans les locaux de l'ancienne cuisine municipale. Pourquoi cela ne rentre-t-il pas dans le budget du déménagement ?

Un budget de 500 K€ est prévu pour la toiture du centre de vacances de Megève. De fait, où allaient les jeunes quand ils partaient à Megève ? Dans un autre centre ? M. Tauthui pense qu'il faudrait plus de 1 M€ pour réparer totalement ce chalet.

La Ville prévoit près de 900 K€ pour l'achat d'un terrain pour faire un caniparc et met tout cela dans le 100 % Barbusse. Pourtant, dans le budget participatif, toute la communication est faite pour un autre parc canin qui sera mis ailleurs, à 30 K€ et quelques, et tout cela est pris dans le budget participatif.

M. Tauthui comprend pourquoi les riverains sont très remontés sur la non-consultation pour la place aux enfants. C'est bizarre mais à Malakoff, on ne consulte pas, on impose, ce qui n'est pas bien.

Heureusement qu'il s'agit du dernier budget participatif de cette majorité, de cette mandature, car cela va changer en 2026. Comme M. Tauthui le dit très souvent, il faut que la majorité consulte la population car elle lui donnera des idées ; il faut qu'elle consulte déjà les élus de l'opposition, ils lui donneront leurs idées, mais qu'elle n'impose pas les choses aux élus de l'opposition, ils sont là pour l'accompagner, mais comme la majorité ne le veut pas, l'opposition le fera sans elle.

Concernant la partie écologie-végétalisation dont il est souvent question : où sont les résultats ? On ne les voit pas sur Malakoff, ce qui est bizarre. Est-ce simplement un effet de mode que l'on inscrit dans un budget ? Ou bien la majorité veut le faire avant de dire encore que l'État n'a pas donné de subventions ? Mais il a été dit l'année dernière qu'il y avait un autofinancement, ce qui veut dire que la Ville était normalement en progrès, qu'elle n'avait pas beaucoup de crédits. Tout cela est donc bizarre.

Est-ce que Mme la Maire joue simplement avec la population ? Est-ce qu'elle veut simplement faire croire que tout va bien ? « Ne vous inquiétez pas, on maîtrise tout, laissez-nous faire et faites nous confiance ». Mais cette fois-ci M. Tauthui ne donnera pas de crédit et le Malakoff Citoyen votera donc non, un grand non.

M. Touailles donne lecture de la deuxième partie de son intervention :

« Ce budget que vous nous présentez est déjà bâti sur le recul de la dotation globale (- 300 K€), la réduction du dispositif de prélèvement par l'État de 155 K€ et l'augmentation de la cotisation de la CNRACL décidée par l'État. Loin de combattre l'étranglement financier de la commune, ce budget s'y adapte. En réalité, vous vous préparez à accepter ces coupes budgétaires, mais vous allez plus loin puisque vous affirmez à la dernière page du rapport d'orientations budgétaires que l'incertitude sur le niveau des dotations de l'État et les modalités de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques "va nécessiter un pilotage budgétaire rigoureux et une capacité à ajuster les trajectoires financières pour garantir et maintenir les équilibres."

Rien de ce qui est annoncé dans le projet qui est présenté n'est donc définitif et nous craignons le pire. Loin de combattre les coupes budgétaires annoncées, vous annoncez par avance votre intention de vous y soumettre comme vous l'avez fait sur l'augmentation du temps de travail des agents sans augmentation de salaire, sur les 10 % des congés maladie non remboursés. Vous pliez une fois de plus face à l'État et aux réductions des dotations sans jamais avoir essayé de mobiliser des agents et la population. Faites respecter la libre administration des communes ! Sans résistance de la part des élus et de la part de la population, ce seront des millions d'euros en moins pour une Ville comme Malakoff.

Pensez-vous que les agents qui voient leurs conditions de travail se dégrader et la population qui voit ses services publics faiblir acceptent la situation ? Évidemment que non.

L'histoire de Malakoff s'inscrit dans la ligne historique de la Résistance. Pensez-vous que Léo Figuères que vous citez en exemple aurait plié face au Préfet sur les 1 607 heures, sur les congés maladie ou la baisse constante des dotations de l'État ? »

Mme la Maire demande à M. Touelles de rester sur le budget.

M. Touelles poursuit sa lecture :

« Pensez-vous qu'il n'aurait pas lutté et appelé à la mobilisation des citoyens contre l'étranglement financier de la commune et de ses habitants ? Plus que jamais en 2026 et les années suivantes il y aura besoin d'élus qui refusent de relayer les politiques gouvernementales d'austérité et qui aident à la mobilisation, unis pour récupérer les moyens financiers nécessaires en prenant sur les milliards de la spéculation et de l'économie de guerre. »

Mme la Maire remercie les élus pour toutes ces interventions et apportera quelques précisions. Toutefois le débat est parti un peu dans tous les sens et il est un peu compliqué de rassembler tout cela. M. Oliveira va donner quelques réponses en attendant.

M. Oliveira a relevé quatre points qui méritent à son avis une explication, notamment sur l'augmentation des indemnités des élus. Il trouve scandaleux de la part de l'opposition de manipuler les chiffres et de dire des énormités sur le sujet. Tous savent très bien que les indemnités des élus sont réglementées. La hausse est simplement due à l'augmentation des cotisations de retraite puisqu'ils cotisent en tant qu'élus sur les retraites. À l'intention de M. Pronesti, M. Oliveira précise que c'est donc simplement l'augmentation des retraites qui fait qu'ils passent de 390 K€ à 431 K€. D'ailleurs, la Ville n'est pas comme le gouvernement qui a augmenté les indemnités des députés de 300 € en 2024. La Ville, elle, ne peut pas augmenter. Il faut donc arrêter de raconter des choses qui sont totalement fausses.

Concernant le budget des conseils de quartier, il serait bien que M. Tauthui lise les délibérations au fur et à mesure des années. Le budget d'investissement est toujours partagé en deux, si bien que l'année prochaine, s'ils sont toujours là, il y aura encore 100 K€. C'est ainsi qu'ils procèdent : 100 K€ sur l'année N et 100 K€ sur l'année N^o1. M. Tauthui peut vérifier sans problème.

M. Oliveira reviendra tout à l'heure sur l'histoire des taux puisqu'il y a un débat important sur ce sujet. Enfin, concernant les incertitudes évoquées par M. Touelles, M. Oliveira trouve cela extraordinaire : le projet Sonepar a été voté au mois d'octobre, il a été expliqué qu'il fallait absolument signer avant le 31 décembre. Aujourd'hui la collectivité a les 8 M€ pour ce faire, sinon elle ne pourrait pas faire le chèque chez le notaire. Il n'y a pas besoin de faire appel à l'emprunt, la trésorerie le permet.

Intervention hors micro de M. Touelles

M. Oliveira répond qu'il n'y a pas besoin de flécher ; à partir du moment où la Ville a la capacité de financer son investissement il n'y a pas de problème et, non, il ne faut donc pas le mettre dans le budget. L'acquisition Sonepar figure dans la décision modificative prise en octobre et il y a en face un financement. M. Oliveira rassure donc M. Touelles, il n'y a aucun souci sur le sujet. Il y aura simplement une ligne sur le rapport 2026 sur les intérêts qu'il faudra provisionner, non pas sur les 8 M€ mais sur les 4,8 M€ qui seront à provisionner sur l'exercice 2023.

Mme la Maire pense qu'il n'a échappé à personne que la campagne municipale est bien commencée. Elle remercie les élus de la majorité municipale qui ont bien voulu rappeler tout ce qui a été réalisé dans ce budget. Ils n'ont pas la prétention d'avoir atteint tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés en 2020 mais, comme toutes les collectivités locales, ils ont tout de même cumulé la succession des crises et ont fait au mieux avec les moyens qu'ils avaient à leur disposition, dont le grand projet qui était de maintenir à niveau les services publics pour la solidarité, l'éducation et la santé, en tout cas de tout qui était de l'ordre du bien-être à Malakoff, et la population y est attachée.

Mme la Maire ne reviendra pas sur les raccourcis grossiers, sur les sous-entendus insultants, sur les affabulations grotesques qui ne méritent pas que l'on revienne dessus. Certains élus ont d'ailleurs rappelé que c'était une façon de faire de la politique assez détestable dans ce conseil municipal mais aussi ailleurs.

Mme la Maire souhaite rappeler que le conseil municipal n'est pas une tribune politique, ni pour un parti, ni pour une liste. Tout le monde s'est un peu lâché ce soir mais il y a des lieux pour cela et elle déplore cette confusion. Pour autant, elle note quand même que certaines remarques ont été faites alors qu'elles relèvent de la délégation de certains élus aussi. Ils travaillent ensemble en majorité depuis douze ans avec certains d'entre eux et comme par hasard c'est ce soir où l'on a le droit à la liste de courses. Mme la Maire voudrait "remercier" M. Aarsse pour sa délicate remarque qui, pour elle, a du mal à passer : « Il ne suffit pas d'être une femme pour être féministe ». Bien entendu Mme

la Maire en est convaincue mais elle ne sait pas comment elle doit prendre cette remarque. S'il y a bien un engagement pour lequel elle se bat depuis toujours, c'est bien le féminisme. Sur ce, Mme la Maire soumet cette délibération aux voix. Elle note 4 abstentions et 6 oppositions.

DEL2025_138 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire précise que ces taux ne changent pas mais M. Touailles a tout de même voulu mettre ce sujet en débat.

M. Oliveira rappelle que la taxe foncière est le seul impôt communal. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la seule ressource restant aux communes repose sur la levée de l'impôt sur les propriétaires du foncier de la ville.

Cet impôt est composé de deux éléments : une base imposable et un taux.

- Le taux est voté en conseil municipal en même temps que le budget.
- Le calcul de la base se fait en fonction de la qualité du bien de référence selon des critères de classification fixés par l'État allant de 1 à 8 (1 pour logement luxueux et 8 pour logement sans confort ou insalubre).

Il convient ici de souligner que la mutation urbanistique de la ville a eu pour conséquence l'augmentation du produit de l'imposition à l'échelle de la commune. En effet, toutes les nouvelles constructions étant valorisées dans des catégories élevées en raison de leur construction récente, c'est bien là que les ressources augmentent le plus.

Cette base est réévaluée par la loi de finances votée chaque année au Parlement.

Sur l'ensemble de cette mandature, la hausse des taux s'est élevée à 16,4 % mais il faut en fait comparer ce taux à l'inflation qui était sur la même période de 16 %. L'augmentation de la base n'a servi qu'à compenser l'inflation, rien n'a donc été caché. À noter que la Ville a perdu 720 K€ de DGF entre 2020 et 2026.

Le taux, deuxième élément du calcul, a augmenté de 3,5 points au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 10,94 % afin de maintenir les services publics.

Par ailleurs, M. Oliveira rappelle qu'en termes de base Malakoff est la 5^e ville la plus faible du département. Les prix de l'immobilier s'élèvent à 7 000 € le m² dans l'ancien et à 9 000 € dans le neuf. Certes, Malakoff a le 2^e taux du département mais son potentiel fiscal est faible. La municipalité aurait pu décider de valoriser davantage ce potentiel fiscal en jouant sur le classement des catégories de maisons ou d'appartements mais les anciens et les nouveaux élus ont voulu garder cette mixité qui fait le charme de la ville et qui la rend solidaire et agréable à vivre. C'est un choix politique assumé.

Par conséquent, lorsque deux groupes de l'opposition affirment que les impôts fonciers ont augmenté de 32,7 % entre 2020 et 2025 alors qu'un seul élément de calcul, le taux, est de la responsabilité de la commune, ils font de la désinformation. La fiscalité communale sera certainement dans la campagne présidentielle et ils en discuteront en tant que citoyens en 2027 mais ce n'est pas le sujet de cette délibération. Même s'ils sont en campagne électorale, il est de la responsabilité de chaque élu d'expliquer honnêtement les raisons de l'augmentation de la taxe foncière à la population.

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Ainsi, pour l'exercice 2026, la ville doit procéder au vote des taux suivants :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- taux de la taxe d'habitation afférent aux résidences secondaires.

Les taux sont reconduits au niveau fixé pour 2025 comme suit :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
-------	-----------	-----------

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,49 %	35,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,74 %	14,74 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux	22,74 %	22,74 %

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir VOTER les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Par 32 voix POUR dont 3 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard), 4 CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (Mme Rault, M. Rajzman, Mme Jannès) Le conseil municipal vote pour l'année 2026 les taux des impositions directes locales suivants :

Taxes	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,74 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux	22,74 %

M. Bresset indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff sont plutôt satisfaits de voir que les taux n'évoluent pas et ils voteront donc en faveur de ces taux inchangés. Ils considèrent toutefois qu'avec l'augmentation de la taxe foncière de 13 % sur l'exercice précédent, cela étale un peu une augmentation qui leur paraissait un peu trop forte sur l'exercice antérieur.

M. Touailles indique que lorsqu'il parlait des 32,7 % de hausse des rentrées fiscales il ne parlait pas que de la taxe foncière. Les 7 M€ supplémentaires que la Ville a réussi à avoir, c'est grâce à l'augmentation de 3 points du taux de la taxe foncière. M. Oliveira a parlé d'autofinancement mais qui paye cette taxe ? Ce sont les gens qui sont là, ce sont les gens qui payent, ce sont les propriétaires, et il faut bien concevoir que tous les propriétaires ne sont pas riches ! Les ouvriers par exemple – parce qu'il y a encore des ouvriers dans les maisons à Malakoff – galèrent pour payer la taxe foncière. Plutôt que d'augmenter ce taux il aurait donc fallu réfléchir et lutter tout d'abord contre l'État en appelant à la mobilisation des citoyens, des agents, contre les politiques austéritaires et l'économie de guerre.

Deuxième chose : il faut essayer d'avoir une bonne gestion. Quand la majorité augmente de 30 % les contractuels et baisse de 20 % les titulaires, elle sait qu'elle augmente la masse salariale, pour la simple et bonne raison, comme vu tout à l'heure, que les contractuels gagnent, pour les femmes par exemple, 500 € de plus par mois que les titulaires. C'est 6 000 €. Ce sont là des choses sur lesquelles il faut se recentrer, c'est-à-dire réinternaliser, re-titulariser les agents dans la fonction publique.

Il y a aussi des dépenses inutiles, celles qui ont été rappelées tout à l'heure comme les 320 K€ sur quatre ans du "Malakoff Infos" pour l'imprimeur.

Mme la Maire invite M. Touailles à rester sur le taux d'imposition, ils ne vont pas refaire les débats à chaque fois.

M. Touailles essaie justement de dire comment trouver d'autres solutions à la baisse de cette taxe foncière.

Mme la Maire remercie M. Touailles et le prie de rester sur la taxe foncière.

M. Touailles pense qu'il faut trouver des solutions ensemble, et c'est pour cela qu'ils sont là aussi. Les 700 K€ de hausse des lignes autres est aussi un sujet sur lequel ils peuvent réfléchir. Quand la Ville a préempté le commerce qui va coûter 300 K€, ce sont aussi des choses sur lesquelles ils

auraient pu éviter de dépenser de l'argent. En regardant le budget dans le détail, M. Toueilles est ainsi certain qu'ils peuvent éviter d'augmenter la taxe foncière de 3 points. Elle aurait pu rester à 32 % plutôt qu'à 35. C'est pour cette raison que les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens voteront contre ce taux comme ils l'ont fait les années précédentes puisqu'il a augmenté de 3 points depuis 2023.

Mme Jannès, pour une fois, est presque d'accord avec ce qui vient d'être dit. Elle souhaitait simplement rappeler les positions de Malakoff Plurielle depuis de très nombreuses années. Les élus de ce groupe s'étaient émus de ce que la majorité avait appelé un rattrapage il y a quelques années et qui était une augmentation extrêmement forte de la taxe foncière. Mme Jannès souscrit à ce que M. Toueilles a dit sur le fait que beaucoup de petits propriétaires dans cette ville ne sont pas riches. Il est donc important de mener une réflexion sur une juste contribution des habitants car c'est cela aussi la mixité sociale et le maintien de cette mixité sociale dans la ville. C'est donc un sujet très important.

Cela dit, les élus de Malakoff Plurielle remercient la majorité de ne pas avoir de nouveau augmenté puisqu'il y a eu tout de même eu un effet ces dernières années extrêmement important. Il faut quand même noter qu'ils arrivent à un plafond, c'est du moins ce qu'espère Mme Jannès car ce n'est pas dit dans la délibération. La municipalité s'engage-t-elle à ce plafonnement ? Pour 2026, c'est bon, mais quelle est la vision pour les années qui viennent, pour mobiliser d'autres ressources pour financer les projets ?

Comme pour la délibération précédente Malakoff Plurielle s'abstiendra.

M. Vernant indique que l'Union populaire, sur cette question de taxe foncière, rejoindra en partie M. Oliveira sur le fait qu'il s'agit d'un taux unique, si bien que lorsqu'on augmente la taxe foncière on pénalise autant les grands propriétaires que les petits propriétaires. Il y a effectivement toute une réflexion à avoir sur la réforme fiscale à faire au niveau national.

À ce sujet, l'Union populaire soutient l'amendement qui a été adopté à l'Assemblée nationale pour décorrélérer les trois taux. Il est en effet hallucinant, quand un taux est augmenté, d'être obligé d'augmenter tous les taux, aussi bien la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie que la taxe sur les résidences secondaires. Pour aller plus loin, l'Union populaire soutient pleinement l'effort demandé sur la taxe d'habitation des résidences secondaires aux multipropriétaires, c'est-à-dire ceux qui ont plusieurs propriétés. C'est un effort de justice qui est demandé par rapport à une situation budgétaire très difficile.

Néanmoins, sur cette délibération l'Union populaire salue l'effort de stabilité budgétaire ; celui-ci arrive certes après une forte augmentation mais M. Vernant votera en faveur de cette délibération.

Mme la Maire remercie les élus pour leurs interventions et apportera quelques éléments concernant les augmentations de taxes. Pour rappel, la taxe foncière n'a pas bougé depuis 2023. Il semble d'ailleurs à Mme la Maire que Malakoff Plurielle avait à l'époque voté pour.

Il faut aussi rappeler que dans le mandat précédent, une augmentation de taux avait été votée en 2014 par une grande majorité car il s'agissait de préserver les services publics – c'est d'ailleurs toujours l'enjeu.

Quant à 2023, tout le monde a tendance à l'oublier mais ces 3 points d'augmentation correspondaient pour les propriétaires à l'équivalent de ce qu'ils ne paieraient plus ou presque en taxe d'habitation (toutes les études avaient été fournies aux élus). L'opération était donc quasi neutre puisque cette taxe d'habitation qui devait être compensée à l'euro près par le gouvernement ne l'a jamais été et ne le sera jamais. C'est d'ailleurs systématiquement le cas à chaque suppression censée être compensée. Même chose pour la taxe professionnelle qui avait été également supprimée sous Sarkozy, transformée en CFE, en CVAE – qui a encore failli être supprimée cette année s'ils ne l'avaient pas sauvée –, toutes ces suppressions d'impôts que les gouvernements décident de mettre en place mais sans les compenser pour les communes. De fait, cela revient à mettre celles-ci sous tutelle puisqu'il ne leur reste plus que l'impôt foncier. La liberté communale, ce n'est plus que ça, tout le reste, c'est le gouvernement et l'État qui décident, qui fléchissent (le fonds Vert, le fonds Bleu, ...). Les collectivités n'ont donc plus d'autre choix que de demander des subventions pour aller chercher l'argent, ce qui leur occasionne un énorme travail et crée de fait des inégalités entre les communes. Malakoff a ainsi la chance d'avoir pu recruter quelqu'un à qui confier cette charge mais certaines communes n'ont pas les moyens d'instruire les dossiers et d'aller par conséquent chercher les subventions sur les fonds.

La taxe foncière disparaîtra peut-être elle aussi puisque la tendance est à la suppression de l'impôt de manière générale mais, pour rappel, sans impôt il n'y a pas de service public. Quand tout sera privatisé, quand il n'y aura plus de taxes, les collectivités ne sauront pas comment faire fonctionner les services publics. Avec le secteur privé qui convoite bien entendu les services publics pour la

manne qu'ils représentent, c'est une autre société qui émergera à ce moment-là. Et ce n'est pas cette société-là que veut la majorité municipale à Malakoff : ils ont donc pris leurs responsabilités pour augmenter la taxe foncière en 2023, une augmentation qui, encore une fois, était atténuée par la disparition des impôts locaux et de la redevance audiovisuelle.

Mme la Maire rappelle que cette délibération ne propose pas d'augmenter la taxe foncière et la soumet aux voix. Elle note que cette non-augmentation est adoptée moins 3 oppositions et 3 abstentions.

DEL2025_141 : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie.

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire précise que M. Toueilles a demandé que cette délibération soit également mise en débat.

M. Oliveira indique qu'il s'agit d'une délibération technique mais il essaiera d'expliquer ce qu'est une ligne de trésorerie. C'est un outil financier de court terme permettant à la collectivité de faire face à des besoins temporaires de liquidité. Elle sert uniquement à gérer la trésorerie quotidienne et ne peut pas financer les investissements. Elle permet de compenser les décalages entre le paiement des dépenses et l'encadrement des recettes.

Cette ligne de trésorerie permettra notamment de faire face au décalage dans le temps de l'achat de la parcelle Sonepar en janvier 2026 et de l'encaissement de la subvention du contrat départemental lié à cette opération. Le Conseil départemental vient de voter début décembre les 4 M€ en cours qui seront versés au 1^{er} trimestre 2026.

Cela permet d'éviter de contracter un emprunt à moyen ou long terme pour des besoins ponctuels (parce que c'est moins cher qu'un emprunt) et de prévenir les difficultés de paiement en cas de tensions passagères sur la trésorerie.

Avantages principaux :

- Un coût de financement réduit. Les intérêts sont généralement plus faibles que ceux d'un emprunt classique, ce qui limite les charges financières de la Ville.
- Une grande souplesse d'utilisation : la collectivité peut mobiliser les fonds uniquement en cas de besoin dans la limite d'un plafond fixé, ce plafond fixé étant de 2 M€.
- Une réactivité élevée : les fonds sont disponibles très rapidement, le jour même ou le lendemain.
- Une gestion très simplifiée : plusieurs tirages peuvent être effectués sur une période maximale d'un an. Ils ne sont donc pas obligés de tirer tout de suite les 2 M€ mais en fonction des besoins.
- Pas besoin de formalités supplémentaires.

La ligne de trésorerie est donc un outil efficace et sécurisé pour assurer la continuité des paiements, optimiser la gestion financière et préserver l'équilibre budgétaire de la Ville.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie soumise au vote ce soir :

- Montant de 2 M€.
- Établissement bancaire : La Banque postale.
- Durée maximale : un an.
- Taux EURIBOR à trois mois de 2,07 plus la marge de 0,07, ce qui fait 2,14 %. Sur un an, ce taux a même évolué à la baisse de 0,3 point.

Conformément à la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements, l'ordonnateur est habilité à mettre en place une ligne de trésorerie.

Les lignes de trésorerie se distinguent des emprunts classiques.

Elles constituent des concours financiers de court terme, inscrits hors budget dans les comptes financiers de la classe 5, et sont destinées à assurer la gestion quotidienne de la trésorerie de la collectivité.

Seuls les intérêts consécutifs aux tirages effectués sur la ligne de trésorerie sont comptabilisés compte 6615 : "Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs".

Il est important de rappeler que ces crédits ne peuvent pas financer des dépenses d'investissement.

Finalités de la ligne de trésorerie

Les crédits mobilisés dans le cadre d'une ligne de trésorerie permettent :

- de gérer les décalages temporels entre le mandatement des dépenses et l'encaissement des recettes ;
- d'éviter le recours à un financement à moyen ou long terme pour des besoins ponctuels ;
- de prévenir tout risque de rupture de paiement, notamment en période de tensions ponctuelles sur la trésorerie.

Avantages de la ligne de trésorerie

- Le recours à une ligne de trésorerie permettra à la ville de réduire le coût de son financement de court terme.

En effet, les intérêts appliqués par les établissements bancaires sont généralement plus faibles que ceux pratiqués dans le cadre d'un emprunt classique, ce qui contribue donc à limiter les charges financières la ville.

- La ligne de trésorerie est un outil de gestion souple et réactif.

La ligne de trésorerie met à la disposition de la collectivité un droit de tirage lui permettant de mobiliser les fonds selon ses besoins réels et dans la limite d'un plafond prédéfini.

La mobilisation de la ligne peut s'effectuer sur une durée maximale d'un an (ou moins, selon les modalités du contrat).

Durant cette période, la collectivité peut réaliser plusieurs tirages en fonction des besoins sans formalité supplémentaire.

Les fonds sont généralement mis à disposition très rapidement (en J ou J+1).

Cette flexibilité permet à la collectivité d'adapter sa trésorerie aux décalages entre dépenses et recettes, sans recours systématique à des financements plus coûteux.

Ainsi, la ligne de trésorerie constitue un instrument efficace pour optimiser la gestion de trésorerie, sécuriser les besoins ponctuels de liquidité et préserver l'équilibre financier de la ville.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER la souscription d'une ligne de trésorerie de 2 000 000,00 d'euros auprès de La Banque Postale.

Par 35 voix POUR dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, M. Rajzman) 3 CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef) et 1 ABSTENTION (M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la souscription d'une ligne de trésorerie de 2 000 000,00 d'euros afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie.

Les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie seront les suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins ponctuels de trésorerie par une ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 MOIS + marge de 0,720 % de l'an Date de constatation : index EURIBOR 3 MOIS publié 2 jours ouvrés T2 avant chaque début de période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EURIBOR 3 MOIS, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EURIBOR 3 MOIS négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.

Base de calcul	Exact / 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 02 janvier 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 000,00 €, soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne », de la Banque Postale.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie à intervenir avec La Banque Postale et à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues conformément aux stipulations du contrat.

M. Touilles remercie Mme la Maire de rappeler à chaque fois que c'est lui qui a demandé que les délibérations soient portées au débat. Mais s'il ne le demandait pas, il n'y aurait pas beaucoup de débats puisque certains élus ne sont même pas là aux commissions ville démocratique.

Mme la Maire confirme que M. Touilles vient à ces commissions mais les explications qu'on lui fournit ne lui suffisent pas.

M. Touilles précise que c'est la première fois que Mme la Maire le fait.

Mme la Maire ajoute qu'il y a d'autres commissions où ne vient aucun élu, dont ceux de LFI Malakoff et Citoyens. Elle peut donner les noms si M. Touilles le souhaite.

Brouhaha

Mme la Maire invite M. Touilles à s'exprimer sur le sujet qui est, pour rappel, la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie.

M. Touilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront contre cette souscription d'un contrat de ligne de trésorerie, pour la simple et bonne raison qu'ils ont de grosses réserves sur l'EURIBOR 3 mois à 2,14 % puisqu'il n'y a pas de taux fixe et qu'il n'est pas garanti. Il peut donc y avoir une variation du taux.

Et, surtout, l'objectif est de faire l'acquisition immobilière de Sonepar pour un projet que la Ville n'a pas encore budgété, le projet d'agrandissement de la ferme urbaine et d'une salle des fêtes. La municipalité fait donc une acquisition immobilière sans savoir combien elle va encore dépenser derrière. Gouverner, c'est prévoir mais, là, on n'y voit rien.

M. Touilles rappelle que ce taux n'est ni fixe, ni garanti et les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront donc contre.

Mme la Maire remercie M. Touilles et soumet cette délibération au vote.

COMMERCES ET ARTISANAT

DEL2025_145 : Convention entre le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) et la commune de Malakoff relative à la conception d'un « Guide pour les commerces de la Ville de Malakoff - Recommandations pour la création ou la rénovation d'une devanture commerciale

Rapporteur : Mme Parmentier

Mme Parmentier donne lecture du premier paragraphe de la délibération puis propose de bien vouloir voter cette convention pour un montant 5 500 €, dont 40 % seront pris en charge par la Métropole.

Elle attend un débat houleux sur cette délibération qui grève les budgets de la Ville...

Par délibération du 16 octobre 2024 (DE2024_107), le Conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de l'adhésion de la commune de Malakoff au programme « Centres-villes vivants » deuxième édition et de l'adoption de la stratégie d'intervention pour le commerce et l'artisanat annexée à la délibération suscitée.

Pour rappel, par délibération de son Bureau Métropolitain, le 19 juin 2024, cette dernière a accordé à la commune une subvention de 499 200 € HT (dont 495 000 € HT d'investissement et 4 000 € HT de fonctionnement).

Le point numéro 1 de ce programme d'accompagnement concernait la mise en œuvre d'une charte des devantures commerciales et des enseignes.

Dans cet esprit, la commune s'est rapprochée du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) afin de travailler, en étroite concertation avec les commerçants, à l'élaboration d'une charte-guide des enseignes et des devantures commerciales de la ville de Malakoff.

Les modalités de travail conjoint entre la Ville et le CAUE 92 sont précisées dans la convention jointe en annexe.

La convention proposée vise à encadrer :

- les prestations réalisées par le CAUE 92,
- les références réglementaires,
- ainsi que les modalités financières liées au projet.

Les parties travailleront à l'édification d'un document guide, dont le but sera de :

1. Énoncer les principes de composition de la devanture à mettre en œuvre, dans le cas d'une rénovation globale, d'une rénovation partielle, d'une simple enseigne, ou dans la situation d'une création d'un commerce et de terrasses,
2. Harmoniser les devantures entre elles, dans une esthétique des devantures qualitative, pérenne, en adéquation avec la polarité commerciale concernée, et le type de vente (commerces de bouche, restauration, vente à emporter, autres),
3. Mettre en cohérence le projet de devanture commerciale et éventuellement de sa terrasse, dans son paysage urbain, paysager, et dans le paysage commercial de la rue concernée, ce pour toutes les polarités commerciales identifiées de Malakoff,
4. Dans le cas d'une construction neuve d'un immeuble, définir des règles d'implantation du commerce en rez-de-chaussée - enseigne bandeau, enseigne drapeau, rapport de la devanture au 1^{er} étage habité.

Le processus administratif du dossier de projet de devanture, du pré-projet au dépôt de déclaration préalable et les potentielles subventions allouées suivant le type de projet fera l'objet d'un volet séparé, conçu par la ville de Malakoff.

Le guide comprendra :

- Une première partie qui portera sur des recommandations contextualisées, en lien avec les singularités de Malakoff et les objectifs visés par la ville ;
- Une deuxième partie générique présentée sous forme d'un guide CAUE92, explicitant les dispositifs possibles à mettre en œuvre à l'aide de références illustrées et d'exemples de solutions adaptées.

La livraison provisoire du guide de recommandations est fixée à juin 2026 et sera proposé pour approbation au Conseil municipal.

Conformément aux modalités définies dans le cadre du partenariat entre la ville de Malakoff et la Métropole du Grand Paris, 40 % des dépenses allouées à la rédaction de cette charte seront cofinancées par la MGP.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la convention entre le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) et la commune de Malakoff relative à la conception d'un « Guide pour les commerces de la Ville de Malakoff - Recommandations pour la création ou la rénovation d'une devanture commerciale ».

- AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention ou tout document afférent.

Par 37 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, M. Rajzman, Mme Hammache) et 2 ABSTENTIONS (M. Pronesti, M. Bresset). Le conseil municipal approuve la convention entre le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) et la commune de Malakoff relative à la conception d'un « Guide pour les commerces de la Ville de Malakoff - Recommandations pour la création ou la rénovation d'une devanture commerciale ». Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention, dont le texte est joint à la présente délibération. Le conseil municipal dit que la mission du CAUE 92, objet de la convention, est assurée à titre gracieux. La date prévisionnelle de la livraison du guide de recommandations après signature du document par la Ville de Malakoff est fixée à juin 2026.

M. Touelles donne lecture de son intervention :

« La contribution du CAUE 92 est une bonne chose pour aider la Ville à apporter une bonne touche de modernité pour les façades des commerçants. Encore faut-il trouver les commerçants volontaires qui souhaitent investir par les temps qui courent où la crise les malmènent, particulièrement à Malakoff où rien n'est fait pour améliorer la situation très compliquée dans laquelle ils se trouvent. L'exemple de l'autodissolution de Malakoff Village aurait dû vous alerter mais vous vous êtes entêtés. Il aurait été intelligent de faire intervenir ces experts de la Métropole avant de mettre en place votre stratégie commerciale totalement inappropriée puisque dans toute la France les villes privilégient les commerces alimentaires sur les rues piétonnes, commerces alimentaires qui font venir le citoyen tous les jours alors que les commerces non alimentaires ne favorisent pas la venue quotidienne des consommateurs. Ces mêmes commerces non alimentaires – commerces que vous avez donc choisi de privilégier sur la rue Béranger – ne sont pas en capacité non plus d'absorber des loyers élevés. Cela s'est vérifié avec le commerce rue Béranger que vous avez préempté, qui est fermé depuis maintenant un an et demi et qui coûtera à la fin de la préemption, dans six mois, autour de 300 K€ à la Ville : 24 mois de loyer, la taxe foncière, les charges de copropriété, les frais juridiques de l'opération, le prix d'achat du fonds de commerce et la réinternalisation du salarié. Votre stratégie avait été élaborée quatre jours après la préemption du fonds de commerce rue Béranger. Il faudra nous expliquer par quel moyen de passe-passe une stratégie est rétroactive.

Voici un bel exemple de la compétence de la gestion du commerce par la Ville puisque cette préemption est une faute très lourde, financièrement et stratégiquement pour le commerce local et le contribuable. Nous vous avons pourtant prévenus : en laissant fermé ce commerce vous pénalisez l'ensemble des commerçants puisque ce commerce drainait des consommateurs. Aussi, nous savons qu'indirectement vous avez donné un coup de pouce magistral à la grande distribution puisque Intermarché a accru sa vente de fruits et légumes. Selon notre petite enquête, un camion supplémentaire de fruits et légumes est livré hebdomadairement depuis la fermeture du fonds de commerce. »

Mme Jannès indique que les élus de Malakoff Plurielle sont toujours très contents quand des choses sont faites en faveur du commerce, quelle que soit la question. Certes, ils n'auraient peut-être pas forcément mis les devantures en priorité mais s'il y a l'opportunité d'une convention utile au commerce, ils seront bien évidemment pour.

Ils s'interrogent cependant sur d'autres mesures qui selon eux traînent, qu'ils réclament depuis 2014, et qui n'ont toujours pas avancé. Ce sont des choses qui se font dans pas mal de communes, qui semblent pourtant assez simples comme la mise en relation d'entreprises présentes sur la ville pour pousser les employés à utiliser à la fois les commerces, les associations ou les services municipaux,

ou encore le fait d'inciter les commerces de la ville à se grouper dans des kiosques, que l'on appelle aussi des conciergeries, dans les bas d'immeubles des entreprises. Ce sont des propositions qu'avaient faites les élus de Malakoff Plurielle il y a longtemps mais cela ne se développe toujours pas. On voit ainsi Humanis, les différentes entreprises de la ville qui ont leurs propres services internalisés, qui proposent du pressing ou autres activités mais en utilisant des services externes à la ville au lieu d'utiliser les commerces de la ville. C'est donc dommage car il s'agit de choses assez simples mais qui n'ont toujours pas avancé. C'est un lien privilégié à renforcer entre tous les acteurs économiques de la ville. Cela concerne aussi les associations qui proposent des services et qui pourraient tout à fait bénéficier du grand volant de personnes qui travaillent, qui ne font que transiter sur la ville mais qui font vivre elles aussi les commerces. Ces mesures incitatives d'accompagnement sont un exemple parmi d'autres mais il est dommage que cela n'ait pas beaucoup progressé. Toute action est cependant bienvenue et Mme Jannès remercie la municipalité pour celle déjà proposée ce soir.

M. Tauthui demande si cette opération se fera sur toute la ville ou sur un périmètre spécifique. Les commerces dans le territoire des partenaires comme Paris Habitat ou autres opérateurs sont-ils concernés ?

M. Pronesti indique que les élus de Renaissance Malakoff ont une autre vision pour que le commerce se développe sur la ville. C'est une idée qui paraissait intéressante au départ mais qu'ils ne retiennent pas. Ils s'abstiendront donc sur cette délibération et si la municipalité veut en savoir plus sur la méthode à mettre en place pour développer le commerce il n'y a qu'à lire leur programme qui paraîtra très bientôt sur les meilleurs sites de la Ville.

Mme la Maire le remercie et ajoute qu'ils n'y manqueront pas !

Mme Parmentier remercie les élus pour toutes ces bonnes propositions qui arrivent à quelque temps des municipales. Elle souligne le fait que cette délibération n'a pas vocation à rappeler la politique de la Ville pour le commerce : il s'agit simplement d'une convention qui était proposée au départ sans débat mais qui donne de fait l'occasion de parler de cette politique municipale sur le commerce et de répondre aux questions des élus.

Cette opération concernera toute la ville mais pas forcément les bailleurs, l'idée étant de travailler plutôt par secteur, d'avoir une approche avec le CAUE sur l'insertion dans le paysage avec toutes les règles d'urbanisme et de travailler bien entendu avec les commerçants.

Concernant le point évoqué sur les conciergeries et tout ce qui peut être fait au niveau de l'accompagnement, Mme Parmentier ne fait pas du tout le lien entre les deux. Mme Jannès est attentive en général à ce qui est démocratie participative mais aucun commerçant aujourd'hui n'a souhaité se monter en conciergerie. Parce que c'était un peu la mode il y a quelques temps elle-même avait rencontré des commerçants et des structures qui faisaient ce genre de propositions mais cela ne s'est jamais monté parce qu'il n'y avait pas de dynamique en face. Elle est respectueuse des commerçants, de ce qu'ils ont envie de faire ou pas envie de faire. En l'occurrence, la synergie entre entreprises et commerces ne s'est pas faite malgré les rencontres avec les entreprises qui s'installent. Mme la Maire et les élus y jouent les VPR pour rappeler que la municipalité a une politique de sport, de culture et des commerces locaux et pour souligner l'intérêt de mettre en réseau les gens pour tout ce qui concerne le développement économique local. Ensuite, avec le Territoire et le transfert de compétences, la municipalité a tout de même beaucoup perdu la main ce qui tout ce qui est entreprises puisque le développement économique n'est plus une compétence municipale. Cela s'est davantage traduit et mis en œuvre localement avec tout ce qui est stratégie d'urbanisme et le travail sur les rez-de-chaussée actifs, comme Mme Parmentier a pu le rappeler.

Même si l'objet de cette délibération porte sur un point précis, c'est l'occasion de souligner que la commune a activé un volet avec la Métropole qui leur octroie des lignes budgétaires. Comme l'a rappelé Mme la Maire, c'est l'occasion d'aller chercher des financements partout où ils sont et d'en tirer profit, et c'est un accompagnement qu'ils feront avec plaisir.

À l'attention de M. Touailles, Mme Parmentier pense qu'ils n'ont pas la même vision de la stratégie commerciale et qu'aucun des deux n'arrivera à convaincre l'autre sur ce sujet. La ville de Malakoff, c'est avant tout une halle alimentaire avec une centaine de commerces de bouche et toute la difficulté d'avoir une hyper-proximité de cette offre commerciale alimentaire. Depuis déjà un certain temps la Ville essaie de favoriser des parcours d'insertion grâce à des locaux précaires ; une vidéo qui sortira dans quelques jours témoignera ainsi du travail qui a été mené autour de la diversité commerciale. Aujourd'hui, la préemption est un outil qui peut servir à maîtriser cette diversité commerciale, un outil qui ne vise pas non plus tous les locaux commerciaux puisque la plupart appartiennent à du privé. M. Touailles est par ailleurs bien loin de la réalité quand il évoque les

300 K€, la Ville n'étant pas propriétaire des murs elle ne paie donc pas les taxes foncières, même si une partie est effectivement prise sur un bail. Pour le reste, Mme Parmentier ne cherchera pas à le convaincre dans un débat stérile et la convention encore une fois ne traite pas de ce sujet ; elle est là pour accompagner les commerçants et pour leur permettre par la suite de bénéficier des moyens de la Métropole pour rafraîchir leur devanture. La municipalité est donc plutôt favorable à accepter les aides qu'octroient les collectivités quel que soit leur niveau.

M. Touailles précise que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront pour cette délibération. Mme Parmentier a parlé de mise en réseau des associations, toutefois, non seulement elle a contribué à l'autodissolution de l'association des commerçants, ce qui fait de Malakoff une des seules villes sans représentants du commerce local, mais cette préemption et la contribution à l'autodissolution des représentants du commerce resteront comme une des plus grosses erreurs en matière de politique du commerce sur la ville. On sait que cela va coûter très cher à la Ville. M. Touailles précise ici qu'il n'a pas dit 300 K€ mais autour de 300 K€, mais c'est déjà énorme pour un commerce qui reste fermé. Les élus LFI Malakoff et Citoyens avaient pourtant prévenu la majorité municipale sur ce point.

Mme la Maire remercie M. Touailles mais fait observer que lorsqu'un local commercial connaît trois gérants en cinq ans, on peut à juste titre se demander si la nature du commerce, à savoir un primeur, a sa juste place à cet endroit. C'est exactement la question que Mme Parmentier s'est posée avec les services en se disant que sur cette partie de la rue Béranger – parce que c'est très localisé – il fallait sans doute faire un peu autrement. C'est ce que la municipalité a donc fait et cette assemblée a d'ailleurs voté dans sa grande majorité la stratégie commerciale sur ce périmètre limité de la rue Béranger.

Mme la Maire demande au conseil municipal d'adopter ou pas cette délibération qui ne concerne que les enseignes, c'est-à-dire une infime partie de la convention signée avec la Métropole du Grand Paris. Elle note deux abstentions.

ÉDUCATION

DEL2025_149 : Fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Barbusse.

Rapporteur : Mme Ghiati

Mme Ghiati indique que la municipalité a été sollicitée par l'équipe de l'Éducation nationale, c'est-à-dire la direction d'école et l'équipe enseignante pour opérer une fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire Henri-Barbusse pour les raisons évoquées dans la délibération et dans les PV des conseils d'école qui ont débattu et voté sur ce sujet.

Concernant la procédure et le positionnement de la Ville de Malakoff, il faut savoir que les fusions ou dé-fusions (ce qui n'a pas été le cas à Malakoff) sont demandées par l'Éducation nationale et que le code des collectivités territoriales oblige la Ville à faire passer la demande. La municipalité a cependant toujours pris le parti d'accepter ce que demandaient les équipes enseignantes et de direction. Ainsi, la fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean-Jaurès demandée à une époque par l'Inspection académique avait-elle été refusée par la Ville puisqu'elle n'était pas portée par l'équipe enseignante. Autrement, ces fusions d'écoles maternelle et élémentaire sont toujours acceptées afin de ne pas s'opposer au projet pédagogique, comme ce fut le cas pour Paul-Langevin, Fernand-Léger et Georges-Cogniot.

Cette demande-ci a été acceptée pour plusieurs raisons données par l'Inspection académique et par la direction d'école : ces deux écoles travaillent ensemble sur leur projet pédagogique depuis la petite section jusqu'au CM2. Par ailleurs, cette fusion permet d'avoir des décharges complètes au niveau des directions d'écoles sur l'ensemble du groupe scolaire, ce qui est le cas aujourd'hui pour M. Boudon, plutôt que des décharges incomplètes. La mission de direction d'école s'est énormément complexifiée aujourd'hui et demande beaucoup de temps. Les règles de décharge sont celles de l'Éducation nationale et non de la commune. De fait, des directions d'écoles et des équipes enseignantes se tournent de plus en plus vers ces fusions d'écoles maternelles et élémentaires dès lors qu'il y a un intérêt pédagogique et une capacité sur site à pouvoir porter les projets en commun.

Les écoles maternelle et élémentaire Henri-Barbusse sont très proches et disposent par ailleurs de locaux communs, ce qui leur permet de travailler sur ces projets en commun. Un projet artistique est ainsi mené sur trois ans avec un financement de la DRAC.

Ce projet de fusion a été voté en conseil d'école et il s'agit aujourd'hui d'acter la demande de cette direction d'école pour leur permettre à la rentrée 2026-2027 de fonctionner pleinement en groupe scolaire, d'officialiser ce qui existe déjà. En attendant cette fusion qui sera réellement effective à partir de septembre, les équipes ont décidé de travailler sur des conseils d'école communs.

La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule ainsi à l'article L.2121-30 que « le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département ».

Dans ce cadre, la commune de Malakoff a été sollicitée pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Barbusse en une seule unique à compter de la prochaine année scolaire 2026/2027. Cette demande a reçu des avis favorables des conseils d'école précités organisés les 13 et 16 octobre 2025. Respectivement 113 et 185 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire durant cette année scolaire 2025/2026.

Ce projet vise à renforcer la cohérence pédagogique de la petite section au CM2 et à optimiser la gestion administrative par la mise en place d'une direction unique.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER la fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Barbusse en une entité unique pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Par 35 voix POUR dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, M. Rajzman) et 4 CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Vernant). Le conseil municipal autorise la fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Barbusse en une entité unique pour la rentrée scolaire 2026/2027.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Nous voterons contre cette fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri-Barbusse. Nous rappelons que la décision appartient à la commune qui est souveraine sur cette question. La directrice académique et l'ÉEN peuvent mettre la pression tant qu'ils le veulent, si la commune dit non, c'est non. Le ministère cherche depuis plusieurs années à faire des directeurs·trices un maillon de la chaîne hiérarchique par la loi RILHAC votée en décembre 2021 – qui instaure une autorité fonctionnelle et donne davantage de missions et de responsabilités aux directeurs·trices d'école – et par le grossissement des écoles qui entraîne la création de décharges de directions à 100 %.

Le directeur ou la directrice n'enseigne plus, tout son travail est tourné vers la direction de l'école. Les syndicats d'enseignants constatent une augmentation des conflits entre les équipes pédagogiques et les directions d'école depuis l'avènement du rôle hiérarchique de la direction d'école. Pour eux, primariser est une erreur car la gestion de l'école par un directeur et les enseignants sans rapport hiérarchique leur semble bien plus opportune et plus saine.

Primariser augmente aussi le nombre d'élèves, de parents d'élèves et d'enseignants à gérer pour un seul directeur·trice. Plus l'école est grosse, plus les responsabilités reposent sur les épaules d'un seul directeur. Les directeurs·trices se retrouvent donc de plus en plus souvent à gérer des écoles de la taille de petits collèges sans personnel administratif pour les aider. La qualité de l'accueil réservée aux usagers et aux familles sera de ce fait dégradée.

À l'opposé, le maintien des écoles maternelles et élémentaires séparées favorise la proximité et la spontanéité dans les échanges avec les familles. Les petits détails, les petites questions peuvent ainsi trouver des réponses rapides et efficaces avant de se transformer en problèmes ou en conflits.

Primariser c'est trop souvent augmenter le nombre d'élèves par classe et par conséquent dégrader les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. C'est mettre en danger les spécificités de l'école maternelle et celles de l'école élémentaire, notamment dans le cadre de la mise en place de classes grande section, CP.

Malakoff et toutes les villes de manière générale n'ont aucun intérêt à favoriser les fusions, bien au contraire. La fusion de deux écoles entraîne quasi systématiquement la fermeture d'une classe puis d'une deuxième et ce, dans les trois années qui suivent. Il faudra plus d'élèves en moyenne pour échapper à la fermeture ou pour obtenir une ouverture. À Barbusse, les écoles maternelle et élémentaire sont déjà passées de deux gardiens à un seul, prémices de votre volonté de fusionner les écoles, ce qui a pour conséquence de rajouter du travail aux autres agents qui se retrouvent à faire l'accueil du matin quand le seul gardien est absent. C'est aussi compliqué de récupérer les enfants quand ils ont des rendez-vous médicaux dans la journée.

Pour pallier ce problème de manque d'effectifs, si celui-ci est avancé pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire Barbusse, nous proposons de communiquer très largement sur l'ouverture des très petites sections. Pour rappel, les très petites sections sont des classes ouvertes pour la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans, ce qui est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et qu'elle se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et pour beaucoup d'enfants la première expérience éducative en collectivité. De plus, cela réglerait en partie le problème du manque de places en crèche ou chez les assistantes maternelles pour la simple et bonne raison que les enfants qui sont actuellement en moyenne section de crèche pourraient effectuer leur rentrée 2026 à l'école maternelle, en toute petite section plutôt que d'être une année supplémentaire en crèche.

Nous avons déjà évoqué cette solution... »

Mme la Maire invite M. Touailles à rester sur la fusion, rien que la fusion. »

M. Touailles : « Nous avons déjà évoqué cette solution, vous nous aviez rétorqué que les élèves accueillis en très petite section n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs, et c'est faux. Je cite l'article L. 113-1 en vigueur depuis le 21 mai 2021 :

"Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge, visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif précisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Dans ces classes et ces écoles, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée. Les enfants de moins de six ans peuvent être scolarisés dans des classes réunissant des enfants relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Les personnels qui interviennent dans ces classes portent une attention particulière aux enfants de moins de six ans qui y sont scolarisés."

Rajoutons que les élèves ne bénéficieront pas non plus de locaux rénovés ou plus adaptés, nous le savons. La problématique et la décharge du directeur : fusionner et décharger à 100 % le directeur poseront plus de problématiques qu'autre chose.

À Barbusse, la solution n'est pas la fusion mais d'ouvrir de très petites sections. »

Mme la Maire remercie M. Touailles.

M. Touailles lui fait observer que c'est son syndicat qui le dit.

Mme la Maire en serait étonnée car elle le connaît assez bien. M. Touailles confond tout, il confond RILHAC, etc. Mais bon, il était épidémiologiste pendant le Covid, géopoliticien pendant les conflits armés, statisticien et spécialiste de la prospective, il est aujourd'hui pédagogue. Il est à peu près tout dans cette ville et si la municipalité ne l'avait pas à ses côtés elle ne saurait rien !

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Cette délibération vise donc sur proposition de la direction académique à fusionner l'école maternelle Henri-Barbusse et l'école élémentaire Henri-Barbusse. Nous entendons bien les arguments de la Mairie pour la décharge des directeurs et la continuité pédagogique. Cependant, ce projet nous laisse sceptiques. Cela ne risque-t-il pas de renforcer la charge de travail du personnel mutualisé ? Ne risque-t-on de négliger la spécificité de l'école maternelle ? Cela ne risque-t-il pas de favoriser les fermetures de classes ? Quelles conséquences sur la gestion des différents sites ? Les syndicats de l'Éducation nationale ne témoignent pas d'un grand enthousiasme face à ce genre d'opération.

Nous regrettons également le timing de cette fusion intervenant juste avant les élections municipales prévues en mars prochain ; elle engagera donc l'équipe suivante. Nous aurions aimé disposer en outre d'une étude annexée à cette délibération pour évaluer l'impact de cette fusion car ce n'est pas le cas.

Pour toutes ces raisons, Malakoff insoumise et populaire votera donc contre cette délibération faute de visibilité sur l'impact d'un tel projet. »

Mme Ghiati donne raison à M. Touailles : au titre de la compétence de l'école primaire des communes la Ville doit acter et donc décider de cette fusion. Il y a toutefois deux options à Malakoff, et visiblement ce n'est pas celle des élus LFI Malakoff et Citoyens : ils sont partenaires de l'Éducation

nationale et non pas en opposition avec l'Éducation nationale, et notamment des équipes qui travaillent auprès des enfants, qui développent les projets de pédagogie et qui ont toutes sur l'école maternelle et l'école élémentaire demandé et voté pour cette fusion. Mme Ghiati invite M. Toueilles à aller voir les PV de votes de ces conseils d'école. Elle veut bien qu'on lui explique que les enseignants sont contre de façon générale mais, pour ce qui concerne la ville de Malakoff, les écoles et les équipes éducatives ont demandé cette fusion et ce, pour de bonnes raisons puisque ce sont les leurs. Ensuite, quand on est un élu et que l'on demande de respecter la parole du peuple, les équipes enseignantes sont aussi le peuple.

Deuxièmement, M. Toueilles n'a pas assez lu et n'a pas été assez formé sur les questions de l'Éducation nationale. Pourquoi ? Parce que cela n'a absolument rien à voir avec les fermetures ou ouvertures de classes. La moyenne des effectifs sur ce groupe scolaire est entre 22 et 24 élèves. Il y a déjà eu des fermetures des classes sur ce groupe scolaire au regard du nombre d'élèves. L'année dernière il y avait même un CM1 ou un CM2 à 19 dans la classe. Pour autant, l'école n'était pas fusionnée. Cela n'a donc strictement rien à voir. L'Éducation nationale prend la décision de fermer ou d'ouvrir une classe en fonction des effectifs sur les écoles et les groupes scolaires. Cela n'a donc rien à voir avec la demande de fusion qui, elle, permet simplement à une direction et ses équipes d'être juridiquement dans une structure unique, d'avoir effectivement cette décharge. M. Toueilles a raison sur ce point : l'Éducation nationale incite à ces structures et à ces fusions mais aujourd'hui, sur Malakoff, elle est le fruit d'une demande de cette équipe.

Troisièmement, sur les très petites sections il n'y a absolument aucun lien hiérarchique. Aujourd'hui, sur les fonctions de direction d'école, que l'on soit en fusion, que l'on soit en élémentaire ou maternelle, les règles sont en fait strictement les mêmes. La seule chose qui change avec la fusion, ce sont des décharges supplémentaires pour pouvoir assurer ces missions de direction. Celles-ci portent essentiellement sur de la coordination, sur le lien avec l'Inspection académique, sur le travail autour du projet éducatif, projet pédagogique de l'école. Il y a ainsi un interlocuteur avec les partenaires éducatifs sur une ville qui travaille avec ses collègues sur toutes les questions relatives aux fonctions et aux missions des équipes enseignantes sur une école ou sur un groupe scolaire.

La Ville de Malakoff a depuis fort longtemps souhaité que des très petites sections soient accueillies mais Mme Ghiati rappelle à l'intention de M. Toueilles que cela ne dépend pas de la municipalité mais des équipes enseignantes de bien vouloir prendre des enfants de moins de trois ans. La règle que M. Toueilles a donnée est celle des villes en ZEP et REP (politique de la ville), ce qui n'est pas le cas de Malakoff. Mme Ghiati a discuté très longuement avec l'Inspection académique et les équipes enseignantes et peut dire qu'il n'y a pas de demande de l'Inspection académique d'outrepasser cette règle. Il est certes regrettable que l'Éducation nationale ne donne pas pleinement les moyens aux équipes d'accueillir des très petites sections. Mme Ghiati a la chance d'avoir aussi cette délégation petite enfance et informe qu'elle a pu pendant très longtemps dialoguer avec ces équipes. Les enfants qui sortent des établissements petite enfance pour gagner les très petites sections sont à la marge. Mais la Ville n'a pas le monopole des modes d'accueil et cela libère très peu de places. Enfin, sur la question de la petite enfance, les établissements accueillent beaucoup de bébés et ce n'est pas sur les plus de deux ans que les choses sont les plus compliquées.

Les agents ne sont absolument pas en responsabilité de l'accueil du matin des enfants, c'est aux directions d'écoles avec leurs collègues d'assurer. Ainsi, si quelque chose devait se passer avec les enfants – ce qui bien entendu n'est pas à souhaiter – ce sont les équipes enseignantes et elles seules qui auraient la responsabilité de ce qui se passe à l'entrée des écoles quand c'est leur temps scolaire. M. Toueilles mélange donc les choses, il veut montrer à tout le monde qu'il connaît tout sur tout mais en réalité ce n'est pas le cas et là, pour le coup, il se plante assurément.

M. Toueilles *a l'habitude de cette petite musique méprisante à son encontre mais ce n'est pas grave et il passera outre. Mme Ghiati dit qu'ils sont partenaires de l'Éducation nationale mais lui-même a parlé avec l'Inspectrice qui lui a dit que ce n'est pas elle qui avait demandé la fermeture de l'école maternelle PVC quand la majorité municipale a voulu la fermer.*

Ensuite, Mme Ghiati parle des votes en conseil d'école. Il faut savoir qu'avec l'ancienne directrice les enseignants votaient contre cette fusion d'école parce que cette directrice était contre cette fusion. Ici, le directeur voulait absolument sa décharge à 100 %, il y a donc eu des votes contre, des votes pour et des abstentions, mais il n'y a pas eu unanimité sur cette fusion d'écoles.

Quand M. Toueilles dit qu'avec un seul Directeur il y a plus de problématiques puisqu'il y a plus de parents à gérer, plus d'enseignants à gérer et plus d'enfants à gérer, c'est une évidence, ce sont des faits. Mme Ghiati vient de dire que ce n'est pas aux personnels de gérer les entrées, c'est vrai, mais cela arrive. Quand il y avait deux directrices pour l'école maternelle et l'école élémentaire Barbusse,

ce sont elles qui s'en chargeaient mais il n'y a plus qu'un directeur aujourd'hui. Il n'y a donc plus qu'une seule entrée, celle où se trouve le directeur.

M. Touailles voulait revenir sur les effectifs. Mme Ghiati a évoqué une fermeture de classe, ce qui est vrai, mais c'est en raison des effectifs. La municipalité aurait pu communiquer pleinement sur l'ouverture de très petites sections – parce que Barbusse est une école où l'on peut ouvrir de très petites sections. La majorité municipale croit-elle que des parents n'auraient pas été intéressés d'amener leurs enfants en école maternelle plutôt qu'en crèche ? Bien sûr que si, mais c'est simplement parce que la Ville veut faire des économies, parce qu'elle sait que l'ouverture d'une très petite section demanderait l'embauche d'une ATSEM supplémentaire.

M. Touailles invite à lire l'article L. 113-1 du code de l'Éducation nationale. Il rappelle que lors de la fermeture de l'école maternelle PVC, de mémoire...

Mme la Maire demande à M. Touailles de terminer son intervention. Il y dit d'ailleurs n'importe quoi.

M. Touailles fait observer qu'il lui reste encore trois minutes de prise de parole.

Mme la Maire invite M. Touailles à rester sur le sujet de la fusion qui n'a rien à voir avec l'école PVC.

M. Touailles fait référence à PVC parce qu'il y a un parallèle sur les très petites sections, ils en avaient déjà parlé.

Mme la Maire rappelle que les élus de la ville de Malakoff sont favorable aux TPS, c'est même un acte militant qu'ils font systématiquement mais ce sont les enseignants qui ne veulent plus de TPS. M. Touailles, qui connaît tout, doit connaître tous les effectifs dans toutes les écoles. Des écoles maternelles dans cette ville pourraient prendre des TPS et la municipalité sait où ces sections pourraient être mises mais personne ne veut les prendre. M. Touailles sait-il pourquoi ? Mme la Maire l'invite donc à cesser de dire n'importe quoi car si demain une TPS s'ouvre et qu'une ATSEM est nécessaire, ce poste sera bien entendu accordé. Mais le fait est qu'il n'y a plus de TPS, elles sont en baisse partout et pas uniquement à Malakoff. La ville a eu jusqu'à 140 TPS, et ce sont les enseignants qui allaient frapper aux portes pour aller les chercher, mais le monde change, l'éducation change, les enseignants changent. Il faut que M. Touailles s'en rende compte et qu'il arrête de dire n'importe quoi, tout comme il dit n'importe quoi quand il déclare que les grandes sections-CP sont un scandale car ce n'est pas du tout le cas. Avec ce cycle de trois ans il n'y a rien de mieux pour apprendre à lire. M. Touailles ne sait pas de quoi il parle.

M. Touailles fait observer à Mme la Maire qu'elle ne veut pas écouter.

Mme la Maire passe au vote de cette délibération. Elle note quatre oppositions.

HABITAT

DEL2025_150 : Convention de gestion du parking sis rue Savier, 1 à 5, rue Hébécourt et 55, rue Chauvelot à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat.

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères donne lecture de la délibération puis invite le conseil municipal à approuver la convention de gestion à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat qui permettra de faciliter et de mutualiser les moyens.

L'immeuble cadastré C n°280, et sis 1 à 5, rue Hébécourt et 55, rue Chauvelot comprend des logements et des parkings appartenant à la SAIEM Malakoff Habitat et des parkings appartenant à la commune de Malakoff.

Certains équipements et espaces, tels que les accès véhicules, les ascenseurs, l'éclairage, la ventilation, etc., sont communs aux deux propriétaires. Il convient d'en organiser les modalités de gestion. Une première convention avait été conclue en 1999 mais ne parvenait pas à être appliquée. La SAIEM Malakoff Habitat gérant la partie logements de l'immeuble, il apparaît pertinent qu'elle s'occupe des espaces communs de l'ensemble immobilier, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses.

La commune de Malakoff est propriétaire de 116 places de parking (la totalité des 1^{er} et 2^{ème} sous-sol et une partie du 3^{ème} sous-sol) et la SAIEM Malakoff Habitat de 38 places de parking (le reste du 3^{ème} sous-sol) : un prorata de principe de 75 % des dépenses sur les espaces communs du parking est

ainsi appliqué à la commune et 25 % à la SAIEM Malakoff Habitat. Toutefois, des modes de calcul différents sont prévus dans la convention pour certaines dépenses, lorsqu'ils sont plus pertinents.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la convention de gestion à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat, sans durée, pour organiser les modalités de gestion des espaces communs de l'ensemble immobilier cadastré C n°280, et sis 1 à 5, rue Hébecourt et 55, rue Chauvelot, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis dans le projet de convention et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses.
- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document, notamment la convention de gestion, afférent à cette opération.
- DIRE QUE les dépenses afférentes à cette opération sont prévues au budget.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention de gestion à conclure avec la SAIEM Malakoff Habitat, sans durée, pour organiser les modalités de gestion des espaces communs de l'ensemble immobilier cadastré C n°280, sis 19 rue Savier, 1 à 5, rue Hébecourt et 55, rue Chauvelot, moyennant la refacturation des dépenses aux proratas définis dans le projet de convention et le remboursement des frais de gestion, forfaitisés à 10% hors taxe du montant total des dépenses. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document, notamment la convention de gestion, afférent à cette opération. Le conseil municipal dit que les dépenses afférentes à cette opération sont prévues au budget.

M. Tauthui demande si les places de parking sont réservées aux seuls résidents de la SAIEM ou si elles sont destinées aussi aux riverains.

M. Touilles, puisqu'il est question de gestion entre la Ville de Malakoff et Malakoff Habitat, rappelle qu'il y a actuellement une grosse problématique rue de la Tour : le parking est fermé depuis un an en raison d'une fissure importante et d'un risque d'effondrement. Les habitants ont dû enlever leur véhicule du parking...

Mme la Maire demande à M. Touilles de rester sur la délibération. La rue de la Tour, c'est Paris Habitat, c'est donc autre chose.

M. Touilles souhaiterait simplement terminer.

Mme la Maire le rappelle au règlement intérieur qui stipule qu'il doit rester sur les délibérations.

M. Touilles y arrive, il souhaiterait qu'on le laisse tout d'abord développer son propos.

Mme la Maire le lui refuse : il est hors sujet, qu'il revienne à la convention ou bien la parole sera donnée au prochain élu qui voudra intervenir.

M. Touilles trouve cela incroyable.

Il reprend son propos : le parking de la rue de la Tour est fermé depuis un an dû à une fissure importante et un risque d'effondrement. Les habitants ont dû enlever leur véhicule du parking...

Mme la Maire fait tinter la cloche et demande une interruption de séance.

Interruption de séance

Mme la Maire rouvre la séance et invite l'assemblée à reprendre les débats sur la convention concernant les parkings des rues Savier, Hébecourt et Chauvelot. Elle donne la parole à Mme Jannès.

Mme Jannès a bien compris qu'il y avait à la fois la SAIEM et la Ville propriétaire d'une partie des bâtiments, etc., et que cela se mélangeait un peu. Il y a donc une approche vertueuse de mettre un peu d'ordre dans tout cela. La seule question est : pourquoi maintenant ? Cette problématique existe en effet depuis longtemps, depuis Malakoff Habitat ; c'est donc un héritage de longue date.

M. Touilles pense que tout le monde est un peu interloqué, à part peut-être Mme la Maire, sur le fait de ne pas le laisser finir son propos alors que ce sujet sur les parkings concerne les Malakoffiots et les Malakoffiotes.

Mme la Maire lui demande d'intervenir sur les rues citées.

M. Touilles voulait parler des habitants qui paient 50 % de loyer de parking alors qu'il est possible de faire autrement. Mais puisque Mme la Maire ne veut pas entendre ce que disent les habitants, ce n'est pas grave.

Mme la Maire dit que cela suffit et cède la parole à Mme Figières qui répondra aux questions des élus.

Mme Figières indique à l'intention de M. Tauthui que les habitants et les locataires ont accès à ce parking qui compte énormément de places, dont certaines sont réservées par des riverains.

Pour répondre à Mme Jannès, la Ville avait une convention assez ancienne qui n'était pas très efficace. Depuis un ou deux ans des problèmes d'entretien et de maintenance se présentent sur ce parking, des dysfonctionnements dus à une gestion Ville d'un côté Malakoff Habitat de l'autre. Ce parking est sur trois étages : deux appartiennent à la Ville et un troisième est partagé entre Malakoff Habitat et la Ville. Un travail est mené depuis un an sur cette convention car il fallu expérimenter, mettre des compteurs pour calculer le prorata de prise en charge à la fois par la Ville et par Malakoff Habitat. Ils sont donc très satisfaits que cette convention arrive enfin car elle permettra de faciliter le travail de gestion et d'entretien du parking pour Malakoff Habitat.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_152 : Modification du règlement de l'organisation du temps de travail.

Rapporteur : M. Cardot

M. Cardot donne lecture de sa présentation :

« Cette modification du règlement du temps de travail prend désormais en compte le principe d'attribution des jours de compensation pour les agents afin de prendre en compte les sujétions particulières liées à la nature des missions et particulièrement des travaux pénibles.

Notre règlement du temps de travail fait donc désormais mention de l'ensemble des risques professionnels et de la liste des emplois donnant lieu à l'attribution de ces jours de pénibilité.

Les facteurs de risques, en accord avec la loi, sont les suivants :

- Les contraintes physiques marquées
- L'environnement physique agressif
- Les rythmes de travail
- Les risques psychosociaux liés à l'accueil physique et/ou à la prévention de la tranquillité publique.

À compter du 1^{er} janvier prochain, grâce à votre vote, je l'espère, 1 412 jours de pénibilité seront attribués à 505 agents de la commune à raison de 1 à 4 jours par an en fonction du nombre de critères de pénibilité rencontrés dans l'exercice professionnel. La qualité du dialogue social que nous avons pu ainsi garantir et les concessions que chaque partie a assumées au cours des négociations ont conduit l'ensemble des membres du CST (comité social technique) réunis hier, y compris les représentantes et représentants du personnel, à voter favorablement cette modification du règlement.

Notre vote ce soir est donc l'aboutissement d'un long processus d'échanges et de négociations avec les représentantes et représentants du personnel que je souhaite ici remercier. Je veux aussi saluer l'ensemble des agents du service des ressources humaines et particulièrement le service de prévention qui ont encadré et accompagné l'ensemble de ce travail et la direction générale qui l'a supervisé.

La prise en compte de la pénibilité s'inscrit dans un travail au long cours mené tout au long de la mandature pour améliorer les conditions de travail des agents et leur permettre ainsi d'assumer au mieux leurs missions d'intérêt général au service des habitants et des habitantes. Notre service public, pour être efficace et reconnu, mérite que celles et ceux qui le font vivre au quotidien soient respectés. »

Par délibération du 3 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement du temps de travail dont le principal objet était d'appliquer l'obligation de passage aux 1 607 h mais aussi de prendre en compte les évolutions des textes et de la jurisprudence ayant modifié les règles applicables aux absences des agents exerçant au sein des collectivités (ex : don de jours de repos, préservation des congés annuels en cas de maladie, etc.)

Le titre V de la première partie intitulé « les jours de compensations des sujétions particulières » pose le principe d'attribution de congés supplémentaires afin de prendre en compte les sujétions particulières liées à la nature des missions et notamment de travaux pénibles.

La mise en œuvre de ces dispositions nécessitait d'apporter des précisions relatives aux facteurs de risques professionnels à prendre en compte et à l'établissement de la liste des emplois donnant lieu à l'attribution de ces jours de pénibilité.

Il apparaît donc nécessaire de prendre une délibération ayant pour objet d'adopter un règlement modifié en particulier par :

- L'intégration à l'article 5.2 de l'ensemble des risques professionnels donnant lieu à l'attribution de jours de congés supplémentaires
- L'ajout à l'article 5.3 d'une possibilité d'attribution d'un seul jour de compensation
- L'ajout de l'article 5.4 intitulé « Attribution de jours de compensation pour sujétions particulières » qui liste les emplois concernés par l'attribution de jours de compensation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'APPROUVER le protocole modifié portant règlement du temps de travail joint en annexe.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la modification du protocole portant règlement du temps de travail joint en annexe. Le conseil municipal décide que ce nouveau protocole relatif au temps de travail est applicable à compter du 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal abroge à compter de la date fixée à l'article 2 toutes les délibérations relatives au temps de travail fixant des régimes dérogatoires. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Touelles donne lecture de son intervention :

« Dans le document fourni par la majorité municipale pour cette délibération figure un tableau qui ne détaille pas les facteurs de risques énoncés par le code du travail. Heureusement nous avons réussi à nous le procurer par nos propres moyens. Le code du travail est très restrictif en jours de compensation puisqu'il est étonnant que les animateurs ne soient pas impactés par le bruit ou que les agents d'entretien, ceux des espaces verts et les cantonniers, ne pratiqueraient pas un travail répétitif.

Nous voterons pour la mise en place des jours de compensation pour les agents. Cette délibération est une victoire des agents, c'est grâce à leur lutte et leur mobilisation que la délibération sur la mise en place des jours de compensation pour une partie du personnel va être votée ce soir puisqu'ils ont dû manifester et venir toquer jusqu'à votre porte pour que vous les écoutiez. La lutte paye toujours. À trois mois des élections vous avez fait le minimum syndical mais la majorité sortante ne peut pas faire oublier, avec ce peu de jours de compensation, qu'elle s'est inclinée sans lutte sur les 1 607 heures (l'augmentation du temps de travail des agents sans augmentation de salaire) et sur les 10 % de remboursements supprimés sur les congés maladie. »

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« J'ai envie de dire "enfin" ! Enfin, cette délibération vient mettre en place des jours de congés supplémentaires pour les travaux les plus pénibles. Je dis enfin car, pour rappel, fin 2021 notre assemblée, contrainte et forcée par le gouvernement, avait décidé de mettre en place les 1 607 heures pour ses agents. Cette mesure, sous prétexte d'harmonisation du temps de travail dans la fonction publique, vise en fait à demander aux agents de travailler plus pour gagner moins vu que le gouvernement refuse d'indexer le point d'indice sur l'inflation. Or, à ce moment-là la Mairie s'était engagée à mener une négociation avec les syndicats pour prendre en compte la pénibilité afin d'accorder des jours supplémentaires de congés aux agents exerçant les métiers les plus pénibles. On a attendu six mois, un an, deux ans et on commence à se demander si au fond tout cela n'était pas tombé dans l'oubli. Mme la Maire, oui, je prône la concertation mais je dois bien avouer que presque quatre ans d'attente, c'est bien long.

Cependant, il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous saluons cette mise en place de jours de congés supplémentaires prenant en compte notamment le port de charges lourdes, les horaires décalés, le travail répétitif ou encore l'exposition aux risques psychosociaux.

Je souhaiterais néanmoins exprimer un regret, celui de ne pas disposer d'une étude concernant le nombre de personnes concernées. J'aurais également souhaité disposer en annexe du PV des débats en comité social territorial. Puisque vous le faites pour les écoles, pourquoi ne pas le faire pour le comité social territorial ?

Cependant, il s'agit clairement d'une avancée pour les agents et cette possibilité de bénéficier jusqu'à six jours de congés supplémentaires pour la prise en compte de la pénibilité peut permettre d'adoucir en partie la réforme des 1 607 heures.

Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de cette délibération. »

M. Pronesti indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff voteront pour. Simplement, une petite anecdote sur la clé de répartition des jours. Il ne dira pas que M. Touailles a parfois découvert quelques petites perles, il en a découvert aussi. Il ne fera pas ici l'inventaire à la Prévert des petites perles qu'il a découvertes ; néanmoins, ils sont d'accord sur le principe et il sera toujours temps par la suite de réadapter un peu les petits décalages sur les fonctions et les clés de répartition.

M. Cardot répète que 1 412 jours de pénibilité et 505 agents sont concernés ; il ne rentrera pas dans le détail. Les négociations ont démarré il y a longtemps. Ils sont partis du code du travail et ont avancé en prenant en considération parfois plusieurs petits critères car certains d'entre eux devaient être pris stricto sensu et atteindre les 100 %. Même si tout n'est pas parfait, Malakoff est certainement l'une des premières villes du territoire à avoir mis ces dispositions en place.

M. Tauthui souhaiterait simplement comprendre pourquoi les ATSEM ne bénéficient pas du même nombre de jours de pénibilité que les personnels travaillant en crèche puisqu'ils ont à peu près les mêmes conditions de travail.

M. Cardot explique que ce ne sont pas les mêmes fonctions ni les mêmes critères. Il tient à souligner le fait que si les représentants du personnel ont validé cet accord c'est qu'ils ont considéré que la municipalité avait largement répondu à leurs demandes pour l'essentiel.

Mme Jannès indique que les élus de Malakoff Plurielle saluent cet accord et voteront pour cette délibération.

Mme Ghiati précise à l'intention de M. Tauthui que les ATSEM ont des missions d'entretien que les critères prennent en compte (produits, postures, ...), ce que l'on ne retrouve pas dans les fonctions des métiers d'animation.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix et remercie les élus pour ce vote unanime.

RESTAURATION COLLECTIVE

DEL2025_157 : Approbation du compte rendu de l'entente intercommunale pour l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et approbation des propositions émanant de la conférence des élus du 7 octobre 2025.

Rapporteur : Mme Ghiati

Mme Ghiati indique que, comme à chaque fois que l'Entente intercommunale se réunit, il est convenu dans cette structure juridique que la municipalité fasse approuver par le conseil municipal le compte rendu de cette Entente.

- La réunion du mois d'octobre a porté essentiellement sur la poursuite de la transition vers l'inox. Malakoff disposant déjà de ce type de bacs contrairement à Bagneux, il a été décidé de mettre en cohérence les nouveaux formats inox et de choisir, y compris pour alléger les ports de charge pour les agents, d'avoir les mêmes bacs que Bagneux.

- Un point a également été fait sur le marché public pour les boulangeries en deux lots. Comme la Ville de Malakoff s'y était engagée il a été procédé à une dégustation à l'aveugle des pains présentés par différents boulangers, dégustation à laquelle les enfants de l'école Barbusse ont participé.

- À cette occasion il a été décidé que les deux villes travailleraient davantage sur des parcours d'éducation au goût, en lien avec la cuisine de Bagneux.

- Proposition de cadrage budgétaire pour le service restauration pour l'année 2026 (voir le détail dans le compte rendu).

- Un point a été fait sur la question EGalim et Ecocert en cuisine.

- Module « Informations consommateurs » : même interface entre Bagneux et Malakoff pour ce qui concerne la composition des menus, ce qui permet aux familles dont les enfants présentent des problèmes d'allergies d'avoir un maximum d'informations.

Les modalités de l'Entente intercommunale avec la Ville de Bagneux ont été approuvées par le Conseil Municipal en date du 26 juin 2016.

Elles portent sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et prévoient qu'une conférence, organe de gestion paritaire (élus/administratifs), se réunit régulièrement afin de traiter les questions d'intérêt commun.

Lors de la dernière réunion du 7 octobre 2025, les propositions de la conférence des élus de l'entente ont porté sur :

La Transition vers l'inox en cuisine centrale :

. Calendrier du projet, réponse à l'appel d'offre, critères d'analyse des offres, phase tests, déploiement de la solution, communication aux familles et agents des deux villes.

Le Marché public pour les boulangeries en 2 lots :

- . Lot 1 : Pains et viennoiseries de confection artisanale en circuit court,
- . Lot 2 : Pain Bio répondant aux critères du label « Ecocert en cuisine »,
- . Critères d'analyse des offres,
- . Attribution des lots.

Vers un « parcours » d'éducation aux goûts :

Association des enfants à cette dégustation.

Budget 2026 :

Proposition de cadrage budgétaire pour le service restauration pour l'année 2026.

Réalisation EGalim/Ecocert en cuisine :

- . Poursuite progression dans les % de produits de « qualité » servis,
- . Label Ecocert en cuisine : Proposition chaque mois de 4 composantes Bio locales.

Module « Informations consommateurs » : Intégration interfaces sur sites respectifs des deux villes (Malakoff/Bagneux).

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER les propositions formulées par la Conférence de l'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date du 7 octobre 2025.

Par 36 voix POUR dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, M. Rajzman) et 3 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef) ; Le conseil municipal approuve les propositions émises par la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux lors de la réunion du 7 octobre 2025, telles qu'elles résultent du compte-rendu annexé à la présente délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Vous avez donc mis cinq ans pour faire un diagnostic alimentaire vide de réponses aux problématiques, cinq ans pour nous dire qu'il n'y avait pas la surface agricole suffisante à Malakoff pour nourrir les Malakoffiots et les Malakoffiotes. Vous avez aussi pointé du doigt la faiblesse de la réciprocité ville-campagne mais qu'avez-vous fait ? Pas grand-chose. »

Mme la Maire rappelle à M. Touailles qu'ils sont sur l'Entente communale.

M. Touailles y arrive.

« Pourtant, il y a la possibilité pour les villes et les campagnes de créer un cycle harmonieux entre les agriculteurs et les consommateurs puisque les uns ont besoin de pouvoir vendre leurs marchandises et, de l'autre, ceux qui consomment cette nourriture sont nos enfants. Pour arriver à faire plus de bio

il est possible de créer un contrat sur le long terme avec les Chambres d'agriculture des départements agricoles. Contrats où nous investissons pour aider les agriculteurs à passer au bio, et nous achetons chez eux. En échange, les agriculteurs s'engagent à ne pas augmenter leur prix quand ils passent au bio au bout de deux ou trois ans. Voilà ce qui aurait pu être fait pendant cette mandature, voilà ce qu'il faudra faire sur la prochaine mandature pour augmenter la part du bio dans la cantine. Votre engagement n°47 du programme des 50 % de bio à la cantine n'est pas tenu puisque le taux de produits bio aujourd'hui est de 20,5 %. »

Mme la Maire remercie M. Touailles, bien qu'elle constate que sur l'Entente, sur l'inox, sur les marchés publics, sur les parcours d'éducation au goût, il n'a rien à dire.

M. Tauthui note qu'il est question de location de camions réfrigérés pour environ 100 K€ pour quatre camions. Pourquoi la Ville n'achète-t-elle pas ces camions plutôt que de les louer ? Pourquoi ne pas mettre en place un leasing pour pouvoir le faire ? À ces 100 K€ de location annuelle il faut de plus ajouter les coûts de carburant et d'entretien, autant de frais qui risquent de se répercuter sur les prix à la cantine.

Autre question, cette même cuisine centrale est-elle chargée de fournir au CCAS les repas aux personnes âgées ?

Mme Ghiati indique à l'intention de M. Tauthui que la Ville de Malakoff a intégré le format de restauration scolaire qui existait déjà sur Bagneux afin de former une Entente, et la procédure de livraison en fait partie. De fait, ces 100 K€ sont globalement divisés par deux puisqu'ils concernent les livraisons pour les écoles de Bagneux et de Malakoff. Mme Ghiati propose éventuellement de communiquer les détails par e-mail.

À l'intention de M. Touailles, Mme Ghiati rappelle, comme elle le fait à chaque fois, que la loi EGalim intègre le bio et les produits labellisés. Pour respecter cette loi les collectivités doivent tendre vers le 50 % de produits bio et labellisés. En 2025 la Ville sera donc en produits bio et labellisés. Les élections municipales auront lieu en mars 2026 et que M. Touailles se rassure, la Ville respecte le cadre de cette loi EGalim. Les chiffres seront redonnés à l'occasion, ce n'est pas un problème.

Il faut toutefois rappeler que l'intégration du bio et des produits labellisés dans les restaurations collectives nécessite un accompagnement, des moyens du gouvernement et de l'État car cela coûte très cher. Toutes les collectivités d'ailleurs en parlent. Mme Ghiati invitera à ce sujet M. Touailles lors de la prochaine séance du Conseil régional où elle expliquera à Valérie Pécresse tout le travail de soutien qu'elle doit faire pour le passage en bio des agriculteurs en Ile-de-France. Actuellement ces derniers ne peuvent pas subvenir en effet aux besoins de l'ensemble des restaurations collectives afin d'être en 100 % partout. Quand M. Touailles discutera sans doute avec d'autres élus régionaux sur le schéma directeur d'Ile-de-France qui intègre cette question, il pourra à ce moment-là leur faire part de toutes ses préoccupations et recommandations pour que la politique régionale en faveur de l'agriculture et de la ruralité soit au niveau. Et Mme Ghiati, qui sort de la séance budgétaire, peut dire que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Elle rappelle qu'elle avait déjà expliqué exactement les mêmes choses lors du dernier conseil municipal mais visiblement cela ne rentre pas, M. Touailles a du mal à intégrer les informations qu'on lui donne.

Mme Jannès rappelle que Malakoff Plurielle avait poussé le label Ecocert en son temps et les élus de ce groupe sont donc très satisfaits de voir que les réalisations EGalim et Ecocert sont en progrès continu (25 % en 2022 et 27 % en 2024). Ces choses-là mettent du temps à se mettre en place, rien ne se fait en un claquement de doigts, c'est certain. C'était la seule remarque que Mme Jannès souhaitait faire, presque en réponse à M. Touailles.

Les élus de Malakoff Plurielle voteront pour cette délibération.

Mme Bel Hadj Youssef rappelle à l'intention de Mme Ghiati que l'engagement n°47 prévoit « d'augmenter la part du bio dans les cantines pour atteindre rapidement les 50 % ». Ces 50 % vont donc être atteints durant les trois derniers mois de la mandature ? C'est prendre les gens pour des idiots.

Mme la Maire fait valoir le fait qu'il s'agit d'atteindre ces objectifs au mieux mais chacun sait que c'est compliqué et que l'on ne maîtrise pas tout.

M. Touailles précise qu'il n'a pas parlé de la loi EGalim mais de l'engagement n°47 qui visait à « augmenter encore la part du bio dans les cantines pour atteindre rapidement les 50 % et proposer plus régulièrement des menus végétariens ». La loi EGalim n'y est mentionnée nulle part.

Il est dit que les 50 % seront atteints en 2025. À ce sujet, M. Touailles mentionne une erreur puisque selon les années le pourcentage en 2021 change : il était à 17 % dans la présentation faite l'an dernier et il est à 10 % cette année. En considérant ce dernier pourcentage, la Ville est donc passée de 10 % en 2021 à 20 % en 2024. Et il est dit aujourd'hui que la part du bio dans les cantines a été

augmentée de 30 % entre 2024 et 2025. Franchement, c'est se moquer du monde, c'est simplement de la propagande électorale car ces résultats ne pourront jamais être atteints.

Mme la Maire trouve que M. Toueilles y va fort !

Mme Ghiati rappelle avoir dit la dernière fois que la municipalité avait été ralentie comme toutes les collectivités sur la question du bio, tout simplement parce que la crise énergétique n'a pas impacté uniquement le gaz et l'électricité mais les prix des produits alimentaires qui ont eux aussi flambé. Sachant qu'ils doivent veiller aux tarifs de la cantine pour garantir l'accessibilité à l'ensemble des familles, ils n'ont pas pu faire autrement que de faire attention à l'intégration du bio et du labellisé dans la restauration scolaire. On ne peut pas être plus transparent que cela. M. Toueilles ne peut pas demander aux élus de donner des informations et leur reprocher de reconnaître qu'ils n'ont pas eu la possibilité de tout faire. La part des produits bio et labellisés a baissé en France au moment de la crise énergétique et de la flambée des prix sur les produits alimentaires.

Évidemment, c'est beaucoup plus cher mais la municipalité n'a pas de baguette magique et gère en responsabilité, cela veut dire que les équilibres doivent être travaillés – ce que M. Toueilles ne connaît absolument pas –, les équilibres entre les objectifs visés dans une mandature et l'impact que cela peut avoir sur des populations, c'est-à-dire sur des familles dont les enfants ne mangent parfois qu'une seule fois dans la journée, pendant la restauration scolaire.

La municipalité n'a donc pas peur de le dire, elle a été freinée, mais elle arrive aujourd'hui, en développant tout un tas de logiciels, en étant accompagnée par le GAB Ile-de-France, en recrutant et formant du personnel, à mieux travailler l'intégration de ces produits.

Mme Ghiati a envie de dire à M. Toueilles de ne pas faire l'idiot : lorsqu'il parle du bio, il parle bien entendu de la loi EGalim puisque c'est elle qui régit les collectivités territoriales en matière de restauration scolaire et collective. Il ne peut donc pas dissocier le bio de la loi EGalim, ce n'est pas possible, mais la prochaine fois qu'ils iront réclamer au ministère des moyens supplémentaires sur le bio et la cantine, il sera certainement à leurs côtés...

Mme Bel Hadj Youssef pense qu'ils n'ont pas la même définition du mot engagement car à ce moment-là on ne s'engage pas. Il a été dit que le nombre de produits bio avait diminué en France mais il y en a quand même, Mme Bel Hadj Youssef ne comprend donc pas la réponse qui a été donnée.

Mme la Maire va s'engager à soumettre cette délibération aux voix.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DEL2025_164 : Renouvellement de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à SOS Méditerranée

Rapporteur : Mme Morice

Mme la Maire précise que cette subvention n'est pas vraiment exceptionnelle puisqu'ils l'attribuent tous les ans mais ils sont obligés d'employer cette terminologie.

Mme Morice donne lecture de sa présentation :

« Année après année, la Méditerranée demeure la frontière la plus mortelle au monde. En 2025 encore, des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants y risquent leur vie faute de voies sûres et légales pour atteindre l'Europe. Derrière les chiffres, ce sont des parcours de vies brisées et une crise humanitaire durable.

Le droit maritime international est pourtant sans ambiguïté : porter assistance à toute personne en détresse en mer est une obligation morale et juridique. Or, l'inaction des États européens en matière de sauvetage oblige les organisations civiles comme SOS Méditerranée à prendre de plus en plus de risques. Le 24 août dernier, le navire l'*Ocean Viking* a été violemment attaqué en mer par des garde-côtes libyens qui ont tiré pendant vingt minutes sur les équipes et les personnes rescapées à bord. Pour ceux qui ont peut-être vu les images, c'était effectivement extrêmement violent. Cet événement a été un choc et a marqué un nouveau tournant dans l'escalade de la violence contre les organisations humanitaires en mer. SOS Méditerranée réclame la suppression du dispositif qui étend le champ d'action de la Libye dans la Méditerranée et qui constitue une menace pour les navires humanitaires ainsi que pour les embarcations de fortune des exilés souhaitant rejoindre l'Europe.

Dans un contexte où chaque journée de mission en mer représente un coût considérable et où les besoins restent immenses, il est indispensable d'agir à notre échelle. La Ville de Malakoff est historiquement engagée dans la défense des droits humains et pour un accueil digne, inconditionnel

et durable des populations migrantes. Cet accueil passe d'abord par le sauvetage en mer de ces personnes qui n'ont d'autre choix que de prendre la mer pour quitter leur pays.

Dans la continuité des engagements pris les années précédentes et fidèle à nos valeurs humanistes, la Ville souhaite continuer de verser une subvention de 2 000 € à SOS Méditerranée pour soutenir cette organisation dans son engagement pour le sauvetage des naufragés en mer Méditerranée. »

La mer Méditerranée est la route migratoire la plus mortelle avec près de 32 000 décès recensés depuis 2014. Alors que l'année 2025 n'est pas encore achevée, le nombre de victimes s'élève déjà à 1 503 personnes¹.

Pour lutter contre cette catastrophe humanitaire, l'association européenne SOS Méditerranée mène une action multidimensionnelle : le sauvetage en mer des personnes en situation de détresse, la prise en charge socio-médicale des personnes secourues jusqu'à leur débarquement en lieu sûr et la sensibilisation du grand public sur l'ampleur de cette crise.

Car les naufrages ne cessent de se produire, sans qu'une action étatique ne soit déployée pour y remédier : la dernière action de recherche et de sauvetage, menée par l'Italie, date de 2014 et n'a été ni reconduite, ni imitée par d'autres États-membres de l'Union Européenne.

Pourtant, l'assistance des personnes en mer en situation de détresse est une obligation juridique disposée par de nombreux textes de loi allant du Code maritime au règlement de l'Union Européenne n°656/2014 en passant par plusieurs conventions internationales (CNUDM, SAR, SOLAS).

Cette année, les besoins de SOS Méditerranée sont d'autant plus importants. Le 24 août dernier, le navire l'Ocean Viking a été violemment attaqué en mer par des garde-côtes libyens, qui ont tiré pendant vingt minutes sur les équipes et les personnes rescapées à bord. Cet événement a été un choc et a marqué un nouveau tournant dans l'escalade de la violence contre les organisations humanitaires en mer. SOS Méditerranée réclame la suppression du dispositif qui étend le champ d'action de la Libye dans la Méditerranée et qui constitue une menace pour les navires humanitaires ainsi que pour les embarcations de fortune des exilés souhaitant rejoindre l'Europe.

Les actions de SOS Méditerranée sont une réponse à cette obligation légale - qui revêt également un impératif moral. Mais elles ont un coût : une journée en mer coûte 24 000 euros.

Le financement de SOS Méditerranée repose uniquement sur les dons et les subventions publiques. Ainsi, la Ville de Malakoff a attribué à l'association une subvention de 2 000 euros en 2023.

Un tel soutien s'inscrit parfaitement dans les actions municipales de promotion de l'accueil des personnes migrantes et réfugiées déjà menées : l'accompagnement des associations malakoffiotes mobilisées auprès de ces publics (Scarabée, RESF 92, Secours Populaire), l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et des Territoires Accueillants (ANVITA) en 2019, la création d'une délégation à la ville accueillante en 2020, puis l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée en 2023. Ces priorités ont par ailleurs été clairement manifestées dans les engagements municipaux 73 et 119.

Ainsi, afin de poursuivre la politique de la Ville de Malakoff en faveur de la solidarité internationale et de faire respecter ses engagements en sa qualité de territoire accueillant.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir APPROUVER la reconduction d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à SOS Méditerranée.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache, Mme Ibos). Le conseil municipal attribue à l'association SOS Méditerranée une subvention de 2 000 euros. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de cette subvention.

¹ Ces chiffres sont issus des travaux menés par le Projet « Migrants Disparus » au sein de l'Organisation Internationale des Migrations, principale organisation des Nations Unies.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Nous saluons cette délibération qui vise à renouveler le soutien de Malakoff à l'association SOS Méditerranée. Alors que loin des regards des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants meurent chaque année en tentant de traverser la Méditerranée, cette association lutte avec courage pour aider les naufragés. L'Union populaire apporte tout son soutien à cette association.

Il est regrettable que malgré ces drames, l'immigration soit en permanence stigmatisée et montrée du doigt dans le débat public alors même que les guerres et le réchauffement climatique vont renforcer les mouvements de population. Ni les murs, ni les lois restrictives ne parviendront à arrêter ce mouvement.

Nous saluons à ce titre les deux propositions de lois adoptées récemment par l'Assemblée nationale, l'une sur la protection des mineurs isolés étrangers qui sont retrouvés parfois sans abri ou déscolarisés et l'autre pour le renouvellement automatique des visas longue durée afin d'éviter à des étrangers, pourtant présents de manière tout à fait autorisée et qui travaillent depuis des années sur notre territoire, de se retrouver en situation irrégulière du fait de procédures administratives interminables pour renouveler leur titre de séjour.

Il est d'ailleurs à noter que si ces mesures visant à assurer un minimum de dignité aux étrangers résidant sur notre territoire ont été combattues par les macronistes, la droite et l'extrême droite, c'est surtout l'absence du RN pendant ces débats qui a permis leur adoption par l'Assemblée nationale. Non pas qu'ils nous manquent, notez bien, mais c'est quand même assez ironique de voir que ceux qui passent leur temps à nous parler d'immigration matin, midi et soir comme source de tous les maux fuient lâchement le débat lorsque des propositions sérieuses en la matière viennent sur le tapis. À moins qu'il ne s'agisse d'un hommage à leur chef qui a tellement brillé par son absence au Parlement européen qu'il a acquis le surnom de Jordan "Pas très là" ! Quoi qu'il en soit, l'adoption en première lecture de ces deux propositions de loi constitue une première victoire et nous nous battons pour leur adoption définitive.

Pour toutes ces raisons nous voterons bien entendu en faveur de cette délibération qui renouvelle notre soutien à SOS Méditerranée. »

Mme Rault indique que Malakoff Plurielle soutient bien entendu cette délibération qui a d'autant plus de sens qu'elle trouve un écho dans l'action locale et l'action des associations. Ils auront d'ailleurs l'occasion d'en parler dans quelques minutes avec l'attribution des subventions aux associations comme le Scarabée, le Secours populaire, etc. Les élus de Malakoff Plurielle sont bien entendu très attachés tout d'abord au sauvetage puis à l'accueil, à l'intégration et à toute action de solidarité envers les personnes migrantes. Ils voteront donc évidemment pour cette subvention exceptionnelle. Une question toutefois, pourquoi cette subvention qui est désormais attribuée chaque année n'apparaît pas dans la liste globale des subventions aux associations ?

Mme la Maire répond que la Ville ne peut pas adhérer en fait à cette association. Ils octroient en ce cas des subventions exceptionnelles et peuvent mettre en place des actions pour récolter des fonds. Mme la Maire soumet cette délibération aux voix et remercie les élus pour leur vote unanime.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL2025_ 165 : Approbation du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat de la Seine Centrale urbaine 2026-2030

Rapporteur : Mme Trichet-Allaire

Mme Trichet-Allaire rappelle qu'ils connaissent déjà ce contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat puisqu'ils l'ont voté pour la première fois en 2020. Ils ont d'ailleurs bien fait puisque ce contrat leur permet aujourd'hui de bénéficier de ressources pour financer les projets liés à la biodiversité, aux économies d'eau, au développement de la nature en ville (trames vertes) ainsi qu'à la préservation des eaux pluviales notamment. Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce contrat.

L'annexe présente les projets qui seront fléchés dans ce cadre, leurs enjeux et objectifs. Sont prévus notamment :

- Deux cours oasis cofinancées par ce projet pour la crèche des Poètes et l'école maternelle Jean-Jaurès.
- Désimperméabilisation et rénovation de la maison de l'enfant ainsi que désimperméabilisation et renaturation du mail Thorez.

- Renaturation du bassin du parc Salagnac qui ne présente à ce jour aucun apport écologique. Il s'agit en effet d'une simple pièce d'eau stagnante qui ne permet ni aux végétaux ni aux animaux (dont les canards et canetons) d'y vivre correctement. L'eau y est d'ailleurs très verte car des algues y ont proliféré faute d'autorégulation ou d'écosystème. Des roseaux permettront désormais de filtrer l'eau.
- Renaturation d'espaces urbains dont le cimetière.

À l'intention de M. Tauthui Mme Trichet-Allaire évoque également l'importance pour les habitants de pouvoir disposer de parcs canins. Ce n'est pas là quelque chose à visée électorale, ce n'est pas un projet opportuniste. Beaucoup de Malakoffiotes et de Malakoffiots ont en effet des chiens qu'ils doivent promener uniquement en laisse sur le territoire et qui ne pas sont admis dans les parcs et jardins. Il est donc important, quand on se préoccupe un peu de la condition et du bien-être animal, de prévoir des espaces où ces animaux peuvent se dégourdir les pattes. Ces parcs canins sont de plus un espace de rencontres pour les propriétaires. De fait, soit l'on assume ces espaces, soit l'on interdit les chiens à Malakoff. Travailler pour la condition animale est donc aussi important.

Ce contrat permettra de financer tous ces projets et Mme Trichet-Allaire appelle l'assemblée à voter cette délibération.

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2026-2030 à l'initiative de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrages et ces trois partenaires financiers sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement. L'animation du Contrat est également soutenue par le Syndicat Mixte Seine Ouest et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques et humides, corridors et réservoirs terrestres), d'économiser la ressource en eau, de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique et de diffuser la connaissance autour de ces thématiques.

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 s'articule autour de 4 grands enjeux :

- Enjeu A : Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en renforçant la place de la nature en ville,
- Enjeu B : Protéger et économiser la ressource en eau,
- Enjeu C : Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique,
- Enjeu D : Sensibiliser, éduquer à l'environnement, suivre et coordonner les actions.

Pour être éligible au Contrat, les projets doivent :

- Répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie, du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie (2019-2024), du Plan Vert d'Île-de-France, du Schéma Régional de Cohérence Écologique, de la Stratégie régionale de la Biodiversité ainsi que de la Stratégie nature et le Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris,
- S'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers.

L'Association Espaces assure une mission d'animation de ce Contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule d'animation.

Consciente des défis environnementaux actuels, la Ville de Malakoff est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la transition écologique, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la résilience du territoire. C'est pourquoi elle avait approuvé le Contrat Eau, Trame Verte et Bleue et climat 2020-2024 et a déjà porté plusieurs actions qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de ce Contrat.

Ainsi, pour la période 2026-2030, elle s'engage à désimperméabiliser la ville, à maîtriser les ruissellements urbains directement à leur source, à végétaliser davantage l'espace, à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain au travers :

- Du projet de rénovation globale de la Maison de l'Enfant et d'aménagement de ses espaces extérieurs ;
- Du projet de création du Pôle petite enfance « crèche des Poètes » et de son espace extérieur ;
- Du projet de réaménagement de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès.

Elle s'engage également à restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une trame verte et bleue régionale au travers :

- Du projet de renaturation du bassin du Parc Salagnac ;
- Du projet de création d'un espace vert public et d'un parvis végétalisé à la Cité des Poètes.

Par ailleurs la Ville de Malakoff déposera des dossiers spécifiques concernant l'extension de la ferme urbaine, la création d'une cour oasis à l'école Jean Jaurès élémentaire et la création d'un espace vert en lieu et place de l'actuelle entreprise SONEPAR en cours d'acquisition.

En portant ces projets au Plan d'actions et en approuvant le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine Centrale urbaine, la Ville de Malakoff s'inscrit dans la dynamique portée par ce Contrat. D'autres actions pourront être ajoutées au Plan d'actions, au cours de la réalisation du Contrat et en accord avec les partenaires.

L'approbation du contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2026-2030 implique pour la ville de Malakoff, maître d'ouvrage, les engagements suivants :

- Réalisation des actions inscrites au Contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article III et son annexe 2 (programme d'actions) ;
- Information de la structure porteuse du Contrat de l'avancement des actions (association Espaces) ;
- Mention de l'intervention financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris, ainsi que l'association Espaces pour tout accompagnement réalisé dans toute communication ou publication relative au contrat ou à des actions incluses dans son cadre.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 ;
- S'ENGAGER à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030, à faire mention de l'accompagnement de la cellule sur tous les supports de communication relatifs à l'opération accompagnée en utilisant le logo du Contrat Eau Trame verte & bleue, Climat 2026-2030 conformément à sa charte graphique ; et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions annexé pour lesquelles la Ville de Malakoff est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de projets de 9 893 000 € HT et un montant éligible total estimatif de 1 789 000 € HT ;
- AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant habilité, à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 et les documents correspondants ;
- APPROUVER les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Rajzman, M. Poupard, Mme Hammache, Mme Ibos). Le conseil municipal approuve le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 annexé à la présente délibération. Le conseil municipal s'engage à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte &

bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030, à faire mention de l'accompagnement de la cellule sur tous les supports de communication relatifs à l'opération accompagnée en utilisant le logo du Contrat Eau Trame verte & bleue, Climat 2026-2030 conformément à sa charte graphique et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions annexé pour lesquelles la Ville de Malakoff est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de projets de 9 893 000 € HT et un montant éligible total estimatif de 1 789 000 € HT. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité, à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 et les documents correspondants. Le conseil municipal approuve les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

M. Touailles note que ce contrat s'étendra sur 2026-2030 et qu'il sera donc pour la prochaine équipe municipale qui n'aura peut-être rien à voir avec le contrat actuel. Il se demande donc pourquoi l'on se précipite pour voter cette délibération aujourd'hui plutôt qu'en mars ou avril. Au moins les nouveaux élus pourront réfléchir sur ce dossier à tête reposée plutôt que de voter aujourd'hui pour des projets qui ne se mettront peut-être jamais en place.

Plusieurs questions concernant l'eau à Malakoff : qu'a entrepris la municipalité pour mener les actions votées dans le vœu du groupe LFI Malakoff et Citoyens sur :

- les PFAS contenus dans l'eau du robinet,
- la démarche proactive avec les autres communes pour mener des actions concertées contre la contamination massive de l'eau,
- la demande de plainte contre X que la Ville devait faire au SEDIF,
- les prélèvements à réaliser sur les Malakoffiotes et les Malakoffiots volontaires ?

Où en sont les actions sur ce vœu qui avait été voté à la majorité ?

Enfin, il faudrait peut-être réfléchir à une régie publique de l'eau.

M. Tauthui remercie Mme Trichet-Allaire pour son intervention. Concernant les parcs canins, son chien la remercie déjà ! Ces espaces n'existent pas vraiment en effet sur Malakoff, à part la coulée verte devant le métro. M. Tauthui évoquait ces parcs canins simplement pour rappeler que 30 à 40 000 € vont être investis dans le budget participatif pour un parc pérenne. Pourquoi en ce cas investir pour quelque chose d'éphémère ?

Ensuite, il faudra penser à bien communiquer pour que les propriétaires de chien ramassent les déjections de leurs animaux. Des véhicules pourraient être prévus pour les personnes qui ne peuvent pas se baisser.

Au-delà, M. Touailles a raison : pourquoi ce contrat 2026-2030 n'a pas été proposé en mars ou avril 2026 plutôt qu'en fin de mandature ?

Concernant la pièce d'eau du parc Salagnac, M. Tauthui avait demandé il y a quelque temps pourquoi il n'y avait pas de poissons rouges et M. Cardot avait invoqué la présence des canards. Comment cet espace va-t-il être modifié ? Quelques images auraient été appréciées pour avoir une vision d'ensemble.

M. Tauthui souhaitait simplement attirer l'attention sur ces éléments et remercie la municipalité pour ce projet.

Mme Jannès indique que Malakoff Plurielle s'intéresse surtout à la convention Eau Trame verte & bleue, Climat car les projets pourraient être modifiés par la prochaine équipe qui sera très contente de pouvoir bénéficier de ce contrat. Des dispositifs peuvent être activés, ce qui est une très bonne chose et il n'est donc pas question de cracher dans la soupe car c'est la santé humaine qui est en jeu derrière.

Malakoff est une ville de la petite couronne et si l'impact du changement climatique est compris par les citoyens, on ne pense pas nécessairement à l'effondrement de la biodiversité qui tuera l'humanité certainement avant la montée des températures. C'est donc quelque chose de réellement essentiel pour l'ensemble des habitants et l'on ne peut pas décemment être contre cette convention.

Ensuite, les projets eux-mêmes peuvent se discuter (pourquoi mettre un îlot fraîcheur à tel endroit et pas ailleurs, etc.) mais ce qui compte est la trajectoire d'ensemble. Les élus de Malakoff Plurielle auraient ainsi bien aimé avoir depuis le début de la mandature un plan biodiversité structurant par exemple qui permette ensuite de raccrocher différents projets.

Tout ce qui vise à désimperméabiliser les sols est une bonne chose. Créer des espaces verts, c'est magnifique, mais il aurait été souhaitable que l'on ne supprime pas des espaces verts existants au cours de cette mandature. Mme la Maire se souvient peut-être des plaidoyers de Malakoff Plurielle contre l'artificialisation de la pelouse du stade Cerdan. La pelouse hybride actuelle est certes mieux

que du tout synthétique mais cela signifie quand même du plastique dans le sol, ce qui n'est pas terrible.

De fait, que ce type de convention qui permette de réfléchir de manière globale à l'ensemble des projets déjà listés et à ceux à venir dans un cadre plus général qui intègre l'ensemble de ces dimensions est tout à fait bénéfique pour les habitants. Malakoff Plurielle votera donc pour cette délibération.

Mme Trichet-Allaire précise que cette convention est présentée aujourd'hui car il fallait pour commencer la renouveler, de la même manière que l'on renouvelle le contrat de développement Département-Ville qui engage des projets pour l'année prochaine, et donc la prochaine mandature. De la même façon, lors des élections municipales en 2020 l'équipe était tenue par des engagements qui avaient été pris précédemment. C'est une pratique normale puisque certains projets structurants portent sur 5, 15 ou 25 ans.

Concernant la pollution de l'eau, Mme Trichet-Allaire avoue qu'elle bottera en touche car elle pense que la Ville n'a tout simplement pas les moyens de travailler sur ce sujet. L'eau est gérée par le SEDIF, dont le Président est M. Santini, et Mme Trichet-Allaire pense qu'il serait en effet très intéressant de sortir de ce contrat. Cependant, des clauses lient la Ville à ce contrat qu'elle ne peut dénoncer. Il faudrait donc voir comment en sortir juridiquement et entamer un travail pour passer en régie publique de l'eau, c'est du moins le souhait de Mme Trichet-Allaire.

À l'intention de M. Tauthui, il n'est pas question ici du budget participatif, ce n'est pas du tout l'objet de la délibération et Mme Trichet-Allaire n'a pas la main là-dessus.

Enfin, sur ce détail des crottes de chien mais qui fait aussi le quotidien des gens, l'expérience montre que leurs propriétaires sont extrêmement respectueux des caniparcs où ils reviennent régulièrement. Celui situé près du métro Malakoff-Plateau de Vanves par exemple est propre.

Concernant le bassin du parc Salagnac, Mme Trichet-Allaire évoque le parc Brassens situé dans le XV^e arrondissement qui a été refait il y a peu et qui comporte un petit plan d'eau en bordure de pelouse avec des ilots de roseaux à certains endroits. Les poules d'eau et les canards se promènent dans le parc au milieu des gens et c'est le genre de projet que Mme Trichet-Allaire souhaiterait voir sur Malakoff. Présenter un projet aujourd'hui est cependant beaucoup trop tôt puisqu'ils en sont à peine aux études préalables pour le bassin. Le parc Salagnac représente en effet un gros projet qui s'étendra sur plusieurs années.

Mme la Maire tient à faire remarquer que l'on ne s'arrête pas de vivre et de travailler parce qu'il y a des élections, sinon tous les travaux seraient stoppés. Ils sont par exemple en train de creuser 12 km de voirie dans le cadre du réseau de géothermie dont la centrale est presque achevée, et il n'est pas question de tout stopper parce qu'il y a des élections dans trois mois en se disant que l'équipe suivante reprendra peut-être le projet. Ils n'arrêteront pas non plus le projet 100 % Barbusse qui comprend la rénovation et la requalification de la cité des Poètes dans laquelle il y aura en effet un caniparc. Celui-ci a été introduit dans la convention que vient de présenter Mme Trichet-Allaire pour aller chercher du financement. Cela fait 8 ans que la commune travaille sur ce projet 100 % Barbusse et il n'est pas question de dire stop parce qu'il y a des élections.

Quant au SEDIF et à la création d'une régie de l'eau au niveau local, M. Touailles n'était pas dans l'ancienne mandature où cette question avait été réfléchi. Mais sortir du SEDIF est une chose, épurer l'eau et la distribuer pour l'ensemble des Malakoffiots en est une autre. Il est impossible de construire à Malakoff une centrale d'épuration et de reprendre au compte de la Ville la distribution de l'eau parce que cela coûte très cher. Mme la Maire cite ainsi le Territoire Est Ensemble en Seine-Saint-Denis qui avait décidé après un vote unanime de sortir du SEDIF. Ils avaient pour commencer payé de lourdes indemnités car, plusieurs villes composant cet établissement public territorial, cela représentait bien entendu une perte énorme pour le syndicat qu'il a fallu compenser. Ils avaient donc payé une indemnité importante puis, deux ans après, avaient réintégré le SEDIF car distribuer l'eau est une chose mais l'épurer en est une autre. Il faut savoir en effet qu'il n'y a pas énormément de centrales d'épuration en Ile-de-France et qu'elles sont gérées elles aussi par un syndicat, le SIAAP. Il est donc extrêmement difficile pour une ville toute seule de s'autonomiser à ce niveau-là. La Ville de Malakoff avait essayé dans l'ancien mandat de travailler avec Paris qui a sa propre régie de l'eau, sauf que Paris n'était pas intéressée à intégrer la commune parce qu'il est notamment compliqué de passer les réseaux sous le périphérique, et autres aspects techniques. Le sujet est abordé au niveau de Vallée Sud-Grand Paris – où M. Touailles ne siège pas mais où il a des amis –, ce qui représente une autre échelle qu'une commune, même si l'on a vu les difficultés rencontrées par Est Ensemble. Tous les ans le groupe auquel appartient Mme la Maire, par la voix de son président de groupe, M. Poullé ici présent, demande à Vallée Sud-Grand Paris de bien vouloir instruire ce dossier et de voir comment à

terme le Territoire, puisque c'est plus simple à onze villes, pourrait créer sa propre régie de l'eau. De fait, ils sont chaque fois gentiment écoutés mais on leur explique que le sujet n'est pas à l'ordre du jour. Ce n'est donc pas aussi simple que cela.

M. Touailles ne comprend pas pourquoi Mme la Maire semble énervée car il évoquait simplement l'éventualité de réfléchir à la possibilité de passer en régie publique. Il a bien compris que c'était compliqué et il n'y a pas de problème là-dessus. Il voulait en fait savoir si la Ville avait mené des actions depuis le vœu sur les PFAS, ce à quoi Mme la Maire n'a pas répondu, mais ce n'est pas grave. Il n'a pas dit non plus qu'il fallait arrêter de travailler jusqu'aux élections, il a simplement dit que le fait d'attendre trois mois pour prolonger ce contrat était peut-être plus intéressant que de le signer maintenant puisqu'il engage la commune de 2026 à 2030 sur des projets que la prochaine majorité ne mettra peut-être pas en place.

Il n'y avait donc rien de plus, à part savoir si la municipalité avait fait le nécessaire sur le vœu voté ici à la majorité sur les PFAS.

Mme la Maire remercie M. Touailles et soumet cette délibération aux voix.

URBANISME

DEL2025_167 : Modification et prolongation de la convention de portage foncier entre la commune et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse indique que l'EPFIF est l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations qui fait le portage pour les achats immobiliers pour la Ville puisque celle-ci n'a pas les moyens d'immobiliser des sommes importantes pendant plusieurs années, voire pendant plusieurs dizaines d'années. Cette année près de 60 M€ auront été immobilisés par l'EPFIF sur les périmètres villes.

La convention date de 3 janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2025. L'idée est de la prolonger pendant 18 mois jusqu'au 30 juin 2027, ce qui permettra à l'EPFIF de continuer à travailler sur ses missions et laissera aussi le temps de réécrire complètement une nouvelle convention avec l'EPFIF – ce qui rassurera M. Touailles puisqu'elle sera écrite par la future équipe municipale.

Les évolutions ont été exposées dans cette délibération avec certains secteurs abandonnés (les secteurs sont définis où l'EPFIF fait une veille par rapport à la mutation, c'est-à-dire à la vente possible de différents biens), des secteurs qui n'ont plus besoin muter. D'autres ont déjà muté, des périmètres ayant évolué depuis 2017. C'est le cas de ceux situés autour de Safran et qui n'ont plus besoin de figurer dans les périmètres de veille foncière.

Il est également proposé d'introduire un périmètre de veille complète sur l'ensemble de la ville. Malakoff est une petite ville et il est intéressant aussi que l'EPFIF ait une veille foncière sur l'ensemble du territoire, ce qui permet d'anticiper en cas de grosses mutations ou de volonté de mutation.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter cette prolongation de la convention en attendant la nouvelle.

La Ville de Malakoff et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ont signé une convention d'intervention foncière le 3 janvier 2017, prolongée par avenants, renouvelant une première convention signée entre la Ville et l'EPF des Hauts-de-Seine du 26 avril 2013.

Cette convention porte sur les secteurs d'intervention suivants : doit prendre fin le 31 décembre 2025 :

- Pierre Larousse
- Avaulée
- Péri-Brossolette
- Les Cerisiers
- Frères Vigouroux
- Place du Clos
- Les Garmants
- Les Roissys
- Danton-Charles de Gaulle

L'avenant proposé intègre les modifications suivantes :

- retrait de la parcelle cadastrée G n°34 de l'îlot « Jean Jaurès » (secteur Pierre Larousse), des parcelles G n°3, G n°23 et partie de G n°22 de l'îlot « Henri Martin » (secteur Pierre Larousse) et des parcelles V n°1, V n°120, V n°121 et d'une partie du sentier des Garmants du secteur « Place du Clos ». La parcelle G n°34, qui avait été acquise par l'EPFIF, a déjà été rachetée par la commune puis cédée par elle en 2022. Le retrait des autres emprises se justifie par le souhait de préserver le sentier des Garmants et des constructions disposant de qualités architecturales.

- suppression des secteurs « Danton-Charles de Gaulle » et « Les Garmants » et de l'îlot « Chauvelot » (secteur Pierre Larousse). Le secteur « Danton-Charles de Gaulle » a déjà fait l'objet d'une opération d'aménagement, suite à la maîtrise foncière assurée par l'EPFIF : il n'a donc plus à apparaître dans la convention. Le secteur « Les Garmants » est composé de constructions existantes plutôt qualitatives et les propriétaires ne sont pas vendeurs. S'agissant de l'îlot « Chauvelot », aucun propriétaire n'a souhaité vendre son bien depuis 2018 et, pour que l'opération soit compatible avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les projections laissent apparaître un bilan largement déficitaire.

La suppression de ces périmètres est donc nécessaire.

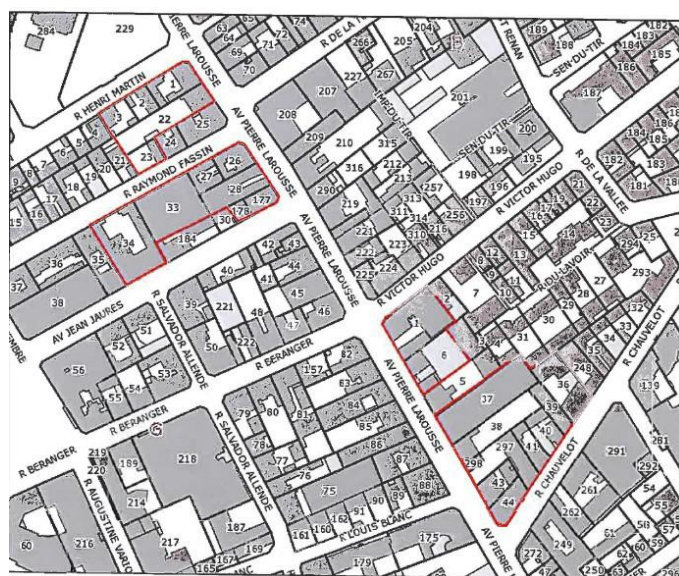
- instauration d'un périmètre de veille foncière sur l'ensemble du territoire communal. L'insertion d'un tel périmètre dans la convention permet à la commune de s'appuyer sur l'EPFIF pour procéder au cas par cas, en fonction des diagnostics de mutabilité et des études de faisabilité qui seront conduits, à l'acquisition des parcelles constitutives d'une opportunité foncière.

- prolongation de la convention pour une durée de 18 mois, jusqu'au 30 juin 2027 : la convention de 2017 et ses avenants prennent fin au 31 décembre 2025. Cette prolongation doit permettre à la commune et à l'EPFIF d'obtenir l'ensemble des études nécessaires pour élaborer une nouvelle convention.

Les annexes constituant les plans des différents secteurs sont modifiées en conséquence.



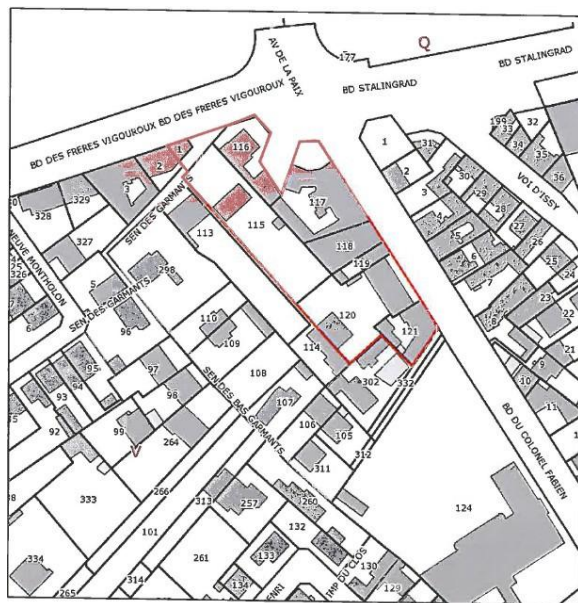
Secteur Pierre Larousse – nouvelle annexe n°1



Secteur Pierre Larousse – ancienne annexe n°1



Secteur Place du Clos – nouvelle annexe n°6



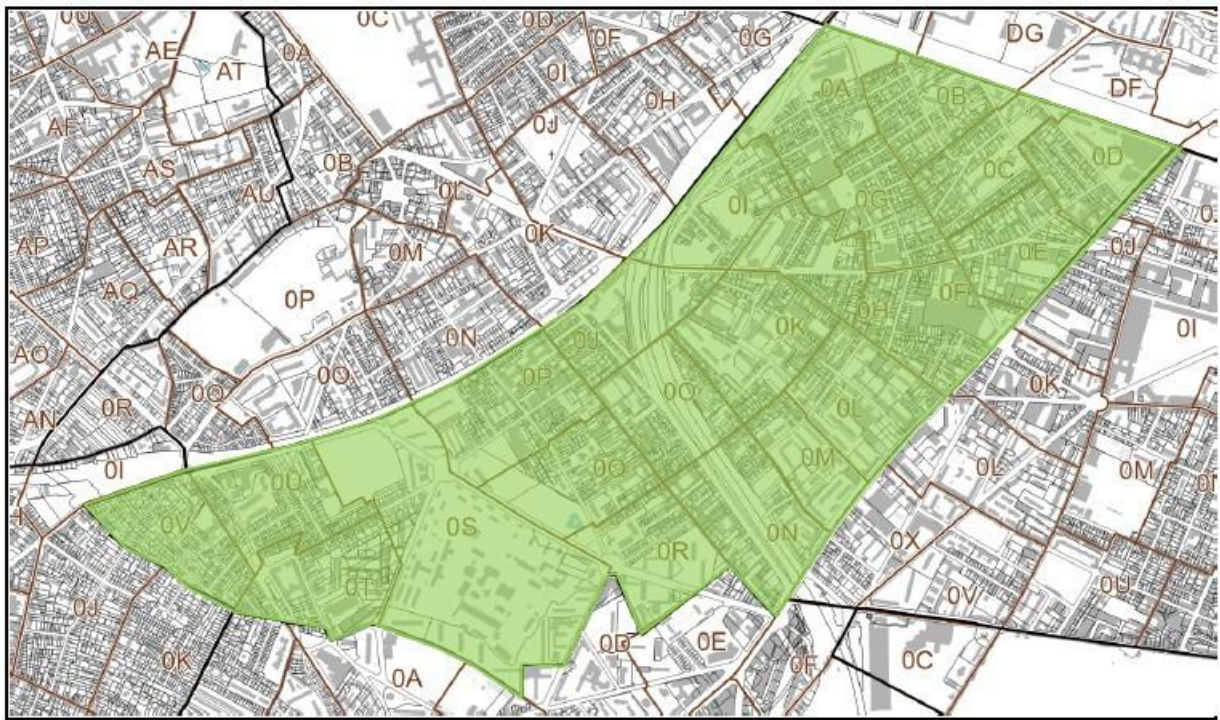
Secteur Place du Clos – ancienne annexe n°6



« Danton-Charles de Gaulle » - annexe n°9 supprimée



Secteur « Les Garmants » - annexe n°8 supprimée



Périmètre de veille foncière – annexe n°11 ajoutée

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'avenant à la convention d'intervention foncière conclue le 3 janvier 2017 avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France :
 - retirant la parcelle cadastrée G n°34 de l'îlot « Jean Jaurès », les parcelles G n°3, G n°23 et partie de G n°22 de l'îlot « Henri Martin » et les parcelles V n°1, V n°120, V n°121 ainsi qu'une partie du sentier des Garmants du secteur « Place du Clos » ;
 - supprimant les secteurs « Danton-Charles de Gaulle » et « Les Garmants » ainsi que l'îlot « Chauvelot » ;
 - introduisant un périmètre de veille foncière sur l'ensemble du territoire communal ;
 - prolongeant ladite convention pour une durée de 18 mois, jusqu'au 30 juin 2027.
- AUTORISER Madame la Maire à signer l'avenant n°4 et tout document y afférent.

Par 28 voix POUR dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Ibos), 2 CONTRE (M. Pronesti, M. Bresset) et 9 ABSTENTIONS (M. Brice, M. Courteille, Mme Jannès, M. Touelles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Rajzman, Mme Rault, M. Tauthui). Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'intervention foncière conclue le 3 janvier 2017 avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France :

- retirant la parcelle cadastrée G n°34 de l'îlot « Jean Jaurès », les parcelles G n°3, G n°23 et partie de G n°22 de l'îlot « Henri Martin » et les parcelles V n°1, V n°120, V n°121 ainsi qu'une partie du sentier des Garmants du secteur « Place du Clos » ;
- supprimant les secteurs « Danton-Charles de Gaulle » et « Les Garmants » ainsi que l'îlot « Chauvelot » ;
- introduisant un périmètre de veille foncière sur l'ensemble du territoire communal ;
- prolongeant ladite convention pour une durée de 18 mois, jusqu'au 30 juin 2027.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°4 et tout document y afférent.

Mme Jannès souligne l'importance incontestable de cet outil, l'EPFIF, pour la Ville.

Cependant, jusqu'à présent le conseil municipal avait régulièrement voté des périmètres bien précis d'application de la mobilisation de l'EPFIF pour acquérir des terrains. Le fait de généraliser à toute la ville renforce de fait le droit de préemption de la commune qui a déjà un droit de préemption sur

l'ensemble de son territoire. Les élus de Malakoff Plurielle sont donc tout à fait inquiets de cette modalité puisque le risque et la dérive possible pourraient être une acquisition au fil de l'eau, au hasard des ventes des uns et des autres, de terrains avec derrière aucune visibilité sur les futurs projets. Cela constituerait en fait une espèce de réserve, comme le faisait d'ailleurs la municipalité il y a quelques années avec des acquisitions de réserves qu'elle gardait pendant vingt ou trente ans.

En attendant, pour que ces réserves ne servent pas, on "dépanne" les uns ou les autres. Il peut ainsi y avoir un usage de logements privés, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, et il est donc à craindre qu'il y ait un accroissement de ces logements privés de la Ville, un parc parallèle.

Les élus de Malakoff Plurielle aimeraient bien savoir pourquoi la commune ne garde pas le système tout à fait sain consistant à délibérer dans cet hémicycle de périmètres bien définis correspondant à des projets bien définis. Avec cette modification, ils redoutent un manque de transparence sur les modalités, en tout cas pour les projets qu'il y aurait par la suite. Cela peut être des acquisitions sans projet : la Ville acquière un terrain en se disant qu'il y aura peut-être un projet intéressant dans cinq ou dix ans.

Si cette convention est modifiée il faudrait dès aujourd'hui que les élus aient une visibilité sur les grands projets que la municipalité imagine pour la ville et qui justifieraient cet élargissement du pouvoir de l'EPFIF sur l'ensemble de la commune.

Les élus de Malakoff Plurielle voteront donc contre cette délibération.

M. Touelles donne lecture de son intervention :

« Vous supprimez une partie du secteur des Garmants du périmètre EPFIF, l'expliquant par votre souhait de préserver le sentier des Garmants des constructions disposant de qualités architecturales. Cette mesure est électorale puisque vous saviez – et nous vous l'avions rappelé lors du conseil municipal du 29 novembre 2023 – que les habitants du secteur des Garmants étaient contre cette mise en périmètre EPFIF. À trois mois des élections municipales il faut essayer d'aller chercher un petit peu partout les votes et, pour le coup, c'est vraiment une mesure électorale.

Nous sommes aussi inquiets sur la veille foncière puisque la transparence sera moindre que lorsque l'on délibère en conseil municipal. »

M. Pronesti indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff voteront bien évidemment contre cette délibération pour à peu près les mêmes raisons que celles citées par Emmanuelle Jannès. Il prendra simplement pour exemple le clos Montholon où il y a eu beaucoup de préemptions, beaucoup de choses qui ont été faites et où rien n'avance, avec des maisons à l'abandon, certaines squattées.

M. Brice devine très bien les pesanteurs, les difficultés, le temps que prend tout ce qui concerne l'évolution de l'urbanisme mais il a quand même le sentiment que des difficultés peuvent apparaître (situation sur Larousse par exemple). Il souhaiterait de fait avoir des éléments qui permettraient de les convaincre que l'EPFIF est véritablement un outil pour la Ville pour faire évoluer l'urbanisme de manière à pouvoir voter en faveur de cette résolution.

M. Aarsse entend la difficulté qu'il y a à comprendre ce sujet. Le droit de préemption reste à la Ville, et c'est quelque chose qui apparaît après. Ainsi, lors d'une vente, la Ville est consultée et peut ensuite intervenir dans l'opération entre deux entités privées achetant un bien. Cette intervention un peu violente de la Ville après une transaction est d'ailleurs souvent mal vécue. Toutefois, ce n'est pas la pratique à Malakoff : avec les périmètres EPFIF l'idée est de repérer des secteurs qui ont du mal à muter ou qui vont muter bout par bout, sans cohérence, avec par endroits des bâtiments dégradés. De fait, poser les périmètres EPFIF permettra par la suite d'avoir des opérations un peu plus cohérentes.

M. Aarsse cite pour illustrer l'exemple des parkings que la commune a l'obligation de construire sous les nouveaux immeubles. Si une rue compte un certain nombre de petites parcelles qui mutent les unes après les autres (parce que les promoteurs n'ont pas la possibilité d'acheter et d'attendre pendant X années, parce que ce qu'ils veulent, c'est rentabiliser assez rapidement), il risque d'y avoir une entrée de parking sur chaque petite parcelle. Le fait de regrouper permettra au contraire d'avoir un parking commun et une entrée commune, donc davantage de commerces et une rue plus agréable plutôt qu'une succession de bateaux et de portes de garage. Et cette cohérence permettra à la Ville d'envisager l'avenir d'un quartier, c'est pour cela que les secteurs EPFIF ont été posés au départ.

Il y a ensuite une différence entre l'intervention foncière et la veille foncière.

L'intervention foncière concerne les secteurs signalés en rouge sur les documents transmis. L'EPFIF va contacter les propriétaires dans ces secteurs identifiés pour savoir s'ils souhaitent vendre ou non, sachant que personne n'est exproprié ou expulsé à Malakoff. Si les propriétaires veulent vendre leur bien ils doivent travailler avec l'EPFIF, ce qui prend du temps (10 ans, 15 ans, ...). De fait, pendant un certain temps des bâtiments peuvent avoir l'air un peu à l'abandon ; c'est d'ailleurs pour cette

raison que dans certains secteurs la Ville fait de l'urbanisme transitoire. C'est le cas notamment avec la ressourcerie, avec des associations ayant besoin d'un local d'urgence, etc. Sur cette intervention foncière il s'est avéré que compte tenu de l'évolution de certains endroits il n'était plus pertinent de conserver le secteur. C'est le cas à Larousse-Chauvelot où la municipalité avait acheté peu, où certains logements y avaient été rénovés et où la Ville elle-même avait installé les services de la culture. La Ville s'est donc retirée, comme vu en conseil municipal, et a fait évoluer ainsi certains secteurs en retravaillant les dossiers.

Un secteur de veille foncière, ce n'est pas la même chose. L'EPFIF n'a pas pour mission d'aller contacter toutes les résidences de Malakoff en demandant si les propriétaires souhaitent vendre, il a une vision sur les transactions possibles et est missionné pour en informer la Ville. M. Aarsse prendra le cas de la parcelle Sonepar qui appartenait à une entreprise qui voulait vendre et qui a eu la bonne idée de contacter la Ville. Il faut savoir que ce terrain aurait pu aussi bien être mis en vente, être acheté par un opérateur privé sans que la Ville en soit informée. La seule possibilité aurait alors été de préempter en urgence au lieu de travailler en bonne intelligence. La veille foncière permet donc à l'EPFIF de mettre la Ville au courant de ce genre de situation, de l'informer de mutations possibles. Toujours dans le cas Sonepar, si la Ville n'était pas intervenue, l'entrepôt aurait pu grandement intéresser certaines entreprises pour du self-stockage, ce qui, compte tenu de son emplacement en plein centre-ville, derrière la Mairie, n'était pas pertinent.

Cette veille foncière a donc été ajoutée aux missions d'intervention foncière de l'EPFIF. Elle est bien entendu appliquée au cas par cas, en fonction des diagnostics de mutabilité et des études de faisabilité. Par ailleurs, si des opérations à faire dans ce cadre-là supposent un budget conséquent, le conseil municipal en sera automatiquement informé, de la même façon qu'il l'a été pour l'acquisition de Sonepar.

M. Toueilles dit que le sentier des Garmants est une opération à visée électorale, mais cela fait des années que la Ville y travaille, cela fait un moment qu'elle s'est rendu compte que la mutation là-bas n'était plus nécessaire compte tenu de l'évolution du périmètre : un pavillon dégradé à côté de deux ou trois autres qui ne sont pas en bon état pourraient intéresser un promoteur, lequel pourrait faire n'importe quoi. Il arrive en effet que certains promoteurs achètent, construisent et partent ensuite en courant avec l'argent en laissant quelque chose de peu satisfaisant, même s'ils ont respecté le PLUi. Dans le secteur considéré des pavillons ont au contraire été rénovés, ce qui signifie que leur propriétaire ne vont pas vendre, ou alors qu'ils vendront mais en souhaitant que leur bien reste en l'état. Il y a donc moins nécessité d'intervenir.

À la question portant sur le bénéfice du secteur EPFIF, M. Aarsse répond que cela prend du temps. Il apportera cependant une réponse dans une prochaine délibération dans laquelle un secteur EPFIF est prêt à être muté. Il y en a d'autres sur Larousse qui seront travaillés une fois que les secteurs seront complets, sachant que certains secteurs changent parfois de dimension. Un exemple qui plaira à M. Toueilles : celui de Casaco qui a été retiré du secteur EPFIF parce que l'on s'est rendu compte que l'on pouvait avoir une dimension inférieure sur l'intervention foncière.

C'est donc quelque chose de mouvant, il faut garder une souplesse et travailler en bonne intelligence ces secteurs-là.

Mme la Maire remercie M. Aarsse et cède la parole à M. Brice.

M. Brice comprend toutes les lourdeurs de ces outils mais il y a tout de même une insatisfaction, c'est-à-dire que tout cela est très long. Sous forme d'encouragement à la prochaine majorité à faire preuve de tout ce qui pourra être fait pour accélérer les choses, notamment sur l'avenue Pierre-Larousse, il s'abstiendra. Cet outil ne nous semble pas avoir atteint des objectifs qu'il devrait pouvoir satisfaire.

Mme Ghiati explique que lorsque que l'on décide de faire de l'aménagement sur un territoire la question du foncier est extrêmement importante. Deux solutions se présentent : soit acheter au fil de l'eau des opportunités de ventes pour un prix qui évolue en fonction du prix du marché, soit se tourner vers un organisme et un outil public comme l'EPFIF qui, pour rappel, est constitué du Département, de la Région, de la Métropole, des collectivités territoriales. C'est un outil extrêmement important parce qu'il permet d'éviter la montée des prix et de sortir par conséquent des opérations à moindre coût pour les collectivités. En gros, c'est un outil qui permet d'optimiser la dépense publique quand on fait de l'aménagement du territoire, soit pour du logement, soit pour de l'activité économique ou tout autre opération que souhaitent porter des collectivités qui restent ainsi maîtresses de leur avenir puisque l'outil foncier n'intervient absolument pas dans la décision sur le type d'aménagement ou d'opération. L'EPFIF est un outil très ancien ; les collectivités territoriales se sont battues pour le défendre et le garder car il a permis depuis des années de sortir des opérations

de logements, notamment à Malakoff, à des prix accessibles pour une bonne partie des Franciliens et des Franciliennes. On sait combien aujourd'hui il peut être très compliqué pour les habitants de se loger ou d'acheter à des prix qui varient sans cesse.

Il faut donc défendre cet outil. On peut avoir un avis différent sur le type d'opération à mener, sur ce qu'il faut mettre dedans, sur la manière de faire la concertation, etc., mais il est en tout cas essentiel, selon Mme Ghiati, d'avoir une unanimité politique sur l'importance de conserver un outil foncier qui soit en dehors de la sphère privée, qui agisse pour l'intérêt des collectivités, pour l'intérêt des projets d'intérêts généraux. C'est tout le sens aujourd'hui de la délibération d'expliquer que Malakoff a besoin de cet outil pour pouvoir travailler à des opérations actuelles et futures. Porter du foncier c'est évidemment très long parce que cela nécessite de le faire tranquillement, sans brutalité, en travaillant de façon intelligente avec les collectivités, et cela demande de l'argent. Il faut avoir cette capacité à porter ce foncier pendant plusieurs années pour geler le prix et, au moment où sort l'opération, d'avoir un prix qui corresponde non pas à la réalité actuelle mais à celle qui était bien avant, c'est ce qui permet de travailler.

Mme Ghiati voulait redire cela car c'est un outil qu'ils défendent, en tout cas pour la majorité municipale, un outil essentiel. On peut d'ailleurs voir sur le site de l'EPFIF que, quelles que soient les équipes municipales ou les majorités, à droite comme à gauche, tout le monde considère cet outil comme étant indispensable.

Mme la Maire ajoute qu'ils sont en Ile-de-France, Malakoff en petite couronne, et que la question de la maîtrise est donc fondamentale. La pression foncière est là et ne s'atténue pas. Il y a en effet plusieurs façons de faire de la maîtrise foncière et plusieurs façons de développer sa ville.

Malakoff a fait le choix en 2013, lors de la première convention avec l'EPFIF, d'être en maîtrise. Elle aurait pu faire d'autres choix, identifier des périmètres, les céder à des promoteurs. Il suffit de traverser le boulevard Brossolette, d'aller sur le plateau du Panorama, sur Clamart ou un peu sur Vanves, pour voir que des maires ont d'autres façons de faire. Ces maires ont été élus et font en fait ce que leur population leur demande, en partie car ils rencontrent aussi des soucis avec notamment les grosses opérations. Le Panorama, c'est 5 000 logements et Mme la Maire peut dire qu'en ce moment ils "rament" pour continuer, mais ce sont leurs choix.

Malakoff a fait ce choix-là pour être en maîtrise. À noter que c'est toujours très long. Le 54 Brossolette par exemple a été extrêmement long parce qu'il y a toujours des marchands de sommeil qui s'installent, des propriétaires un peu malveillants qui, eux, n'hésitent pas à faire des recours pour gagner du temps. La commune a fini par faire une DUP (déclaration d'utilité publique) sur ce secteur-là pour accélérer et pour finir par "exproprier" les marchands de sommeil qui ne jouaient pas du tout le jeu. Parce que, encore une fois, à Malakoff on n'exproprie pas. Cela fait 18 ans que Mme la Maire est une élue et elle n'a jamais connu l'expropriation d'une personne qui ne voulait pas vendre sa maison ou son logement. La Ville n'a recours à l'expropriation qu'en cas d'abus ou de présence de marchands de sommeil, comme cela s'est fait sur le 54 Brossolette.

M. Brice pense que c'est là un beau débat d'élection municipale et un bel exemple de ce qui, dans une ville, peut à un moment donné bouger. On voit quand même des effets de paupérisation inquiétants et cela mérite de se poser des questions. Il y a eu des certitudes et toutes les certitudes méritent d'être discutées. Pour sa part, M. Brice n'a pas de solution mais il invite collectivement à regarder les choses de la manière la plus pragmatique possible sur ce point-là comme sur beaucoup d'autres.

M. Aarsse voulait préciser que ce choix de l'EPFIF signifie aussi que la municipalité ne fait pas confiance pour laisser la main libre au marché. Les promoteurs sont leurs partenaires mais la confiance n'exclut pas le contrôle : ils doivent être des partenaires et respecter la Ville. C'est pour cette raison qu'il est proposé de prolonger cette convention jusqu'au 30 juin 2027 et de travailler sur une nouvelle dans la prochaine mandature qui pourra intégrer tout un tas de réflexions que mènera la future équipe.

Mme Jannès pense que cet outil est effectivement fondamental pour la Ville mais, ce qui la dérange, c'est le fait de faire une projection sur l'avenir sans projet clair derrière. On se dit « Voilà, si on a des opportunités, on fera appel à l'EPFIF au fil de l'eau » alors qu'il devrait y avoir derrière de gros projets structurants. La municipalité a fait le 100 % Barbusse, etc., pourquoi ne pas avoir des périmètres, d'ailleurs beaucoup plus larges que ceux qui étaient au départ mais bien définis et qui soient mis en regard de vraies visions d'évolution pour la ville ?

Mme la Maire renvoie Mme Jannès au PLU dans lequel ils ont des OAP, des projets connus, identifiés.

Mme Jannès en convient tout à fait et se demande par conséquent pourquoi la municipalité a besoin de changer la convention et d'élargir l'EPFIF à l'ensemble du périmètre de la ville, c'est ce qu'elle ne comprend pas puisque les zones sont déjà identifiées.

M. Aarsse complètera en revenant sur l'exemple de Sonepar que la Ville a acheté pour mener un projet. Avec le périmètre de veille foncière, l'EPFIF aurait eu la mission de l'acheter pour la commune. C'est un outil qui évite donc à la Ville d'emprunter de l'argent. Sur Malakoff l'EPFIF a ainsi bloqué 60 M€, une somme qui n'aurait pas permis à la Ville de faire beaucoup d'autres choses si elle-même avait dû la bloquer ou bien cela lui aurait coûté cher en emprunt. Le périmètre de veille aurait donc permis à la Ville de missionner l'EPFIF pour apporter l'argent. C'est une sorte de prêt de banque – ce qui explique que la Caisse des Dépôts soit derrière – et c'est la force publique qui aide les communes dans leurs projets.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

DEL2025_168 : Autorisation donnée à Vallée Sud Grand Paris de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation des espaces publics du secteur Place - projet 100 % Barbusse.

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse indique que ce n'est pas la première fois qu'ils parlent du 100 % Barbusse, projet auquel la Ville travaille depuis 2017, et l'ensemble des orientations et des projets ont déjà été présentés et validés ici. L'aménagement urbain implique à un moment donné des travaux de voirie, de réaménagements. La compétence voirie ayant été transférée à Vallée Sud-Grand Paris, la Ville doit donc autoriser le Territoire à engager toutes ces modifications.

Comme expliqué dans la note, le projet amènera plus d'un hectare désimperméabilisé et l'ensemble des axes sera restructuré afin d'apporter plus de sécurité aux piétons et aux cyclistes. L'ensemble des parcelles concernées figure dans le document annexe.

M. Aarsse apportera une précision sur l'arrivée de la voie de Bagneux. Comme les élus le savent, sur le boulevard Stalingrad débouche l'allée de l'Espérance. Au cours de leur travail les services ont découvert que cette allée était parallèle au boulevard Stalingrad et que la voie perpendiculaire s'appelle la voie de Bagneux, ancien chemin communal, une voie que l'on avait tendance à Malakoff à appeler l'allée de l'Espérance.

Dans le cadre du projet 100 % Barbusse, la ville de Malakoff et l'EPT Vallée Sud Grand Paris portent l'ambition de requalifier durablement les espaces publics du quartier en développant un quartier à hauteur d'enfants. Au cœur de cette ambition résident notamment la création d'une grande place piétonne végétalisée et animée d'une superficie équivalente à la place du 11 novembre, le réaménagement des axes structurants en faveur d'un meilleur partage modal. A terme, à l'échelle du projet urbain, ce sont plus d'un hectare qui seront désimperméabilisés et l'ensemble des axes seront restructurés afin d'offrir plus de sécurité et de confort aux piétons et aux cycles.



La place Léo Figuières, nouveau lieu de convivialité

Jets et brumes
d'eau

Amphithéâtre



Collège Charlotte
Delbo

Fort

Pour procéder à ces aménagements, un permis d'aménager « espace public » doit être déposé.

Un permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme unique qui permet à la fois d'aménager les espaces publics et de démolir les constructions existantes nécessaires à cet aménagement, dans le cas présent, la démolition du rond-point Barbusse et sa transformation en carrefour.

Le périmètre du permis d'aménager est annexé au présent rapport. Son objet est d'intervenir uniquement sur les espaces publics futurs du projet et n'intègre pas des espaces bâtis existants ou en devenir. Il vise toutefois à accompagner la mutation du quartier, la réhabilitation des logements sociaux et la construction de nouveaux logements diversifiés, par une intervention globale et coordonnée sur les espaces publics. A titre d'exemple, l'élargissement prévu au droit de la crèche située rue Avaulée et permettant la constitution d'un trottoir généreux, n'interviendra qu'une fois la crèche transférée au sein du pôle petite enfance à la cité des Poètes. Sur l'emprise de la parcelle de la Maison de quartier, des futurs espaces publics seront aménagés en volume au dessus du parking existant (sur l'actuelle emprise des jardinières devant le Centre Municipal de Santé) afin d'en faciliter l'accessibilité, aujourd'hui contrainte par des emmarchements.

Ce permis d'aménager va être déposé par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris qui, depuis le 1^{er} avril 2023, est compétent en matière de « création, aménagement, gestion et entretien de la voirie ».

Le permis d'aménager comprend les lots et parcelles, propriétés de la Commune de Malakoff, suivants :

- 17c, 18b, 19b, 20b, 221b, du plan de division ci-annexé, situés sur l'emprise de la crèche Avaulée pour devenir un trottoir ;
- La parcelle cadastrée section S n°111 située sur l'emprise du Centre Municipal de Santé et de la Maison de Quartier Barbusse dont une partie appartiendra à l'emprise de la future place Léo Figuières réaménagée ;
- La parcelle cadastrée section S n°139 située sur la place Léo Figuières ;
- La partie de l'ancienne voie de Bagneux constituant un chemin rural entre le cimetière et le bâtiment du 29 boulevard de Stalingrad, pour devenir un trottoir de la nouvelle voie créée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris à déposer le permis d'aménager sur les lots 17c, 18b, 19b, 20b, 221b, les parcelle cadastrée section S n°111 et n°139 et la partie de l'ancienne voie de Bagneux constituant un chemin rural.

Par 30 voix POUR dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Ibos), 5 CONTRE (M. Pronesti, M. Bresset, M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef) et 4 ABSTENTIONS (M. Tauthui, Mme Jannès, M. Rajzman, Mme Rault). Le conseil municipal autorise l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris à déposer une demande de permis d'aménager sur les emprises suivantes :

- Lot 17c partie du plan de division, d'une surface d'environ 1,45 m², issu de la parcelle cadastrée P n°17, constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée ;
- Lot 18b du plan de division, d'une surface d'environ 51 m², constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Lot 19b du plan de division, d'une surface d'environ 42 m², constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Lot 20b du plan de division, d'une surface d'environ 18 m², constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,

- Lot 221b du plan de division, d'une surface d'environ 15 m², constituant une partie de l'emprise de la crèche Avaulée,
- Parcelle cadastrée section S n°139, d'une surface d'environ 702 m² ;
- Parcelle cadastrée section S n°111, d'une surface d'environ 1 480 m², constituant l'ensemble immobilier comprenant le Centre Municipal de santé, notamment pour l'esplanade en façade ;
- Partie de l'ancienne voie de Bagneux constituant un chemin rural, non cadastré, d'une surface d'environ 154 m².

Le conseil municipal Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

M. Touailles pense qu'il serait intéressant de faire figurer le périmètre du permis d'aménager sur les écrans pour que tout le monde comprenne bien de quoi l'on parle. C'est impossible ? Ce n'est pas grave.

Il donne ensuite lecture de son intervention :

« Avec cette autorisation donnée à VSGP de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation des espaces du secteur de la Place – 100 % Barbusse, vous donnez l'autorisation à VSGP de supprimer plus de 100 places de stationnement sur le boulevard Stalingrad, 114 exactement. Vous passez de 152 places à 38 places de stationnement sur le boulevard Stalingrad.

Vous proposez d'abattre des arbres pour y mettre des immeubles au niveau de la loge du gardien de l'actuel stade Cerdan.

Vous validez définitivement les sens interdits Barbusse et Avaulée.

Vous détruisez les deux ronds-points Barbusse et Gagarine.

Vous décidez de réserver aux vélos un côté de la voie en double sens, et l'autre côté pour les voitures. Sachant qu'il n'y a pas assez de place pour le bus, celui-ci devra faire un détour.

Avec cette délibération vous démontrez une fois de plus votre déconnexion totale avec la réalité. Ce sera sans nous, et nous demandons à ce que vous consultiez la population avant de détruire le cadre de vie des habitants du quartier Sud.

Je propose soit de faire voter les habitants sur ce projet, soit d'attendre les élections municipales, de mettre ce projet dans votre programme et de voir les résultats. Ce projet n'a pas été validé par la population, personne n'est au courant ; du jour au lendemain vous allez détruire les deux ronds-points, mettre une voie en double sens pour les vélos, ce qui est totalement inacceptable.

Nous vous demandons donc de ne pas voter cette autorisation. Les habitants ne vous ont pas donné ce mandat. »

M. Pronesti indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff n'ont pas les mêmes arguments que M. Touailles, Mme la Maire s'en doute bien, mais il est d'accord pour qu'il y ait une vraie consultation autour de ce projet. Les associations de riverains qui les ont consultés leur ont dit qu'ils étaient a priori plutôt contre ce projet. Il serait donc bien de les consulter, d'avoir des échanges avec eux.

Mme Jannès indique qu'un projet structurant dans le sud de la ville leur paraît tout à fait nécessaire. Il y a besoin de redynamiser ce secteur, de le reconnecter au reste de la ville. Malakoff Plurielle avait déjà proposé en 2014 un grand projet autour de Barbusse. Il semble bien à Mme Jannès qu'il y a tout de même des réunions de concertation auxquelles elle a participé, de mémoire. La majorité municipale connaît son attachement à la concertation et, pour une fois qu'il y avait une vraie grande concertation, elle ne peut que la saluer, mais il y a eu un tel délai entre cette concertation et le démarrage de la mise en œuvre que beaucoup de personnes aujourd'hui impactées par le projet n'ont peut-être pas participé ou bien ont découvert le projet au fil de l'eau.

Il y a en tout cas de manière générale une vraie question autour de la mise en place et la mise en œuvre de ces projets et de l'implication des conseils de quartier. Il y a ainsi eu une grande opération portée par un consultant qui a mené un certain nombre de réunions, un peu comme pour le PLU à l'époque, mais il y a eu ensuite une forme de déconnexion avec les habitants. Surtout depuis cette mandature, il semble que les conseils de quartier ne servent plus à grand-chose, ce qui est fort dommage, dans le suivi au plus près des opérations, au moment où la réalisation est effective – à trois mois des élections, mais peu importe.

Les élus de Malakoff Plurielle sont globalement favorables à un projet dans le sud de la ville mais il faudrait concerter davantage et en continu lors de projets de ce type, et peut-être découper celui-ci en sous-projets afin que les gens voient un petit peu les réalisations. On annonce en effet un énorme truc à un moment donné : même si la suppression du rond-point a été souhaitée par le groupe, il n'y

a rien sur l'organisation des circulations pour que cela corresponde à la fois au plan global de déplacement et aux besoins des habitants de ce secteur. Il manque certainement un étage dans la mise en œuvre de ces projets qui devrait être travaillé dans la future mandature, quelle que soit l'équipe en place.

M. Touailles entend dire qu'il y a eu concertation depuis 2017, etc., mais tous les habitants du quartier Sud ne viennent pas à ces concertations. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui viennent dans les réunions de quartier ou dans les réunions de concertation, d'autres n'ont pas toujours l'espace ou le temps d'y venir. Aujourd'hui, cette décision va être prise alors que très peu d'élus de la majorité municipale n'habitent le quartier. Même si ce projet a commencé depuis 2017, les habitants aujourd'hui voteraient massivement contre. M. Touailles invite par conséquent la majorité à ne pas avoir peur de la population et à organiser un vote.

Rires

M. Touailles pense que le fait d'en rire montre le mépris total de la majorité pour les habitants. Si celle-ci pense qu'elle a raison, qu'elle organise en ce cas un vote.

M. Cardot vient de parler du 15 mars, eh bien que la majorité attende le 15 mars avant de donner l'autorisation du permis d'aménager à VS GP afin de détruire l'ensemble du quartier Sud avec les deux ronds-points et les 114 places de stationnement qu'il y a sur le boulevard Stalingrad !

Si les élus LFI Malakoff et Citoyens vont proposer un référendum d'initiative citoyenne municipale, c'est parce qu'ils pensent que les habitants doivent pouvoir décider. Le fait est que très peu d'habitants sont au courant de ce projet qui passe aujourd'hui en conseil municipal, et même parmi ceux qui s'intéressent à la politique de la ville. Au nom de son groupe M. Touailles demande donc de reporter cette délibération, ce permis d'aménager, après les élections municipales. Si les Malakoffiots reconduisent l'équipe actuelle, celle-ci mettra en place son projet puisque les gens auront voté pour elle, mais ce ne sera peut-être pas le cas. En attendant, la majorité devrait écouter la population, voire organiser un référendum d'initiative citoyenne ou un vote des habitants.

La démocratie, ce n'est pas que pendant les élections. C'est comme pour la "rue aux enfants" où la majorité n'a écouté personne. Elle est arrivée avec un projet qui a fait 4 % (99 voix) et elle l'a imposé à tout un quartier ! M. Touailles aimerait donc que les habitants et leur cadre de vie soient respectés.

Mme la Maire demande à M. Touailles de terminer son intervention.

M. Touailles fait observer qu'il en est à 3 minutes 33 et rappelle qu'il dispose de 5 minutes, mais Mme la Maire le coupe sans arrêt ! M. Brice a pris trois fois la parole sur un même point et rien ne lui a été dit ! M. Touailles aimerait donc bien finir.

Il demande donc à la majorité de respecter les habitants, de les écouter, d'arrêter d'écraser la démocratie ; c'est la vérité, même si elle fait mal à entendre : 99 votes, 4 % sur un budget participatif, et on impose une rue aux enfants !

Mme la Maire fait observer que ce sujet sera vu par la suite et demande à M. Touailles de terminer sur la délibération.

Pour **M. Touailles**, le parallèle est exactement le même. Pour en revenir à ce point de l'ordre du jour, les élus LFI Malakoff et Citoyens demandent de reporter la délibération ou bien d'organiser un vote sur celle-ci.

M. Aarsse fait observer à M. Touailles qu'il est allé au-delà du cadre de la délibération puisque celle-ci porte uniquement sur une partie du secteur. Il l'invite à consulter les documents et à ne pas confondre le périmètre d'intervention et les zones clairement identifiées.

Concernant le boulevard de Stalingrad, M. Aarsse pense qu'il y a une vraie différence entre ce que M. Touailles considère comme de vraies places de stationnement et du squattage automobile, alors que cela pourrait être une allée pour les piétons.

Ensuite, cet aménagement n'arrive pas trois mois avant les élections mais est le résultat d'un travail qui dure depuis 2017. Et puisque M. Touailles parle de démocratie, M. Aarsse rappelle qu'entre 2017 et aujourd'hui il y a eu les élections en 2020 où ce projet était déjà proposé.

Brouhaha

M. Aarsse ajoute qu'ils sont aujourd'hui dans la mise en œuvre des décisions prises. Dire qu'ils ne vont pas aménager les routes alors qu'ils sont en train de réaliser les aménagements des immeubles, etc., il y a là un petit manque de cohérence. C'est en amont qu'il faut bloquer les projets si M. Touailles veut les bloquer, pas au moment où ils vont faire le goudron et terminer les installations.

Brouhaha

Mme la Maire signale à Mme Bel Hadj Youssef qu'elle n'a pas la parole.

M. Aarsse, s'agissant de la structure en elle-même, donne raison à M. Touailles : ce projet entérine des choix qui ont été faits concernant les déplacements automobiles sur Stalingrad, sur Avaulée, sur

Louise-Michel ; ils suppriment en effet un rond-point et ultérieurement un deuxième rond-point, mais toutes les études du plan de déplacement en ont montré la pertinence. Il ne faut pas oublier que le quartier Sud se sentait délaissé : aucun projet, aucun aménagement, une cité des Poètes d'où des commerces s'étaient retirés, c'est tout un quartier qui était un peu à l'abandon. Dans ces cas-là on doit donc s'occuper de revitaliser, de réaménager, et c'est ce qui a été proposé.

Comment faire de la concertation ? C'est un vrai travail, un vrai challenge ; la démocratie c'est compliqué, ce n'est pas seulement voter, c'est beaucoup d'autres choses : informer, renseigner, faire du participatif, et il est vrai que sur des projets d'une telle ampleur il y a parfois des incompréhensions entre le moment où l'on en parle, où les études sont menées et où le projet sort de terre. Le timing n'est pas tout à fait le même que lorsque l'on fait des travaux chez soi, M. Aarsse le regrette mais c'est ainsi.

Il pense qu'ils auraient peut-être pu consulter différemment mais ils ont déjà beaucoup consulté et il faut à un moment donné avancer. Entre ceux qui disent que le projet ne va pas assez vite et ceux qui pensent le contraire, il faut trouver le juste milieu.

Ils auraient pu diviser en sous-projets, mais c'est finalement un peu le cas entre Tissot, la cité des Poètes et le 29 Stalingrad où les choses avancent obligatoirement par étapes. C'est ce que l'on appelle des opérations à tiroir car il n'est pas question de fermer complètement un quartier, de tout démolir puis reconstruire, il faut reloger les habitants, réfléchir aux circulations qui sont compliquées pendant les périodes de travaux, etc.

Enfin, il est toujours difficile de comprendre l'ensemble d'un projet ambitieux avant qu'il ne soit terminé, il faut se projeter. La disparition d'un rond-point a été réfléchi et structurée. M. Aarsse se souvient d'une réunion à la maison de quartier avec les habitants qui étaient nombreux. Certains d'entre eux parlaient fort, disaient que la mise en sens unique du boulevard Louise-Michel allait perturber les habitudes, etc. Mais à la fin de la réunion, une fois le calme revenu, une habitante est venue voir M. Aarsse et lui a dit « Je n'ai pas osé le dire : au début j'étais contre mais depuis ce changement j'ai remarqué que c'était beaucoup plus calme sous mes fenêtres et, désormais, je les ouvre chaque matin. »

Mme la Maire rappelle qu'ils sont en 2025 et que les discussions ont commencé en 2017. On peut considérer, comme l'a fait Mme Jannès, que les délais sont trop longs mais c'est parce que, justement, la municipalité a pris la peine de discuter sur chaque portion du projet. Le projet 100 % Barbusse concerne tout ce qui est autour de la place Léo-Figuères (une petite place tout d'abord qui s'est agrandie par la suite), de la cité des Poètes.

S'il avait été possible d'aller plus vite la Ville serait allée plus vite mais, comme l'a rappelé M. Aarsse, ce sont des opérations tiroir où il faut vendre du foncier pour financer les constructions, ce qui est très long. Des concertations, des consultations ont été faites et le projet est cohérent avec le plan global de déplacement qui a été voté également, soumis à la population. Bien entendu, il s'agit de la population qui a bien voulu participer, qui est venue aux réunions, etc., parce que l'animation et la mobilisation se font aussi au fil du temps.

Dans ce plan global de déplacement il est clairement affiché que la municipalité veut une ville apaisée avec des déplacements doux favorisés et une diminution de la place de la voiture en ville. On ne peut pas faire de grands discours sur la pollution et, dès que l'on met une rue en sens interdit, que l'on diminue la place de la voiture ou que l'on travaille à des plans de circulation pour cette ville qui est hyper traversée – et pas par des Malakoffiots ou des Malakoffiotes –, dire que l'on n'est pas d'accord dès lors que cela arrive en bas ou à côté de chez soi.

Cette délibération est le résultat de toutes ces années de travail et l'ensemble du projet (boulevard Stalingrad, le 100 % Barbusse, la cité des Poètes, voire jusqu'à la moitié de la rue Avaulée) a été présenté dans une réunion publique en plein air, sur la place Léo-Figuères où, effectivement, Mme la Maire n'a pas vu grand-monde (M. Touailles et Mme Bel Hadj Youssef n'y étaient pas). Enfin, deux dossiers complets ont été publiés dans le Malakoff Infos qui est quand même l'organe de communication de la Ville, même si Mme la Maire sait qu'ils communiquent trop, que cela coûte trop cher, etc. Ce qui a été dit n'est donc pas juste car de la communication a été faite, sachant qu'il est impossible de consulter 100 % de la population.

La majorité municipale a été élue en 2020 sur la base du 100 % Barbusse ; elle sera réélue ou pas en 2026 sur la base de ce projet. Mais si tout le monde dans cette ville est d'accord avec M. Touailles ils voteront alors tous pour lui, Mme la Maire n'en a aucun doute.

Si **Mme Bel Hadj Youssef** a bien compris, Mme la Maire est sûre que les habitants sont pour ce projet. De fait, qu'est-ce qui l'empêche de mettre en place ce vote pour avoir des résultats parlants ? La façon dont la municipalité a consulté est complètement opaque et les élus LFI Malakoff et Citoyens

aimeraient bien comprendre pourquoi Mme la Maire dit que les résultats lui ont soi-disant donné raison.

Mme la Maire n'est sûre de rien à 100 % ; elle a simplement rappelé qu'ils ont consulté la population depuis 2017, qu'ils ont organisé des réunions, que tout cela a fait l'objet de délibérations présentées d'année en année dans les conseils municipaux et dans les conseils de quartier – Mme la Maire se tourne vers le responsable du conseil de quartier Sud – ; il ne faut donc pas exagérer, ce que dit Mme Bel Hadj Youssef n'est pas vrai.

Mme la Maire rappelle par ailleurs que les travaux pour le rond-point ne commenceront pas demain. Si M. Touailles est élu en mars 2026 il pourra donc remettre tout à plat et repartir pour quinze ans de projet, parce que c'est le temps que cela demande.

Mme Jannès a demandé la parole.

Mme Bel Hadj Youssef en déduit qu'une quinzaine de personnes présentes aux réunions représente tout un quartier, c'est bien cela ?

Mme la Maire fait observer que c'est Mme Jannès qui a la parole.

Mme Jannès convient que les méthodes de concertation sont compliquées mais certaines villes s'en sortent. Il y a eu des informations dans le Malakoff Infos, des annonces de réunions mais il n'y a pas eu de tirage au sort de manière représentative des personnes de tous les quartiers, c'est pourtant ce que font certaines villes, comme Arcueil.

Intervention hors micro de Mme la Maire

Mme Jannès parlait des modalités de concertation et de la manière dont certains projets de ce type peuvent être gérés.

Mme la Maire indique que M. Aarsse parlera d'une méthode de concertation avec le projet suivant car ils essaient eux aussi de tester des choses.

Elle soumet la délibération aux voix.

DEL2025_169 : Approbation du groupement désigné par comité de sélection citoyen pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain "Péri Brossolette".

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse indique que le projet Péri-Brossolette comporte des parcelles entre autres EPFIF. À l'angle de Gabriel-Péri et Pierre-Brossolette se trouve un bâtiment très dégradé qui ne fait pas du tout honneur à la commune, où des marchands de sommeil exploitaient de pauvres gens. Mme la Maire et Mme Figuières étaient d'ailleurs allées visiter le lieu à une époque. Elles ont pu écouter les locataires sur place qui leur avaient dit louer ces logements à la Mairie en donnant chaque mois de l'argent liquide à une personne. Les marchands de sommeil sont des gens malhonnêtes, des crapules, et c'est le seul bien pour lequel la Mairie a procédé à une expropriation. Les locataires ont bien entendu été relogés. Le marchand de sommeil a fait des recours et la Ville a dû faire une DUP (déclaration d'utilité publique) en 2021 pour pouvoir avancer sur ce périmètre.

Ce périmètre comprend l'îlot Sud ainsi que l'îlot Nord sur l'avenue du Maréchal Leclerc et est prêt pour y faire une opération immobilière. La Ville a donc sélectionné trois groupements de promoteurs avec des architectes (GIBOIRE, REI Habitat et DEMATHIEU BARD et DUVAL).

M. Aarsse se dit assez fier d'annoncer qu'un jury citoyen a été constitué pour faire part de son choix. À préciser que ce jury n'a pas la capacité légale de prendre la décision, laquelle revient au conseil municipal. Ce jury comprenait 4 habitants du quartier tirés au sort parmi des volontaires (titulaires et suppléants) qui ont été accompagnés car il ne s'agissait pas simplement de voter. Ils ont ainsi suivi des ateliers de formation avec des architectes qui leur ont expliqué les tenants et aboutissants. Ces ateliers ont été reçus très positivement par les habitants qui les ont trouvés très intéressants. Chaque candidat a fait une présentation de son projet suivie de 40 minutes d'échanges pendant lesquels le jury citoyen (titulaires et suppléants) a pu poser ses questions. Le projet de REI Habitat a été retenu au premier tour du vote.

C'est la troisième fois que la municipalité fait appel à ce process participatif ; cela reste encore un peu nouveau, expérimental, mais M. Aarsse pense que tous en sont satisfaits. Il précise que REI Habitat est le promoteur qui travaille déjà sur la cité des Poètes où il a sorti les immeubles « Haïku » en bois. La municipalité est donc assez confiante.

M. Aarsse propose donc au conseil municipal de voter cette délibération en précisant que si celle-ci était rejetée, cela remettrait en cause le process et le choix fait par le jury citoyen, dont les riverains du quartier, ce qui serait un peu dommage. À noter que deux projets sur les trois présentaient un réel

intérêt (le 3^e n'ayant recueilli aucune voix) et qu'il n'a pas été facile de faire un choix. Néanmoins, c'est le meilleur des deux qui a été sélectionné et M. Aarsse pense qu'il pourra revitaliser cette partie du quartier. Enfin, les habitants du quartier du jury seront les meilleurs ambassadeurs pour expliquer par la suite à leurs voisins comment les choix ont été faits (sachant qu'aucun choix n'est jamais parfait et qu'il s'agit le plus souvent de trouver la meilleure solution). Beaucoup de riverains sont d'ailleurs venus pendant la présentation au jury citoyen puisque les portes leur étaient ouvertes. Cette opération s'est donc déroulée en toute transparence.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Péri-Brossolette, la commune de Malakoff a lancé le 22 mai 2025 un appel à projet portant sur la démolition-construction de l'îlot nord, situé du 22 au 28 avenue du Maréchal Leclerc, et sur l'aménagement de l'îlot sud, qui comprend en partie l'assiette foncière bordant le boulevard Gabriel Péri et l'avenue Pierre Brossolette, et intégrant le passage du Petit Vanves.



Plan de situation des périmètres d'intervention foncière

Cet appel à projet, compatible avec la Déclaration d'Utilité Publique arrêtée le 21 janvier 2021, porte l'objectif sur l'îlot nord de construire une opération de logements en accession libre et en bail réel solidaire.

Sur l'îlot sud, l'appel à projet a pour objectif de construire des logements diversifiés (logements en accession libre et logements locatifs sociaux) idéalement situés en cœur d'îlot et sur le boulevard Gabriel Péri, de construire un immeuble d'activités économiques situés au droit de l'avenue Pierre Brossolette, écran aux nuisances sonores de cet axe, de développer de nouvelles cellules commerciales en rez-de-chaussée du boulevard Gabriel Péri et de l'avenue Pierre Brossolette, d'aménager des espaces extérieurs à l'intérieur du périmètre d'intervention (espaces verts, bandes végétalisées, reconstitutions des limites séparatives expropriées) et de réaménager plus globalement le passage du Petit Vanves. Dans cet esprit, et afin de limiter les hauteurs et de lutter contre l'effet couloir, le périmètre a été élargi à des parcelles propriétés de la commune de Malakoff constituant des délaissés (Parcelles E86, E90 et E93)

L'appel à projet a été lancé en partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France conformément à la convention d'intervention foncière conclue en 2013, et est composé des pièces suivantes :

- Cahier des charges,
- Bilan d'opération à compléter par les candidats,
- Engagements opérationnels à compléter par les candidats,
- Annexes.

Deux visites de site ont été organisées avec chaque groupement.

Le comité de sélection citoyen s'est réuni le 6 novembre 2025 pour sélectionner le futur opérateur. Il se compose des membres suivants :

- Élu·e·s de la Ville :

- Madame La Maire
- Madame Figuères, 1^{ère} Maire-Adjointe en charge de la Démocratie locale, de la Vie associative, des Affaires générales et de l'Habitat
- Monsieur Aarsse, 2^{ème} Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Espace public et des Bâtiments communaux
- Madame Parmentier, 3^{ème} Maire-Adjointe en charge du Développement économique, des Commerces, de l'Artisanat et de l'Économie sociale, solidaire et circulaire
- Madame Ibos, 7^{ème} Maire Adjointe et élue du quartier nord, en charge de la Ville et du Genre - Absente et ayant donné procuration à Monsieur Aarsse
- Personnalités qualifiées :
 - Antoine Chassagnol, architecte conseil du CAUE 92
 - Thomas Nouailler, architecte urbaniste chez Atelier Capitaine
- Habitant·e·s :
 - 1 habitant de l'avenue du Maréchal Leclerc
 - 1 habitant du passage du Petit Vanves
 - 1 habitant de la rue Perrot
 - 1 habitante de la rue Lucien et Édouard Gerber

Chaque membre comptait pour une voix.

Au préalable, trois ateliers de formation à destination des habitants membres du jury se sont tenus en amont du comité :

- Un premier le 16 octobre à l'école Georges Cogniot, pour réaliser une visite urbaine et pour retracer les études urbaines réalisées par Atelier Capitaine,
- Un second le 23 octobre en salle des conférences de l'Hôtel de Ville, pour poser les principes de l'appel à projet et son cahier des charges, les principes réglementaires et pour appréhender les pièces graphiques.
- Un troisième le 30 octobre en salle des conférences de l'Hôtel de Ville, pour présenter et analyser les trois offres.

Les trois groupements étaient les suivants :

- GIBOIRE avec MAUD CAUBET, BABYLONE, PARIS HABITAT, COOP FONCIERE.
- REI HABITAT avec ATELIER DU PONT, DECHELETTE, COLOCO, PARIS HABITAT, COOPERATIVE HLM DE LA BOUCLE DE SEINE, PARIS HABITAT, BASE COMMUNE, H2I, RIVP.
- DEMATHIEU BARD et DUVAL avec ANMA, PARIS HABITAT, COOP IMMO, ASTY CAPITAL.

Chaque candidat disposait de 20 minutes de présentation, suivies par 40 minutes d'échanges.

A l'issue du vote, le projet du groupement REI HABITAT a été retenu lauréat de l'appel à projet avec 7 voix sur 11.

La charge foncière proposée par le groupement retenu s'élève à 14 883 000 € HT et sera répartie entre la Ville et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, conformément au cahier des charges.

Ci-dessous un extrait des pièces graphiques du projet REI HABITAT.



Plan masse de l'îlot Nord



Axonométrie de l'îlot Nord



Vue depuis la rue Lucien et Édouard Gerber



Vue depuis l'avenue du Maréchal Leclerc



Plan masse de l'îlot Sud



Vue depuis le carrefour Pierre Brossolette-Gabriel Péri



Vue sur l'entrée du passage du Petit Vanves depuis le boulevard Gabriel Péri



Vue sur les lots cœur, bureau et péri depuis l'intérieur du passage du Petit Vanves

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le projet proposé par le promoteur immobilier REI HABITAT,
- ATTRIBUER le projet du secteur d'intervention foncière Péri Brossolette, sur les deux îlots, au groupement :

- REI HABITAT : promoteur immobilier et mandataire
- ATELIER DU PON : Architecte de l'îlot Sud

- DECHELETT : Architecte de l'îlot Nord
 - PARIS HABITA : Bailleur social
 - COOPERATIVE HLM des BOUCLES DE SEIN : Opérateur du Bail Réel Solidaire
 - RIV : Investisseur et gestionnaire de l'immeuble d'activités économiques
- AUTORISER Madame La Maire à signer tout acte ou document afférant à cette désignation,
- CHARGER Madame La Maire de l'exécution de la présente délibération.

Par 32 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Ibos, M. Rajzman) et 7 ABSTENTIONS (M. Tauthui, M. Pronesti, M. Bresset, M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Vernant). Le conseil municipal approuve le projet proposé par le promoteur immobilier REI HABITAT. Le conseil municipal attribue le projet du secteur d'intervention foncière Péri Brossolette, sur les deux îlots, au groupement :

- **REI HABITAT promoteur immobilier et mandataire**
- **ATELIER DU PONT Architecte de l'îlot Sud**
- **DECHELETTE Architecte de l'îlot Nord**
- **PARIS HABITAT Bailleur social**
- **COOPERATIVE HLM des BOUCLES DE SEINE Opérateur du Bail Réel Solidaire**
- **RIVP Investisseur et gestionnaire de l'immeuble d'activités économiques**

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte ou document afférant à cette désignation. Le conseil municipal charge Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

***M. Pronesti** indique que les élus Renaissance Malakoff trouvent le projet plutôt bien fait. Ils ont cependant l'impression de vivre « Un jour sans fin » avec ce problème de consultation car, mis à part les élus, seuls 4 habitants ont participé à cette sélection (1 habitant de l'avenue du Maréchal Leclerc, 1 habitant du passage du Petit Vanves, 1 habitant de la rue Perrot et 1 habitante de la rue Lucien et Édouard-Gerber). Certes, ce projet est plutôt cohérent, mais ils auraient souhaité avoir le résultat d'une vraie consultation avec peut-être des associations de riverains qui auraient pu émettre un avis sur ce projet. Même si, encore une fois, ce projet est plutôt cohérent, les élus Renaissance Malakoff s'abstiendront car ils pensent qu'en termes de concertation c'était là le service minimum.*

***M. Toueilles** relève que le comité de sélection citoyen était composé de 5 élus (Mme la Maire, Mme Figuères, M. Aarsse, Mme Parmentier et Mme Ibos), de 2 architectes (MM. Antoine Chassagnol et Thomas Nouailler) et de 4 habitants, et que le projet a été retenu par 7 voix sur 11. Cela signifie qu'il existe une possibilité pour que les 4 habitants sélectionnés aient voté pour l'autre projet. Comme déjà dit la dernière fois, ce comité citoyen n'en a que le nom puisque la Ville est majoritaire avec les architectes.*

Ce projet est structurant pour la ville ; il a été compliqué de faire partir les marchands de sommeil, certes, mais il ne faut pas que cela devienne la décision de quelques-uns. Comme pour le projet précédent les élus LFI Malakoff et Citoyens demandent de remettre de la démocratie participative au cœur de la politique de la ville. Sur un tel projet, si la municipalité ne veut pas consulter l'ensemble des citoyens de la commune, qu'elle consulte au moins ceux du quartier Nord. Non pas « concerter » mais « consulter », c'est-à-dire par un vote pour l'un des trois projets. Il faut faire confiance aux habitants, faire confiance à l'intelligence collective plutôt que de dire qu'un comité citoyen a été consulté alors qu'il ne compte que 4 citoyens sur 11 votants ! C'est plutôt un comité entre membres de la majorité.

***M. Vernant** ne peut que rejoindre les arguments de M. Pronesti et de M. Toueilles. Le fait de constituer un comité citoyen avec 5 élus, 2 personnalités qualifiées et seulement 4 citoyens ressemble un peu à de la publicité mensongère. Il n'a pas d'objection de fond mais ne peut que s'abstenir sur cette délibération : il faut changer de méthode.*

***Mme Jannès** pense qu'ils sont tous d'accord. Elle-même parlait de tirage au sort tout à l'heure mais un tirage au sort de 4 personnes n'est pas tout à fait représentatif, il y a même là une disproportion en termes de décision avec un poids des voix quasiment nul. Les élus de Malakoff Plurielle le disent depuis de nombreuses années, et c'est même pour cela que Mme Jannès est rentrée en politique : le dispositif de concertation dans cette ville est problématique. Certes, on avance, on parle de plus en plus des citoyens, on fait des budgets participatifs mais leurs modalités d'application posent problème. On fait des observatoires, des engagements municipaux mais la manière dont on*

sélectionne les personnes qui participent est presque comique. C'est vraiment dommage parce qu'il y a une attente de la population, une maturité de la population pour participer, il y a tout ce qu'il faut. La municipalité a de supers projets dans ses cartons mais la méthode n'est pas une méthode démocratique ; ils sont là dans un système féodal.

Mme la Maire reconnaît bien là la modération de Mme Jannès !

Mme Parmentier n'avait pas prévu d'intervenir parce qu'il est tard mais devant cette belle unanimité et cette belle leçon de démocratie elle a presque une larme qui coule. Elle ne sait pas ce soir dans quel camp est le mépris des gens qui interviennent. Depuis le début l'opposition essaie de caricaturer la démocratie qui est mise en place au quotidien et qui n'existe pas dans les autres villes. Mme Parmentier siège dans bien d'autres assemblées et en a également l'occasion d'un point de vue professionnel. On caricature la mise en place de jurys alors qu'il y a eu des réunions publiques, des présentations à plusieurs reprises ; les jurys citoyens n'ont pas été mis en place une seule fois mais sur tous les lots du projet Barbusse. On ne peut pas décemment construire un projet qui a des dimensions de voirie, de logement social, de commerces et faire des jurys à 47 dans une salle. L'opposition sait peut-être le faire mais ce qu'il faut savoir c'est que ce n'est pas la décision de 4 riverains, c'est un jury qui prend en compte les votes de 4 riverains qui vont peser dans la décision, qui ont eu voix au chapitre et à qui on a expliqué, au cours d'un accompagnement spécifique, toutes les dimensions d'un projet d'architecture, toutes les dimensions techniques qui sont quand même nécessaires.

Mme Parmentier prend donc une belle leçon de démocratie ce soir parce qu'elle apprend plein de choses de gens qui ne viennent jamais dans les concertations, qui ne viennent jamais dans les conseils de quartier, dans aucun débat, mais qui ont quand même un avis comme quoi ce n'est absolument pas représentatif. Elle est d'accord sur le fait que la question de la représentativité, quelle que soit la manière dont on consulte des habitants, est toujours soumise à questionnement, à amélioration, à progrès. Mais dire qu'elle est inexistante est quand même très caricatural car elle est présente sur tous les projets d'urbanisme aujourd'hui.

Mme Parmentier entend par ailleurs des choses extrêmement contradictoires : d'un côté la municipalité ne consulte pas assez, elle ne demande pas aux gens de venir (quand elle leur demande ils ne viennent pas forcément mais l'opposition sera peut-être beaucoup plus douée pour les faire venir) et elle devrait soumettre tout projet aux voix, consulter toute la population. L'opposition, qui est beaucoup plus chevronnée que la majorité municipale, aura un plébiscite et un nombre de voix suffisant pour dire que le projet est pertinent, mais il est bien présomptueux de sa part de penser, si demain la municipalité poste le volumineux dossier d'un tel projet avec des mesures techniques, que les gens vont spontanément s'emparer du sujet et venir mettre un bulletin. Même si cela ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant, l'opposition a donc des certitudes que Mme Parmentier n'observe pas à son niveau.

L'opposition parle souvent du temps, disant que la majorité municipale a un peu raté son mandat parce que cela n'a finalement pas muté très vite, parce qu'elle avait les moyens de faire autrement, que ce projet Barbusse a commencé il y a quinze ans. Mais, encore une fois, si ce projet a pris du temps c'est parce que la municipalité a organisé des consultations qui l'ont amenée à revenir sur des propositions, parce que les équipes ont retravaillé à l'issue de chaque concertation qui a été faite. Il y a aujourd'hui à Barbusse une maison bleue qui coûte de l'argent à la Ville, qui lui coûte des ETP pour recevoir les gens, leur présenter le projet et rester à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions. Venir dire que quatre personnes seulement ont décidé et que la majorité sort tout d'un coup une délibération au bout de six ans après avoir agi dans son coin est donc un peu fort.

Il y a plein de choses à dire sur la démocratie représentative mais dire qu'il est très facile de faire ceci, qu'il suffit de faire de cela, et que la parole des habitants n'est jamais écoutée, c'est difficile à entendre car la municipalité a fait de la concertation absolument sur tous les sujets et de façon extrêmement différente.

Il semble quand même à **Mme Rault** que le principe du conseil municipal est de mettre les sujets à débats et elle trouve donc toujours surprenant de s'offusquer autant. Que l'opposition municipale fasse des retours, c'est un peu le sens de la vie démocratique à l'échelle d'une commune. Par ailleurs, l'unanimité sur certains sujets, qui par ailleurs est rare de la part de l'opposition municipale, pourrait interpeller la majorité.

Enfin, la proportion du nombre de citoyens est éloquentes puisqu'ils sont minoritaires. Il faut savoir par exemple que dans une cour d'assises les jurés sont au nombre de 9 et sont assistés de magistrats professionnels et de juges. Ce sont des décisions très lourdes de conséquences et cela se passe plutôt bien depuis assez longtemps. La municipalité pourrait peut-être s'en inspirer pour en constituer une

représentation plus proportionnelle du nombre de citoyens et du nombre d'élus car la concertation ici est bien faussée.

De manière générale Mme Rault déplore l'infantilisation parfois dans les retours qui sont faits, le ton de la voix qui montre une forme de mépris – bien qu'elle ne partage vraiment pas les opinions politiques d'Anthony Touelles, comme chacun le sait, qui répond parfois comme s'il était un enfant de dix ans, ce qui n'aide pas vraiment le débat public. En attendant, si l'on ne peut pas faire de retours sur les projets elle ne voit pas bien à quoi sert ce conseil municipal. Il faut accepter la critique, et la majorité va devoir le faire davantage dans la période qui s'ouvre.

Mme la Maire remercie Mme Rault pour ces remarques. Elle pense qu'ils acceptent la critique et, pour sa part, elle a bien enduré pendant presque six ans non pas une discussion de mépris et de réactions d'un enfant de dix ans mais des insultes permanentes, de l'humiliation permanente. Elle restera dans la demi-mesure mais elle n'a pas de leçon à recevoir à ce niveau-là car elle pense que dans cette instance tout le monde peut s'exprimer. Elle invite d'ailleurs l'opposition à aller voir ce qu'il se passe ailleurs. M. Martin Vernant siège au conseil de Territoire et il pourra dire si les élus de l'opposition peuvent s'y exprimer avec une telle facilité, ce n'est pas vrai. Ici, la majorité municipale donne la parole à tout le monde, elle écoute les élus et fait des rappels au règlement intérieur qu'ils ont collectivement voté quand les interventions débordent du cadre. Il serait donc sage que chacun essaie de se contenir.

M. Tauthui a entendu ses collègues dire que la concertation n'a de nom que sur le papier.

Il note sur le périmètre l'avenue Pierre-Brossolette et la rue Voltaire. De fait, pourquoi n'y a-t-il pas de représentant de ces secteurs dans le jury ? Cela permettrait aussi d'avoir plus de personnes et d'apporter par conséquent un équilibre entre les élus et la population.

Par ailleurs, rien n'est dit sur la durée de ce comité. Celui-ci a-t-il été constitué uniquement pour la sélection du promoteur ou bien les membres seront-ils là encore pour le contrôle et le suivi ?

Enfin, quel a été le critère de sélection de ces habitants avant le tirage au sort ? À moins que cela n'ait été fait par l'administration avant de l'imposer aux élus. C'est pour cette raison que M. Tauthui ne va pas à certaines réunions car elles ne sont que des bureaux d'enregistrement. Il est là pour le débat, pour pouvoir échanger et non pour valider et enregistrer des votes. C'est aussi ce qu'il se passe souvent dans les conseils de quartier, dans certaines concertations où la population n'est pas écoutée, où elle n'est pas entendue, juste informée. Les questions proposées sont par ailleurs souvent orientées.

M. Tauthui ne donnera pas de leçon de démocratie pour éviter, comme Mme Rault l'a fait remarquer, de se faire infantiliser. Il ne dit que ce qu'il pense et invite la majorité municipale à respecter les élus qui représentent la population, les citoyens.

Mme la Maire rappelle que ce projet a été présenté en mai ou juin dans le quartier au cours d'une réunion publique à laquelle était conviés tous les habitants du quartier et d'ailleurs. Des habitants du centre par exemple sont venus, des gens qui s'intéressent à leur ville et pas uniquement à leur quartier ; d'ailleurs, la salle était pleine. La méthode de participation citoyenne a été expliquée puis il y a eu un appel à candidatures et un tirage au sort parmi ces candidats. C'est une pratique basée sur le volontariat qui a déjà été mise en œuvre à plusieurs occasions, à plusieurs endroits, et qui a recueilli parfois beaucoup de candidatures et d'autres moins.

Il faut savoir que cet engagement dans un jury ou comité citoyen demande un peu de temps, celui de se former aux enjeux parce que l'on ne s'improvise pas urbaniste comme cela. Pour ce projet-ci trois sessions de formation ont donc été animées par des professionnels et il y avait suffisamment de candidats pour désigner 4 titulaires et 4 suppléants, ce qui n'est pas toujours le cas car il est parfois arrivé qu'il n'y ait même pas suffisamment de titulaires. Il faut alors aller frapper aux portes des associations de locataires, etc., parce que ce n'est pas si évident que cela. Tout le monde veut de la démocratie, tout le monde veut en être, et c'est tant mieux, mais quand il s'agit de consacrer du temps, ce n'est pas tout à fait pareil.

Mme la Maire fera part d'une petite anecdote sur ce jury puisque tout le monde est vent debout aujourd'hui sans même avoir vu ce que la municipalité proposait. Il y avait ce jour-là trois beaux projets, dont deux se faisaient réellement concurrence, et le projet qui a été choisi n'était pas celui que voulait Mme la Maire. Les habitants étaient tous désolés à la fin de ne pas avoir voté comme elle mais ce n'est pas grave, il faut jouer le jeu.

Mme Jannès parle d'un système féodal mais quand les habitants ne sont pas d'accord avec la Maire et ne votent pas dans son sens on ne les met pas dans une geôle, on ne leur met pas une chaîne et ils ne finissent pas au bûcher !

M. Touelles indique dans un premier temps qu'ils s'abstiendront, non pas sur le projet mais sur le processus. Il tient également à dire qu'au-delà du mépris envers les habitants et des mensonges qui ont été proférés par des membres de la majorité, les seuls ayant subi des insultes dans ce conseil municipal sont les élus LFI Malakoff et Citoyens.

M. Brice ne peut tout de même pas laisser passer cela !

Rires

M. Brice souhaitait simplement faire part d'un sentiment au vu de ce qu'ils ont partagé au cours de ces années et de ce qui s'annonce comme particulièrement rude en matière de démocratie dans ce pays. Il trouve très sain, naturel et indispensable que la question de la démocratie les occupe beaucoup et longuement. Et ce sera d'autant plus important dans les temps qui viennent où la Ville va devoir plus que jamais être un refuge en matière démocratique. Cela suppose le respect, comme l'a très bien dit son ami Loïc Courteille tout à l'heure, cela suppose une capacité à faire vivre dans le respect la vie municipale dans ce conseil, un respect qui a manqué notamment à M. Touelles qui a régulièrement pollué les débats par des mensonges, de la haine, des invectives. M. Brice le dit tranquillement parce que cela leur a fait perdre beaucoup trop de temps.

Cela suppose donc à la fois le respect pour les élus, le respect de la majorité pour l'opposition, et tout cela mérite de progresser. M. Brice pense qu'ils ont dans cette Ville des acquis mais aussi le besoin d'un plus grand respect pour l'opposition ainsi que le besoin de faire vivre des formes nouvelles de démocratie participative. Non pas qu'elles soient inexistantes, mais elles mériteraient de respirer bien plus qu'aujourd'hui, et tout cela aiderait.

M. Aarsse reviendra brièvement sur la délibération. Certes, ils peuvent toujours faire mieux mais il sera intéressant de voir aussi l'évolution. Auparavant la décision revenait aux élus mais avec cet exercice les habitants ont été progressivement impliqués, à la fois pour voter mais aussi pour se former. Ce temps de formation encore une fois est important car il permet de faire un choix au-delà de l'esthétisme d'une simple esquisse. Les architectes expliquent ainsi les conséquences du projet sur l'habitat, les voitures, les logements, etc., ce qui permet aux habitants d'émettre un vote éclairé. C'est le principe de la convention citoyenne ; il y a d'ailleurs eu une tentative au niveau du gouvernement dont les résultats portaient surtout sur l'écologie. Cela n'a rien donné au final mais il y a eu une tentative. Pour revenir à l'expérience menée sur Malakoff, des habitants sont venus à cette réunion, qui auraient certes pu être plus nombreux, cela reste à voir dans le futur, mais il y a eu tout de même 5 élus, 4 habitants (4 titulaires et 4 suppléants) et 2 architectes ; de fait, les élus étaient minoritaires.

Intervention hors micro

Mme la Maire laissera tout d'abord M. Aarsse terminer son propos. Elle invite M. Touelles à ne pas parler au public mais à écouter la réponse qu'on lui donne puisqu'il pose plein de questions.

M. Aarsse voulait ajouter qu'il avait discuté avec certains habitants présents et peut dire que tout le monde était globalement content du résultat, content du projet choisi. Le process pourra éventuellement être amélioré la prochaine fois mais M. Aarsse se dit fier que cette pratique ait été mise en place.

Mme Bel Hadj Youssef pense que quatre personnes ne sont pas suffisantes compte tenu de l'envergure du projet. Même si elles ont été formées on ne peut pas faire reposer sur quatre personnes la responsabilité du vote final de ce projet. De tels projets nécessitent le vote de l'ensemble des habitants concernés dans le quartier car on peut tout à fait avoir une dizaine de votants pour et le reste du quartier contre. Mme Bel Hadj Youssef insiste donc sur l'importance de faire voter les habitants, en particulier pour les projets d'envergure qui modifient grandement le quartier.

La municipalité a dit qu'il y avait eu des difficultés à recruter ces quatre personnes mais quelle communication a été faite ? Les habitants n'ont peut-être pas eu vent de l'information car il est tout de même étonnant que quatre personnes seulement étaient intéressées, voire moins pour d'autres projets d'après ce qui a été dit. Il y a donc peut-être un problème de communication en amont.

Mme la Maire répond que chaque comité ou jury citoyen a été annoncé en réunion, dans le Malakoff Infos et distribué dans les boîtes-aux-lettres des habitants avec un délai pour répondre. Elle soumet cette délibération au vote.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2025_171 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

Rapporteur : Mme Figières

Mme Figières donne lecture de sa présentation :

« Soucieuse de préserver le tissu associatif social qui se caractérise par son dynamisme, sa diversité et l'intérêt public des activités proposées, la Ville de Malakoff poursuit son engagement à soutenir la vie associative en apportant des aides de différentes natures.

Tout d'abord, des aides indirectes à travers l'accompagnement à la communication, l'accompagnement technique et matériel. Ensuite, en apportant un soutien financier dans le cadre d'une campagne annuelle de subventions de fonctionnement. Pour rappel, ces subventions de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses courantes telles que loyers, frais administratifs, etc.

Pour l'année 2026, 105 associations dont 14 nouvelles ont soumis une demande. Le 6 novembre 2025, la commission d'attribution des subventions s'est réunie, composée d'élus de la majorité, d'un représentant des élus de l'opposition et de deux représentants du monde associatif.

En annexe figurent les résultats de cette commission d'attribution. Par ailleurs, un additif a été remis sur table puisqu'il manquait dans l'annexe de la délibération trois associations. Celles-ci seront donc rajoutées à la délibération qui sera envoyée à la Préfecture. »

La Ville de Malakoff s'illustre par une politique active de soutien à la vie associative. Soucieuse de préserver le tissu associatif local, qui se caractérise par sa densité, sa diversité, et l'intérêt public des activités qu'il poursuit, la municipalité déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement des associations.

En effet, la Ville leur apporte d'abord des aides indirectes de différentes natures :

- L'accompagnement à la communication, qui comprend le tirage de supports, la mise à disposition de onze panneaux d'affichage en libre accès, l'hébergement des informations associatives sur le site Internet de la Ville et le relais des actualités sur les différents médias de la Ville (site, réseaux sociaux, newsletter et Malakoff Infos) ;

- L'accompagnement technique, qui se matérialise tant par la délivrance de formations, que l'accès à des ressources en passant par l'accompagnement à l'organisation d'événements.

- L'accompagnement matériel, qui se décline par la mise à disposition de ressources, de véhicules et de locaux, assurant l'existence et la continuité des activités associatives. Aujourd'hui, seule la mise à disposition de locaux fait l'objet d'une valorisation qui permet de chiffrer le montant des aides indirectes ainsi apportées aux associations.

Par ailleurs, la Ville apporte un soutien financier aux associations dans le cadre d'une campagne annuelle de subventions de fonctionnement.

Pour l'année 2026, le calendrier de la campagne a été avancé par rapport aux années précédentes : les attributions sont soumises à l'ordre du jour du dernier Conseil municipal de l'année 2025 plutôt qu'au premier de l'année 2026.

Cette décision résulte de l'absence de visibilité quant au calendrier des instances municipales en 2026 en raison des élections. Or, il apparaît essentiel d'assurer le versement des subventions aux associations dès le début de l'année 2026.

Compte-tenu de ce changement, l'instruction a été plus souple afin de faciliter les candidatures associatives. En effet, les associations disposaient initialement d'un délai de candidature compris entre le 04 juillet et le 10 septembre. Le délai a d'abord été étendu au 20 septembre, puis au 12 octobre et au 20 octobre pour les associations en difficulté.

Ainsi, pour l'année 2026, 105 associations dont 14 nouvelles ont soumis une demande de subvention de fonctionnement. L'an passé, il y avait eu 108 candidatures, dont 19 nouvelles.

Une commission, composée des élus de la majorité, de l'opposition et deux représentants du monde associatif, s'est réunie le 06 novembre 2025 pour proposer des attributions.

Conformément aux engagements de la municipalité, les critères d'évaluation des dossiers restent la répartition femmes-hommes parmi les adhérents et adhérentes, le nombre de Malakoffiots et Malakoffiotes bénéficiaires des activités proposées, leur intérêt public (accessibilité, inclusion, participation, innovation), leur inscription dans le maillage local (collaboration avec les services municipaux et les associations locales et participation aux initiatives de la Ville) et leur situation financière.

A l'issue de cette Commission, les montants totaux alloués sont les suivants :

Montant total des aides indirectes, dont : **2 633 287 €**

<i>Culture</i>	<i>165 830 €</i>
<i>Citoyenneté et vie locale</i>	<i>111 848 €</i>
<i>Solidarité*</i>	<i>226 708 €</i>
<i>Enfance et éducation</i>	<i>25 499 €</i>
<i>Cadre de vie</i>	<i>10 979 €</i>
<i>Sports et loisirs</i>	<i>2 087 806 €</i>
<i>Œuvres sociales*</i>	<i>4 618 €</i>

Montant total des subventions, dont : **673 900 €**

<i>Culture</i>	<i>97 150 €</i>
<i>Citoyenneté et vie locale</i>	<i>52 300 €</i>
<i>Solidarité*</i>	<i>46 200 €</i>
<i>Enfance et éducation</i>	<i>7 200 €</i>
<i>Cadre de vie</i>	<i>3 350 €</i>
<i>Sports et loisirs</i>	<i>367 700 €</i>
<i>Œuvres sociales*</i>	<i>100 000 €</i>

Les montants attribués à chaque association sont précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ces propositions d'attribution s'inscrivent dans une enveloppe financière globale de 696 600 euros déclinée ainsi :

- 673 900 euros alloués aux subventions de fonctionnement ;
- 12 000 euros alloués aux subventions dédiées au sport de haut niveau ;

- 10 700 euros alloués aux subventions exceptionnelles.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir ATTRIBUER les subventions aux associations pour un montant total de 696 600 € répartis ainsi :

- 673 900 euros alloués aux subventions de fonctionnement,
- 12 000 euros alloués aux subventions dédiées au sport de haut niveau,
- 10 700 euros alloués aux subventions exceptionnelles.

Par 32 voix POUR dont 5 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Ibos, M. Rajzman), 3 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Brice, Mme Figières, M. Hemidi) et 4 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Vernant). Le conseil municipal attribue aux associations les subventions pour une somme totale de 696 600 €. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de ces subventions.

***M. Brice** ne participera pas au vote en raison des risques de confusion avec ses fonctions de président national de la Fédération des acteurs de la solidarité. En revanche il ne croit pas contraire à ce principe déontologique que de remercier la Ville pour son soutien à un monde associatif qui, comme chacun le sait, est en situation de très grande fragilité dans la période. La Fédération des acteurs de la solidarité a par exemple très clairement établi qu'à l'heure actuelle, une association de solidarité sur trois dans le pays est menacée de disparition en raison de sa situation budgétaire à brève échéance. C'est la raison pour laquelle M. Brice voudrait vraiment remercier la Ville de son soutien constant au monde associatif.*

***M. Pronesti** signale qu'il est ce membre de l'opposition qui a assisté à cette commission d'attribution des subventions et fera simplement un court rappel : les élus Renaissance Malakoff sont globalement pour les subventions aux associations caritatives, culturelles et autres, mais certaines leur posent problème comme les associations syndicales ou à but politique. Ils voteront tout de même ce budget parce qu'il est global et que des tas d'associations méritent d'avoir des subventions, néanmoins, comme il en a fait part au cours de cette commission, la municipalité continue à subventionner une association qui n'a pour simple but que de faire du syndicalisme et de la politique.*

***M. Touailles** donne lecture de son intervention :*

« Le budget des subventions (aides directes) est passé de 850 000 € en 2022 à 697 000 € en 2026, soit une baisse de 153 000 €, presque 20 %.

Je ne vais pas encore une fois démontrer que ce budget aurait pu être maintenu si la gestion des deniers publics par la majorité municipale sortante était bien gérée. Mais plutôt que de régler vos problèmes de gestion, vous préférez la démagogie et votre argument de l'augmentation des aides indirectes par la Ville aux associations. Augmentation que vous avez vous-même orchestrée puisque c'est la majorité sortante qui a décidé d'augmenter dans les grandes largeurs les tarifs des locations des stades, des gymnases et des salles municipales. Des tarifs qui ont doublé pour certains, ce qui a pour effet d'augmenter le montant des aides indirectes. C'est donc la majorité elle-même qui fixe une partie du montant de ces aides indirectes. Pratique, comme argument, quand on baisse le budget des subventions aux associations de plus de 150 000 € entre 2022 et 2026.

Pour cela, nous nous abstiendrons. »

***M. Vernant** observe pour commencer que M. Pronesti est constant dans ses attaques contre les syndicats. Si demain les macronistes venaient à remporter la Mairie, eh bien les syndicats perdraient les aides de la Ville.*

Intervention hors micro de M. Pronesti

***M. Vernant** fait remarquer à M. Pronesti que c'était pourtant bien son propos puisqu'il a dit être contre le fait de financer les syndicats.*

Intervention hors micro de M. Pronesti

***Mme la Maire** invite M. Vernant à poursuivre et redonnera la parole à M. Pronesti pour répondre.*

***M. Vernant** ne voit pas en quoi il a été incorrect mais ce n'est pas grave.*

Deuxième point, il se réjouit que l'association « Street Fooders » ait été rajoutée car elle organise des maraudes, des colis alimentaires, des mises à disposition de vêtements pour les sans abri.

Comme il l'avait fait l'an dernier, M. Vernant attire l'attention sur la situation de « La Fabrica'son », une association qui fait notamment la promotion du jazz. Certes, sa subvention se stabilise à 4 000 € mais après des baisses successives de 8 000 € en deux ans, entre 2022 et 2024. Or, cette association joue un rôle important d'animation de la ville. Malgré la baisse de subventions elle a quand même organisé trois nouveaux concerts cette année mobilisant de nombreux artistes de Malakoff comme d'ailleurs. Elle a encore rempli la Maison de la Vie associative dimanche dernier, a également participé au festival « Regards sur la Paix » et réalisé des stages de ciné-concert dans des écoles. M. Vernant n'évoque ici que ses activités sur Malakoff car cette association dynamique s'est également produite dans des EHPAD, a organisé des classes ULIS ou encore un stage dans un centre de loisirs à Montreuil. M. Poullé avait répondu à M. Vernant que cette association ne louait plus de salle, ce qui avait un impact sur la diversité de la programmation. C'est en partie vrai mais au regard de l'activité importante que conserve cette association sur Malakoff, M. Vernant souhaite qu'elle continue d'être soutenue.

Il n'a pas eu de réponse tout à l'heure sur un point, mais Mme la Maire aura du mal à dire qu'il est maintenant hors sujet puisqu'il y a une subvention sur l'USMM. Il n'a donc pas eu de réponse sur la question de l'activité de l'USMM tennis : la municipalité va-t-elle oui ou non supprimer 5 courts de tennis sur 9 sans proposer aucune solution ? M. Vernant n'a d'ailleurs pas eu de retour de M. Poullé quant à sa demande de rendez-vous sur le sujet.

Pour toutes ces raisons, l'Union populaire s'abstiendra.

Mme Rault indique que les élus de Malakoff Plurielle voteront pour ce budget de subventions aux associations parce qu'ils ont toujours trouvé depuis 2020 que le tissu associatif de Malakoff était très riche et qu'il était une des forces de la ville. Ils apprécient l'effort de catégorisation qui n'existait pas au tout début de la mandature, quand les associations étaient déroulées par ordre alphabétique. Cela permet donc d'avoir une vision un peu plus claire des priorités de la Ville. Le sport est ainsi très en tête, puis vient la solidarité et enfin les autres qui se touchent un peu.

Pour éviter les éternels débats sur les subventions assez massives à certains syndicats, et notamment la Bourse du Travail – c'est un choix et Mme Rault comprend que la majorité le fasse – peut-être faudrait-il créer une catégorie « militantisme-syndicalisme » qui est un peu différente de « citoyenneté-vie locale ». Elle pourrait par exemple intégrer une association de citoyens, ce qui n'a pas forcément la même vocation ou le même impact qu'un parti politique ou un syndicat. Ce n'est pas vraiment la même nature et cette autre catégorisation permettrait d'être clair et plus transparent. Les habitants seraient ainsi bien informés des priorités de la Ville, notamment au regard des convictions politiques de la majorité municipale.

Les élus de Malakoff Plurielle voteront pour cette délibération et Mme Rault salue sincèrement l'effort de catégorisation et de clarification.

M. Pronesti répondra à M. Vernant que la liste que les élus de Renaissance Malakoff présenteront aux élections municipales est composée de deux-tiers de personnes de la société civile et qu'elle ne compte pas que des partis politiques. Certaines personnes ne sont pas des macronistes et sont même plutôt contre. M. Vernant insulte donc les deux-tiers de cette liste et M. Pronesti estime cela indécent.

Mme la Maire rappelle qu'ils ne sont pas en précampagne électorale.

M. Poullé fait observer à M. Vernant qu'il fait preuve d'autant de constance que celle qu'il reproche à M. Pronesti, à la fois sur sa défense de « La Fabrica'son » puisqu'il le fait chaque année – et il a raison car cette association fait pas mal de bonnes choses – et sur les hors sujets car, malheureusement, les subventions de fonctionnement de l'USSM n'ont pas grand-chose à voir avec la question de construction ou non de terrains de tennis. M. Poullé aurait toutefois grand plaisir à recevoir M. Vernant pour en discuter. C'est ce qu'il a déjà fait sur « La Fabrica'son » et il continuera à le faire à chaque fois que M. Vernant aura des questions, même s'il les repose en conseil municipal.

Il profite de l'intervention assez pertinente sur « La Fabrica'son » pour préciser que la Ville continue à les soutenir pour les raisons invoquées par M. Vernant. Cependant, beaucoup d'autres associations, notamment culturelles et sportives, mettent aussi des choses en place. Au-delà des subventions, la Ville travaille de mieux en mieux dans la manière de les associer aux politiques publiques. M. Brice a souligné les difficultés rencontrées par les associations caritatives mais ce n'est pas non plus la fête pour le secteur culturel. Tout est donc mis en œuvre pour les aider, à la fois en termes de subventions mais aussi dans la manière de travailler ensemble, de mener des actions ensemble. C'est le cas notamment pour le Noël Solidaire. À ce sujet, M. Poullé évoque un courrier dans lequel un habitant s'étonnait de ne pas voir de gros marchés de Noël comme il en existe dans les grandes villes

et qui réunissent des commerçants. Il a répondu à ce message en disant qu'ils étaient justement très fiers de faire quelque chose de différent à Malakoff en mettant en avant justement les associations de solidarité pour qu'elles puissent vendre des choses et participer à la fête.

Pour répondre sur « La Fabrica'son », le fait est qu'ils travaillent de mieux en mieux ensemble et que l'association s'intègre de plus en plus à la politique publique, si bien que la Ville les soutient et continuera à les soutenir sans aucun problème.

M. Tauthui constate que tous les organismes FCPE figurent dans le document, sauf celui de Guy-Môquet.

Mme la Maire précise que les subventions ne sont données qu'à ceux qui les demandent.

Mme Trichet-Allaire dira simplement quelques mots compte tenu de l'heure tardive. Elle pense qu'ils sont tous inquiets sur leur démocratie, laquelle a besoin de personnes en forme, pas trop fatiguées, et donc de réunions qui ne durent pas des heures et des heures car cela ne contribue pas à prendre de bonnes décisions.

Les élus du groupe Les Écologistes ne peuvent que se féliciter du soutien de la Ville à toutes ses associations alors que beaucoup d'autres sont en danger. Ainsi, faute de subventions, l'association CEREMA va peut-être tout simplement disparaître. Mais pour un bon fonctionnement démocratique il faut aussi des contrepouvoirs. À la délibération précédente ils ont ainsi parlé du rôle des conventions citoyennes qui sont une forme de contrepouvoir, mais un autre contrepouvoir absolument indispensable également, c'est les syndicats. Mme Trichet-Allaire pense qu'ils sont assez menacés et qu'ils doivent être soutenus, ce qui n'est pas un problème quand ce soutien est fait de façon transparente comme c'est le cas ici. Elle est donc assez fière que Malakoff soutienne les syndicats et la Bourse du Travail.

Mme Figières fait observer à M. Touilles que depuis 2023 il se plaint que la Ville diminue les subventions aux associations. La municipalité a diminué de 150 000 € la subvention à l'USMM en 2023, année post-Covid et de crise énergétique. Les subventions aux associations n'ont donc pas été diminuées dans leur généralité. C'est important de le préciser car quand M. Touilles tient ce genre de propos il laisse entendre, par exemple aux gens présents dans la salle, que la Ville a diminué les subventions aux associations, y compris humanitaires, culturelles, etc. Ce n'est pas vrai : ils ont maintenu le même montant depuis 2020, sauf à l'USMM qui, pour rappel, avait à l'époque 900 000 € de fonds propres. Ils étaient en 2023, il y avait la crise énergétique qui les avait obligés à trouver en deux semaines 3 M€ pour couvrir les augmentations de fluides. L'USMM avait participé à l'effort et sa subvention a été ré-augmentée l'année suivante, certes pas totalement au même niveau qu'avant, mais M. Touilles encore une fois ne peut pas dire qu'ils ont diminué les subventions aux associations. À l'intention de M. Vernant, « Street Fooders » n'a pas été rajoutée mais il manquait une feuille au départ dans la délibération qui a été fournie. Les trois associations figurant sur ce document ont été discutées à la commission d'attribution.

À l'intention de Mme Rault, Mme Figières précise que la Bourse du Travail n'est pas un syndicat, c'est un lieu d'accueil des syndicats, des salariés, un lieu d'éducation populaire. Et, oui, Malakoff continuera à soutenir ce type de lieu qui permet d'accueillir les salariés en difficulté, les Malakoffiots en difficulté afin qu'ils puissent discuter, échanger. Les syndicats sont en effet nécessaires au vu de toutes les difficultés que peuvent rencontrer les salariés aujourd'hui, mais la Bourse du Travail n'est pas un syndicat.

Enfin, M. Brice a raison, les associations sont aujourd'hui en difficulté en raison de coupes budgétaires et, comme beaucoup de concitoyens, les associations quand elles sont en difficulté se retournent vers les municipalités, lesquelles se retrouvent aussi avec des moyens en baisse. La Ville essaie de maintenir coûte que coûte le niveau des subventions versées aux associations malgré les difficultés qu'elle peut rencontrer en tant que collectivité.

M. Touilles reconnaît que le tissu associatif à Malakoff est très riche et qu'il est en danger puisque les associations connaissent de grosses problématiques au niveau de leur budget. Mais la municipalité a baissé depuis 2022 le budget des subventions aux associations de 153 000 €. Il était de 850 000 € en 2022 et est aujourd'hui de 697 000 €. Mme Figières dit que seule la subvention à l'USMM a été baissée. En 2022, cette subvention était à 460 000 € contre 360 000 € aujourd'hui, donc une baisse de 100 000 €, ce qui est trop. Mais, en plus de cela, il reste 53 000 € de baisse puisque c'est 153 000 € de baisse de subvention. Ces 53 000 € ont été supprimés dans le budget des associations, il y a donc un impact. La baisse n'est pas que de 100 000 €, si ce n'était que l'USMM. C'est pour cela que c'est le budget des associations qui a baissé de 153 000 €. Mme Figières peut maintenir le contraire, ce qu'elle dit est faux.

Mme Figières invite M. Touailles à relire l'ensemble des conventions : quand les associations ne font pas de demande, la Ville ne peut pas inventer des demandes de subventions.

M. Touailles pense en ce cas qu'il fallait garder le budget et le donner aux autres.

Mme la Maire dit que lorsqu'il reste du budget il est réparti.

Elle soumet cette délibération au vote.

Mme Figières signale que certains élus ne participent pas au vote.

Mme la Maire le confirme et indique que M. Brice, M. Hemidi et Mme Figières se déporteront. Elle demande si d'autres élus font partie d'un bureau ou s'ils ont un lien de parenté avec une personne faisant partie des associations citées. Elle constate que ce n'est pas le cas et soumet à niveau la délibération aux voix.

QUESTION ORALE

Mme la Maire informe que Mme Jannès a souhaité poser une question orale au conseil municipal comme l'article 24 du règlement intérieur le permet. Cet article stipule que la question doit être transmise par écrit avant la réunion du conseil municipal, ce qui a été fait et envoyé à l'ensemble des présidents de groupes. La municipalité a répondu par écrit à cette question et a transmis cette réponse écrite à l'ensemble des présidents de groupe également. Pour rappel, cette question orale ne peut donner lieu à un débat. Mme la Maire cède la parole à Mme Jannès pour qu'elle pose sa question et donnera ensuite lecture de la réponse de la municipalité.

Mme Jannès estime déplorable qu'ils ne puissent pas avoir de débat, à moins que tout le monde soit d'accord pour qu'il y en ait un.

Elle indique que le collectif de "La rue aux enfants" les a interpellés à plusieurs reprises. Ils sont allés sur place constater les problèmes auxquels les riverains sont confrontés. La demande des riverains était de suspendre l'équipement, de revenir en arrière de manière temporaire, le temps qu'une réelle concertation ait lieu avec eux. Mme Jannès sait que la majorité municipale a déjà rejeté cette idée mais elle repose donc sa question :

« Avez-vous prévu des mesures de rattrapage de cette concertation qui n'a pas eu lieu ? Dans quels délais ? »

Mme Jannès souhaite qu'il y ait un débat en conseil municipal, sachant qu'ils n'ont rien contre le principe d'une rue aux enfants en tant que telle. La municipalité a répondu en disant qu'il y avait effectivement eu un budget participatif et qu'une partie des habitants avait demandé cette rue aux enfants. Sur le fond, ce n'est pas un sujet mais, comme d'habitude, si l'on peut dire, c'est toujours sur la forme et les modalités de mise en œuvre que les élus de Malakoff Plurielle sont tout à fait interrogatifs, en particulier sur la manière dont la municipalité a concerté. Une réelle concertation pourrait avoir lieu maintenant que ce projet a reçu 300 signatures en ligne et 40 signatures papier à date. D'ailleurs, Mme Jannès imagine que les 500 signatures seront bientôt atteintes et que le débat se fera peut-être avec une saisine citoyenne, mais il est encore une fois dommage qu'ils ne puissent pas débattre ce soir.

Elle pense en effet que Mme la Maire peut donner lecture de la réponse écrite puisque les riverains ne l'ont pas eue.

Mme la Maire s'assure dans un premier temps que les présidents de groupe ont tous reçu la réponse écrite et qu'ils l'ont transmise à leur groupe. Sachant que Mme Jannès se fait le porte-parole des riverains, elle suppose qu'elle leur a donnée par la suite.

Mme Jannès l'a donné à une personne et n'est pas sûre que l'ensemble l'ait eu.

Mme la Maire peut donner lecture de la réponse écrite, même à cette heure tardive.

Mme Jannès suggère tout d'abord de voter pour avoir un débat.

Mme la Maire demande si des élus sont opposés à un débat sur ce sujet de la rue aux enfants.

Elle demande à Mme Jannès de relire sa question.

Mme Jannès demande si la majorité municipale est prête à lancer une véritable concertation auprès de riverains et à suspendre...

Mme la Maire précise à Mme Jannès qu'elle doit lire la question telle qu'elle l'a envoyée. Ils ont répondu à sa question mais si Mme Jannès change de question ce ne sera plus la même réponse.

Mme Jannès donne donc lecture de sa question :

« Nous avons été interpellés par le collectif des riverains de "La rue aux enfants" que vous avez reçu vendredi dernier [à l'époque de la rédaction de cette question] à propos de la rue aux enfants Barbusse. Nous sommes allés sur place et avons constaté que les revendications de ce collectif

n'étaient pas sans fondement : dispositif de sécurisation des enfants non effectif, difficultés de circulation dues à la fermeture de la rue dans les rues adjacentes et nuisances.

Si la mise en place de rues aux enfants est tout à fait louable et correspond à des demandes de la population [Mme Jannès évoque ici le budget participatif], force est de constater que la gestion de ce projet a été conduite dans la précipitation et en dépit du bon sens.

Nous soutenons donc la demande des riverains de rouvrir temporairement la rue en attendant qu'une véritable concertation ait lieu et que les études de mise en cohérence avec le plan global de déplacement aient été menées.

Pour ces raisons et comme indiqué lors de la commission Ville en Transition, nous vous demandons de bien vouloir ajouter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin que vous puissiez nous préciser quelles mesures de rattrapage vous comptez mettre en place et dans quels délais pour que nous puissions en débattre. »

M. Pronesti constate qu'il y a opposition et opposition car il a écrit deux e-mails à Mme la Maire et n'a pas eu de réponse. A priori il n'est pas pris en considération mais cela fait partie des aléas du style de démocratie de la majorité municipale.

Il souhaitait simplement rappeler que la dernière demande a été faite le 12 novembre en expliquant qu'une concertation a eu lieu entre-temps avec une promenade dans la ville qui était plutôt intéressante au départ. Cette promenade devait se terminer par un débat mais, selon les riverains (ceux de l'association ayant recueilli les 300 signatures) qui en ont fait un retour aussitôt après à M. Pronesti, il n'y a pas eu de débat. Celui-ci revenait en fait à présenter le projet et les arguments et à proposer de reprendre la discussion après les élections municipales pour voir éventuellement comment travailler sur la suite du projet, et non pas sur ce projet-là qui est a priori terminé et parti dans les tuyaux. Or, ce n'est pas du tout ce qu'ont demandé les riverains et ce n'est pas du tout ce que la municipalité a dû comprendre. L'idée est d'avoir un vrai échange, un vrai débat : les riverains ne sont pas contre cette rue aux enfants mais contre les modalités, contre la façon dont cela a été fait car le projet d'origine a été dévoyé : il ne prévoyait pas en effet de bloquer la rue de manière définitive mais uniquement à l'arrivée et au départ des enfants.

N'écouter que sa sagesse démocratique, la majorité municipale a mis dans la boîte-aux-lettres des habitants un petit mot de réponse comme quoi ce collectif de riverains était totalement en phase avec des panneaux de signalisation permettant de dévoyer certains véhicules qui endommageaient les fondations de certaines habitations. La seule réponse de la municipalité a été de faire un jeu de bonneteau avec les panneaux mais, pour finir, les voitures passent toujours. M. Pronesti a reçu des photos et c'est pathétique : il n'a jamais vu une rue autant embouteillée car il faut savoir que certains parents n'ont pas la possibilité de venir à pied ou bien sont pressés. Il réprecise donc la demande des riverains qui n'est pas celle de l'annulation de ce dispositif mais d'un retour à une vraie consultation, à un vrai échange.

Autre point : l'importance de la prise en compte de la dynamique des flux dans une telle étude. M. Pronesti propose de fournir les coordonnées d'une entreprise qui est en charge de travailler sur le déplacement des véhicules et de voir quel est l'impact sur l'environnement et sur les riverains. Cela marche très bien et permettra d'avoir une vraie vision globale du projet.

Enfin, cela ne s'arrêtera pas là car le groupe Renaissance Malakoff est déterminé à poursuivre ses démarches. M. Pronesti encourage donc la municipalité à rencontrer de nouveau les riverains pour repartir sur des bases saines, pour leur parler véritablement des impacts et comment organiser ce projet.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« J'avais alerté sur la situation lors du budget 2025, en décembre 2024. Le projet "rue aux enfants" met la pagaille, met en danger les enfants, supprime des places de stationnement : la rue aux enfants n'en a que le nom.

La rue aux enfants c'est :

- *Dangereux avec le report de la circulation dans les petites rues adjacentes et sur le chemin de l'école maternelle. Les trottoirs sont étroits ;*
- *Pas démocratique ;*
- *Un projet sans consultation ;*
- *99 voix au budget participatif, soit 4 % des votes alors que la pétition recueille actuellement 340 signatures ;*
- *La suppression de 13 places de stationnement, une hérésie quand on sait que le quartier en manque déjà cruellement : 10 places devant l'école élémentaire, 3 places devant la maison de retraite et l'école maternelle. Le matin, les parents doivent se mettre en double file devant la*

- barrière ou sur la rue, et c'est bien plus la pagaille qu'auparavant. Alors je sais votre envie de supprimer la voiture dans la ville mais il va falloir s'y faire car des gens en ont besoin ;*
- *Une galère pour les parents qui doivent partir travailler directement après avoir déposé leurs enfants à l'école ;*
 - *Un projet qui n'était pas celui prévu à l'origine puisque la rue devait être fermée aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'école, mais cela ne rentrait plus dans les critères du budget participatif puisque les projets de ce budget ne peuvent pas être sources de dépenses de fonctionnement ;*
 - *Un coût exorbitant de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour installer des barrières et agrandir un parvis.*

Et pourtant, il aurait été possible :

- *De mettre en sécurité les enfants en agrandissant simplement le trottoir côté école maternelle Henri-Barbusse et en y mettant des barrières ;*
- *De ne pas supprimer 13 places de stationnement. Aujourd'hui, les véhicules doivent se garer le long du garage municipal le soir pour pouvoir trouver une place ;*
- *De ne pas déplacer la circulation dans les petites rues et devant l'école maternelle ;*
- *De faire des économies ;*
- *De faire vivre la démocratie en faisant voter les gens du quartier.*

Encore une fois la majorité n'écoute personne et balaie d'un revers de main les demandes des habitants.

Nous demandons expressément :

- *Que cette barrière soit rouverte ;*
- *Que les places de stationnement soient remises ;*
- *Que la sécurité devant l'école élémentaire soit remise en place avec des barrières.*

Nous demandons ensuite qu'un vote soit effectué sur l'ensemble du quartier Sud puisque vous dites que c'est un projet de quartier. Ce sont les habitants qui doivent décider puisque c'est un projet du budget participatif. Faisons donc participer les gens, faisons vivre la démocratie participative. »

Mme Parmentier *était assez contre le principe d'un débat puisque le principe même qui est posé remet effectivement en question un point programmatique dans le mandat, puis il est revenu par la voie d'un budget participatif et aujourd'hui cristallise un mécontentement. On peut certes entendre et comprendre ce mécontentement mais celui-ci ne devrait pas se solutionner par un débat en pleine période électorale où chacun a trouvé son petit collectif de mécontents. En effet, à chaque fois qu'il y a un choix, à chaque proposition que fait la municipalité des gens sont mécontents.*

Brouhaha

Mme la Maire *rappelle au public qu'il ne peut pas prendre la parole en conseil municipal ; ils ne sont pas là dans une saisine citoyenne.*

Mme Parmentier *poursuit en disant qu'à chaque fois que la municipalité choisit de faire passer une route quelque part, d'enlever un emplacement, de rajouter un commerce, d'en enlever, de rajouter de l'habitation, d'en enlever, de rajouter des arbres, d'en enlever, il y a toujours des gens contents et des gens mécontents. Comme ils sont en pleine période préélectorale, certains élus s'emparent de ces mécontentements et reviennent en disant « Vous n'écoutez pas les habitants », ce qui est d'ailleurs revenu toute la soirée avec des paroles plus ou moins posées.*

Mme Parmentier est pour le fait d'écouter les habitants et pour le fait que ce sujet soit remis sur la table. Elle pense que les élus qui sont en responsabilité sur ce dossier les ont aussi entendus et savent qu'ils doivent régler ce sujet-là mais elle ne pense pas qu'un débat au sein de cet hémicycle les avancera grandement sur la résolution. Elle veut bien que l'assemblée passe encore deux heures à écouter des élus dire « Il y a des mécontentements, vous n'écoutez rien, ce que vous faites est criminel », etc., mais elle ne voit rien de très intéressant dans les propositions qui sont faites. La seule proposition qui peut être faite aujourd'hui est de retravailler avec le collectif qui est mécontent du projet tel qu'il est aujourd'hui. Mais, encore une fois, Mme Parmentier ne croit pas qu'un débat au sein de cet hémicycle apportera beaucoup de solutions, c'est son point de vue.

M. Brice *aime beaucoup cette idée d'une rue aux enfants. Il voit qu'il y a des difficultés dans la mise en œuvre et pense que cela mérite effectivement une discussion avec les habitants concernés. Il n'est absolument pas en situation de parler pour elles ou eux et n'est pas très sûr que ces habitants soient totalement à l'aise avec la façon dont le VRP du lobby automobile présent dans ce conseil municipal, qui n'en manque jamais une pour défendre les intérêts du lobby automobile, reprend ces affaires. M. Brice ne pense donc pas que les habitants concernés soient très à l'aise avec cette façon de toujours défendre les intérêts du grand patronat automobile mais ils ne sont plus à une collusion étrange près.*

Il sera heureux d'entendre la réponse qui sera faite de manière à ce que la discussion puisse se poursuivre avec les habitants.

Mme Jannès note que l'on ne veut pas de débat. En attendant, la seule chose qu'elle entend et à laquelle elle souscrit, pour éviter toute récupération en cette période électorale, est la proposition de rouvrir la rue, le temps que les élections se passent et que la nouvelle équipe municipale revienne vers les riverains pour trouver les solutions les plus appropriées, les plus adaptées. Et ceci pour une autre raison encore plus importante que cette période un peu agitée qui s'annonce et qui a même déjà largement démarré, c'est le fait que des gens sont en danger. Mme Jannès a été assez « soft » dans son message mais les problèmes de circulation consécutifs à la fermeture de la rue, qui n'ont certainement pas été suffisamment anticipés, qui sont à réfléchir, ont mis déjà des personnes en danger.

On ne peut pas dire non plus que ce n'est pas un sujet important pour la ville. Les élus de Malakoff Plurielle ont été interpellés par des riverains, comme la majorité a dû elle-même être interpellée, et sont obligés de remonter ces problèmes car à un moment donné il y a non-assistance à personne en danger si l'on n'agit pas. Dire que ce n'est pas le moment de lancer une concertation auprès des habitants peut s'entendre, mais à ce moment-là il faut suspendre cette décision avant de reprendre tout cela calmement après les élections.

M. Aarsse pense que l'on ne fait pas de bons débats à une heure du matin. Dans un prochain règlement intérieur il faudrait d'ailleurs prévoir de présenter plus tôt dans la séance ces questions à débattre afin d'éviter que cela n'arrive en fin de conseil municipal. Il trouve d'ailleurs très courageux de la part de toutes et tous d'être restés jusqu'à maintenant. Il tient à remercier Malakoff Plurielle d'avoir porté cette question puisque celle-ci en effet se pose.

Si la municipalité va parfois trop lentement sur certains projets, comme cela a été dit ce soir pour certains projets, parfois elle va trop vite, voire beaucoup trop vite. M. Aarsse est pour ces rues aux enfants ; d'ailleurs, de beaux projets ont été réalisés à Paris. Il est donc pour mais ce soir il est triste car cela ressemble vraiment à un grand gâchis. La première étape a consisté à faire intervenir un cabinet spécialisé en mobilités afin d'élaborer un plan global de déplacement, car toute modification apportée à une rue entraîne des impacts et cela s'étudie. Malheureusement, M. Aarsse est désolé de le dire mais le plan global de déplacement est passé aux oubliettes dans ce mandat.

Ensuite, les études et conséquences de ce projet auraient pu être présentées et travaillées avec les habitants, les riverains, pour voir comment, à partir du moment où ils le partagent, faire avancer ensemble le dossier. Mais tout cela demande du temps, et prendre le temps n'était pas possible avant mars, ce qui est vraiment dommage. À l'intention de Mme la Maire, M. Aarsse trouve vraiment dommage de faire un engagement de mandat en fin de mandat, à la va-vite.

M. Vernant observe là encore une différence entre le fond, l'exécution et la concertation. C'est un beau projet sur le principe mais qui ne passe pas dans son exécution, peut-être parce qu'il n'y a pas eu assez de publicité, pas assez de concertation.

Il rejoint M. Aarsse sur un point : il est une heure du matin et il ne pense pas qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Il y a d'un côté un ordre du jour pléthorique, avec beaucoup trop de points à l'ordre du jour du fait de l'annulation du conseil municipal de novembre et, de l'autre côté, des prises de parole un peu sur tous les sujets avec parfois une volonté d'obstruction et d'allonger la séance. Il va donc falloir réfléchir à travailler autrement.

Mme Ghiati a eu le plaisir avec ses collègues de recevoir les riverains et de pouvoir leur expliquer la manière dont ils ont travaillé.

Elle souhaiterait dire en premier lieu que lorsque l'on est élu il faut beaucoup de courage pour tenir ses engagements et pour travailler sur des projets qui ne sont peut-être pas ceux qui avaient été identifiés au départ mais qui évoluent pour un certain nombre de raisons.

Il faut aussi beaucoup de courage quand un certain nombre de riverains, comme c'est le cas sur beaucoup de projets, ne sont pas toujours d'accord avec les mesures prises. Quand on travaille pour l'intérêt général sur des questions bien plus larges, pour tenir sur ses idées il est important d'avoir une colonne vertébrale. Mme Ghiati pense qu'elle appartient à un groupe qui a cette colonne vertébrale et en est fière.

Elle ne peut donc pas entendre dire dans cet hémicycle qu'ils n'ont pas eu le temps de travailler. Quand on a assisté aux comités de pilotage on se rend compte que cette question relève du cadre de vie, de l'aménagement, de l'éducation, des mobilités, de l'adjoint de quartier, elle relève de beaucoup d'élus qui sont ici autour de la table. Mme Ghiati a accepté cette tâche parce qu'on lui a demandé et parce que quand on travaille au service d'une Maire on accepte de piloter un certain nombre de projets transversaux ; elle pense qu'il faut savoir le faire quand on est élu.

Elle redira ici ce qu'elle a dit à l'ensemble des riverains quand ils les ont rencontrés : ce projet relève d'un engagement municipal qui a été affirmé et validé, entre autres par des élus qui étaient à ce moment-là dans la majorité municipale, même s'ils en sont partis aujourd'hui.

Sur la question de la sécurisation des abords des écoles, il n'y a pas tant d'écoles sur la commune qui ont besoin d'être sécurisées parce que le travail a déjà été fait par des équipes municipales anciennes. Des équipes dont certains ont l'habitude de prôner toute l'ambition en rappelant les noms historiques de cette ville qui ont contribué à mettre des parvis, à retirer des rues passantes quand c'était nécessaire pour sécuriser les écoles et à faire du lien. Mme Ghiati évoque ici la maternelle Jean-Jaurès (elle est habitante du quartier) et se souvient de la décision, pour l'ensemble du quartier Nord, de fermer la rue devant cette école et sur les abords de la place. Cela avait bien entendu demandé à tous de changer leurs habitudes mais elle défie quiconque aujourd'hui de dire qu'il faut rouvrir cette rue car tous les parents et habitants du quartier y seraient opposés.

Mme la Maire rappelle que tout le centre avait également été impacté avec la fermeture de toute la rue Béranger.

Mme Ghiati le confirme. Elle voulait simplement dire qu'il n'y a pas tant d'écoles que cela qui ont besoin d'être sécurisées. Quand on indique dans son programme municipal que l'on souhaite faire une rue aux enfants et remettre des parvis aux abords des écoles, pour Mme Ghiati une seule école a toujours été visée, l'école Henri-Barbusse.

Autre point, ce travail a pris en effet du temps ; il a rassemblé les élus dans les délégations nommées pendant plusieurs mois, voire plusieurs années puisque cette question a été posée il y a longtemps.

Concernant le budget participatif, une habitante a décidé qu'il serait bien de pouvoir ouvrir et fermer cette rue aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école. Mais installer un système de barrières qui s'ouvrent et se ferment, à moins de poster une personne en permanence, est plus compliqué que cela (voir ce que cela donne sur la place du centre-ville quand ce système est mis en place pour des raisons techniques). Cela met par ailleurs en danger les enfants à la sortie des écoles et les familles qui sont devant. La municipalité n'a donc pas fait ce choix-là mais un autre, un choix peut-être audacieux mais fait en pleine responsabilité, celui de fermer cette rue, de laisser toute la place aux enfants et aux familles sur cet espace-là. Un projet mené avec la DRAC sur cette école permettra de faire participer les enfants à l'avenir de cette rue (et ils ont déjà plein d'idées).

Au cours de la rencontre avec le collectif (l'administration était d'ailleurs présente), la municipalité a entendu les habitants et convenu qu'il n'y avait pas assez de communication sur le fait de faire dévier les véhicules sur le boulevard Louise-Michel. Elle s'est donc engagée à prendre rendez-vous avec les habitants pour voir comment renforcer cette communication et expliquer le pourquoi de cette déviation. Il n'y a en effet aucun intérêt pour les véhicules qui traversent la commune d'emprunter la rue Jules-Guesde puisqu'il leur faut ensuite revenir de l'autre côté. Mme Ghiati remercie ici les services qui ont pris du temps pour rencontrer les habitants. D'après ce qu'elle a compris, le rendez-vous s'est bien passé ; des points d'amélioration ont été identifiés et la municipalité s'est engagée à travailler sur la communication, à regarder peut-être la question des stationnements PMR et éventuellement celle d'un stationnement-minute, bien qu'il faudrait éviter un conflit d'usage.

Et, surtout, puisqu'ils sont des élus qui regardent ce qu'il se passe sur l'ensemble du quartier, la démarche suivie a été expliquée et engagement a été pris auprès de l'ensemble des riverains du quartier, avec cette annonce de fermeture de rue, de travailler avec eux à un grand plan d'aménagement en lien avec les espaces fonciers qui vont être libérés notamment de la Société du Grand Paris, et avec les parcs existants. Il sera également travaillé à un plan sur les mobilités, sur le stationnement et sur les questions des traversées et passages de rues. Ce travail dépasse donc la fermeture d'une rue et portera sur l'ensemble du projet d'aménagement. Comme cela a été expliqué, cette deuxième étape se fera avec une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour réaliser un diagnostic d'ensemble et accompagner la démarche de participation. La municipalité s'est engagée à co-construire ce projet qui se dé-zoomme par rapport à la rue aux enfants, et à travailler à l'amélioration du cadre de vie, des circulations, des stationnements mais aussi à la façon de créer davantage de lien social sur ce quartier. Tous y seront associés de façon importante. Un engagement a par ailleurs été pris auprès du collectif d'organiser cette concertation à partir de septembre et de voir à ce moment-là le plan global de déplacement sur l'ensemble du quartier.

Mme Ghiati ajoute qu'elle s'est rendue sur place le matin et le soir et a vu des comportements qui ne lui paraissent pas très citoyennes de la part des parents. Il faut savoir que la plupart de ceux qui emmènent leurs enfants à cette école habitent à moins de 500 mètres (la commune dispose de ces données). Il est de fait possible pour quasiment l'ensemble des parents de stationner leur voiture en allant au travail et de venir à pied chercher leur enfant.

Mme Ghiati pense que c'est un choix qui ne fera pas l'unanimité mais c'est un choix responsable pour la sécurité des enfants et la tranquillité de cette rue. Il va donc falloir que les parents changent en effet leurs habitudes et fassent autrement comme d'autres générations l'ont fait et comme d'autres générations devront le faire. Le dialogue néanmoins se poursuivra, comme cela s'est toujours fait, pour travailler sur les aménagements nécessaires.

Mme la Maire précise que le règlement intérieur permet de mettre en débat une question mais il est une heure dix du matin, chacun a pu s'exprimer.

Elle note que M. Pronesti et M. Touailles veulent intervenir à nouveau, puis elle fera part de sa réponse.

M. Pronesti souhaiterait juste poser une question : y a-t-il eu une analyse d'impact préalable ? Le cas échéant il aimerait bien avoir le dossier pour pouvoir le communiquer aux riverains puisque, apparemment, cela n'a pas été pris en compte.

C'est un projet dans un budget participatif, ce qui était intéressant, mais il s'est transformé et les riverains n'ont pas forcément été informés au moment de la bascule, si bien qu'ils l'ont appris au fil de l'avancement des travaux.

Le problème encore une fois est qu'il manquait une étude d'impact préalable, qu'il n'y a pas eu d'étude des flux, si bien qu'ils sont arrivés sur une zone accidentogène. On a fait part ainsi à M. Pronesti d'un potentiel incident-accident. La circulation est déportée dans de petites rues, mettant en difficulté certaines habitations qui ne sont pas conçues pour faire face à un tel flot de circulation. Au-delà, cela crée énormément de nuisances sonores pour des riverains habitués à un flux de voitures correct et cohérent. Dans un monde de Bisounours ils sont bien d'accord que tout le monde pourrait venir à pied mais il y a des gens qui ont des enfants à déposer et qui ne travaillent pas à 50 mètres de chez eux. Que doivent-ils faire ? Perdre une demi-heure en aller-retour et se lever une demi-heure plus tôt pour lever et préparer les enfants ? Cela fait partie des études d'impact qu'il aurait été important de faire auprès des riverains, sachant encore une fois que ceux-ci ne sont pas contre un tel projet, mais contre la manière dont cela s'est passé et le manque de concertation. Il y a des possibilités, il y a des voies possibles, mais il faut simplement prendre le temps de concerter et de consulter les riverains. Si la municipalité fait cette démarche, cela se passera bien mieux.

M. Touailles revient sur ce qui a été dit sur la piétonnisation devant l'école maternelle Jean-Jaurès. Cela avait peut-être posé des problèmes mais il y avait un sens derrière cela : la possibilité de faire un lieu commerçant sur la place de la Mairie et sur la rue Béranger.

Intervention hors micro

M. Touailles dit que cette élue est méprisante avec les habitants. Cela devient insupportable, à l'image de son parti socialiste.

Mme la Maire demande à M. Touailles de poursuivre son propos.

M. Touailles voulait juste dire que ce n'est pas un engagement municipal mais un vote par le budget participatif qui a recueilli 4 % des voix. Quelqu'un qui fait 4 % aux élections n'est pas réélu, il n'est d'ailleurs même pas remboursé.

Il a été dit que la séance était trop longue mais, pour rappel, le conseil du mois de novembre a été supprimé. Or, la démocratie, c'est long, et si l'on ne veut pas que cela dure jusqu'à une ou deux heures du matin, il ne faut pas supprimer les conseils municipaux.

Ensuite, il a été dit que ce n'était pas très citoyen, que les parents allaient devoir changer leurs habitudes. On a parlé d'infantilisation tout à l'heure à propos de M. Touailles lui-même mais c'est infantiliser tout le monde que de vouloir rééduquer les gens, de leur dire de ne pas prendre leur voiture le matin et d'emmener leurs enfants à l'école à pied ou à vélo. La rue Avaulée a ainsi été mise en sens interdit sans l'avis de personne. En fait, toutes les décisions que la majorité municipale prend, elle les prend toute seule, sans vote. M. Touailles a proposé tout à l'heure un vote des habitants du quartier Sud afin qu'ils puissent choisir de garder cette rue aux enfants ou de la remettre comme elle était et d'améliorer les choses, comme il l'a expliqué plus tôt.

Il demande à ce que l'on respecte les gens car il y a eu ce soir des mots insupportables. Lui-même a l'habitude que la majorité dise un peu tout et n'importe quoi mais de mépriser les habitants de cette façon-là, c'est inadmissible.

Enfin, M. Touailles déclare qu'il aura un mot à dire sur les décisions municipales en fin de conseil.

Il semble à **Mme Rault** que la décision est problématique. Il est normal que l'équipe municipale ait impulsé des décisions mais celles-ci posent problème. Il y a deux niveaux de réponse : une réponse de long terme sur laquelle des éléments ont été donnés en proposant une nouvelle concertation, notamment sur le sujet du plan global de déplacement, mais il y a aussi une réponse à court terme qui devrait être apportée puisque la zone est devenue extrêmement accidentogène, les flux de

circulation ont été perturbés et certaines artères se retrouvent très encombrées. Quatre accidents auraient déjà été recensés. Les élus de Malakoff Plurielle pensent par conséquent que si des réponses de long terme sont de bon aloi – et Mme Rault ne doute pas qu'elles seront mises en place, soit par la majorité actuelle, soit par la prochaine équipe municipale –, il faut aussi entendre l'inquiétude et très pragmatiquement les risques en cours et prendre donc des mesures d'urgence et immédiates.

Mme la Maire remercie Mme Rault mais n'a pas connaissance de ces quatre accidents, ou bien elle ne sait pas où ils ont été enregistrés. Ils ont été contactés par le Préfet, par le Commissaire ; la police municipale se rend régulièrement sur les lieux et s'il y a eu quatre accidents, Mme la Maire ne sait pas où ils ont été déclarés. Elle ne dit pas qu'il n'y a pas eu d'incidents, ce qui est différent ; il faut que les gens prennent leurs habitudes et il y a eu des petits soucis de communication, Mme la Maire ne le nie pas.

Rapidement, il ne faut pas mélanger les choses : la rue aux enfants est l'engagement n°57 du programme municipal, qu'on le veuille ou non. Effectivement, le budget participatif, qui était aussi dans ce programme, a proposé une rue aux enfants. Ils ont donc fait d'une pierre deux coups ; ce sont deux choses qui se sont croisées.

Il existe déjà des rues aux enfants à Malakoff (la dernière étant Barbusse), et pas assez selon Mme la Maire. Globalement les écoles sont sécurisées soit par de grands parvis, soit, comme sur le mail Thorez, par une rue aux enfants (ils étaient quand même précurseurs à l'époque). Pour l'école Paulette-Nardal le stationnement et la circulation ont été supprimés, au grand dam évidemment des gens qui vivent là mais qui ont su prendre sur eux et accepter, pour la sécurité des enfants, que l'on déplace le parvis et que l'on sécurise. Mme la Maire suppose que tous ici connaissent ce dont elle parle. Aujourd'hui, tout le monde est content, hormis ce monsieur du coin qui continue de garer sa voiture et qui reçoit des PV tous les quatre matins parce qu'il n'en a pas le droit. Mais la municipalité tient bon car c'est une rue aux enfants qui les sécurise. À Paris, ce sont 300 rues aux enfants qui ont été créées, on comprend donc que cela ne recueille pas l'unanimité à chaque fois.

Cette rue aux enfants correspond donc au n°57 de l'engagement et au budget participatif. Les habitants ont effectivement réagi lors d'une visite de quartier où le sujet a été débattu. Il a été proposé un rendez-vous en Mairie aux représentants de l'association (ou du collectif) qui ont été reçus par cinq élus : M. Hemidi, Mme Ghiati, M. Aarsse, M. François et M. Cardot, l'élu de quartier. Ils ont été écoutés et il y a eu ensuite une balade de quartier, un courrier aux riverains, une réunion avec quatre élus et une visite technique sur place avec les agents du service, de mémoire. Et la municipalité s'est engagée à un certain nombre de choses comme recréer une place PMR, mettre un éclairage détecteur de présence dans le square Romain-Rolland (Mme la Maire ne voit pas d'ailleurs le rapport avec la rue aux enfants) et réaliser des comptages à nouveau en janvier pour voir justement les impacts réels sur les déplacements, sachant que dans ce secteur circulent beaucoup de gens qui ne sont pas de Malakoff mais qui traversent ces rues pour rejoindre ensuite le boulevard Stalingrad. La municipalité fait donc le pari que ces gens vont changer leur circuit, qu'ils emprunteront d'autres rues, notamment la rue du Colonel Fabien pour reprendre la rue Brossolette. Il faut prendre conscience que ce sont là des personnes qui ont l'habitude de traverser Malakoff pour aller directement sur Paris, qui prennent les grandes voies, la rue Avaulée, la rue Alexis-Martin qui a fait tant couler d'encre. Tant que ce n'est pas en sens unique les automobilistes les prennent dans les deux sens, évidemment ! L'objectif est qu'ils ne circulent plus dans ces rues, ne traversent plus la commune pour se rendre sur Paris et qu'ils aillent ailleurs. Mme la Maire propose de ne pas refaire le débat sur les grandes voies où tout le monde monte au créneau à chaque fois. Mais, oui, la circulation s'évapore parce que les gens changent leurs habitudes, prennent moins leur voiture.

Mme la Maire a donc écrit à Mme Jannès et à l'ensemble des groupes. M. Pronesti est président de groupe et a dû recevoir la réponse.

Réponse hors micro de M. Pronesti

Mme la Maire lui fait observer qu'il n'a pas fait part d'une question orale au conseil municipal et qu'elle n'a pas que ses e-mails à gérer. Comme il y avait eu des réunions précédemment elle a considéré que cela avait été fait.

Une nouvelle réunion avec les riverains aura lieu après le comptage prévu mi-janvier où ils auront clairement du factuel sur les rues Jules-Guesde et alentours, et une réunion également avec le groupe scolaire parce que les enseignants qui ont été concertés, consultés, sont très contents de la rue aux enfants. Quand on veut une ville à hauteur d'enfants, quand on veut changer la société et que l'on se dit « Ville amie des enfants », ce n'est pas que dans le discours, c'est dans les politiques publiques, c'est dans les projets pédagogiques, dans le projet éducatif territorial, dans le droit aux vacances pour tous et aussi dans la façon dont l'enfant vit dans sa ville afin qu'il n'ait plus peur de se déplacer de A à

Z. Les parents disent ensuite que leurs enfants sont stressés, qu'ils restent tout le temps chez eux, que l'on n'est pas en sécurité quand on va dehors, qu'il n'y a pas de lieu pour eux. Oui, une ville à hauteur d'enfants demande du courage et du courage politique.

La municipalité reviendra donc vers les riverains au mois de janvier mais, pour le moment, cette rue ne sera pas rouverte parce que la décision a été prise et qu'il y a besoin de recul pour voir les effets qui sont apparemment vus comme néfastes. Le Commissaire de police avec qui Mme la Maire a échangé (ce qu'elle fait régulièrement) est tout à fait surpris de ce qui est dit sur le square Romain-Rolland qui accueillerait un trafic permanent de consommateurs et même des ébats sexuels. Le Commissaire est allé sur place et n'a rien vu de tout cela évidemment.

Rires

Mme la Maire fait observer que la police fait son travail et aucun appel n'a été recensé au 17. Si les gens veulent porter plainte il faut le faire ; elle-même travaille sur du factuel, et quand il y a des plaintes le Commissaire l'en informe.

Elle donne donc rendez-vous fin janvier pour la réunion après comptage.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

M. Touailles s'interroge sur trois des décisions prises par la Maire.

La première est la décision 2025-197, « Marché public sans publicité ni mise en concurrence relatif à la conduite d'une étude concernant le devenir du terrain situé au 5 avenue Jules-Ferry ». La majorité a dépensé plus de 38 000 € pour mener des études pour faire une rue aux enfants entre l'école élémentaire Jean-Jaurès et le stade Lénine, sans rien demander à personne. Mais qui lui a demandé de faire cela ? La majorité peut-elle trouver l'engagement dans son programme ? De même que pour l'autorisation de travaux qu'elle veut donner à VSGP sur le périmètre du secteur Place-100 % Barbusse. Qui a demandé à la municipalité de réaliser ces études sans marché public à Mme Catherine Tricot, la même qui s'occupe des marchés d'architecture dans le sud de la ville pour le 100 % Barbusse, donc sans concurrence, pour un coût de 38 000 € pour une rue aux enfants qui bloquerait cette fois-ci la rue Jules-Ferry ?

Mme la Maire remercie M. Touailles mais, comme à son habitude, il va au raccourci puisque la décision dont il parle ne concerne pas que le 5 avenue Jules-Ferry mais ce qui a été fait autour de Sonepar. Quand la Ville a racheté Sonepar ils ont voulu savoir ce qu'ils allaient faire autour. Il y a donc l'agrandissement de la ferme urbaine, la création d'un parc public, la végétalisation de la cour Jean-Jaurès et la réfection du sous-sol du parking pour permettre d'accueillir les camions du marché le dimanche matin qui se garent actuellement dans la rue Jean-Jaurès. Dans l'étude de faisabilité une étude plus large a été demandée sur la sécurisation éventuelle de cette rue. C'est donc à l'ordre du jour mais ce n'est pas du tout définitif puisqu'il s'agit d'une étude. Et comme toute étude, ça bouge. Cela répond à la question de Mme Jannès tout à l'heure qui reprochait à la majorité de focaliser des secteurs mais de ne pas avoir de projet. Mais ils ne peuvent pas avoir un projet définitif maintenant, ils ont de grands axes de travail dont la sécurisation de la rue. Est-ce qu'il s'agira d'une rue aux enfants, d'une rue à sens unique ? Ils ne le savent pas encore mais des études sont menées.

Ce que dit M. Touailles est tout de même assez grave et ce n'est pas la première fois qu'il le fait. Il met en cause la probité des élus et la probité des agents du service de l'urbanisme qui travaillent. Dans le cadre d'une étude urbaine ils ne travaillent pas toujours avec Mme Tricot, ce n'est pas vrai. C'est le cas pour cette étude-là mais pour l'année 2025 la commune a contractualisé dans le cadre d'études urbaines avec l'agence-atelier Lion pour le périmètre du secteur de la gare de l'EPFIF, avec l'agence-atelier Capitaine-JAGG pour le périmètre Péri-Brossolette, avec les agences Daquin-Ferrière pour l'avenue Pierre-Larousse, avec l'atelier Capitaine-JAGG pour le périmètre des Roissys.

Ce sont donc des sous-entendus que M. Touailles fait à chaque fois et qui mettent en cause leur probité. La Ville ne met pas tous ses œufs dans le même panier, elle ne travaille pas toujours avec les mêmes architectes ou les mêmes urbanistes. Pour les architectes ils ont ainsi travaillé avec l'agence Urban Act pour la petite enfance à la cité des Poètes, avec l'agence « i-lot » pour la place Barbusse, ils ont travaillé avec l'architecte Olivier Sinet pour les lots A2-A4 à la cité des Poètes, avec Benjamin Fleury pour le lot Védrine et avec l'atelier du Pont et Architectes pour Péri-Brossolette. Ils ne travaillent pas toujours avec les mêmes et ce que dit M. Touailles est donc faux. Mme Tricot revient, oui, mais elle n'est pas systématiquement associée à tous les périmètres. Et sur les marchés, ils ne

sont en plus pas obligés. Ils n'étaient pas obligés de faire un marché là-dessus mais ils ont fait par contre un appel et trois personnes ont répondu. Mme Tricot a été choisie parce qu'elle fait en général un travail de grande qualité et parce qu'elle était aussi la moins chère.

M. Touailles ne veut pas qu'on lui fasse dire ce qu'il n'a pas dit. Il a dit que Catherine Tricot avait été la responsable de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'architecture du 100 % Barbusse. Est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est faux ?

Deuxième chose, les 8 M€ que dépense la Ville pour Sonepar, ou 4 M€ peut-être avec l'aide du Département, ce n'est pas tout puisque ce sont encore 38 000 € juste pour faire une étude. C'est-à-dire qu'avec l'avancée des travaux ce projet va coûter des millions d'euros.

Mme la Maire lui fait observer que c'est de l'aménagement.

M. Touailles fait observer qu'il y a un besoin urgent aujourd'hui de logement social, de sport, de culture, d'éducation.

Mme la Maire répond que le besoin urgent est de rafraîchir les villes. Cette parcelle en plein centre-ville est une opportunité, elle tombe à pic, et Mme la Maire préfère que ce soit eux qui la rachètent plutôt qu'une entreprise pour y faire du stockage de matériel, etc. Ils vont végétaliser la ville en plein centre-ville. Si M. Touailles n'est pas d'accord avec cela, il en a parfaitement le droit.

M. Touailles rappelle, concernant la décision 2025-259 « Attribution du marché à procédure adaptée relatif à des travaux paysagers et de plantations sur le territoire de la ville de Malakoff », qu'ils ont un service espaces verts à Malakoff. Il serait donc bien plus intéressant d'engager des agents dans les espaces verts et d'améliorer le matériel afin que les travaux qui sont demandés dans l'appel d'offres soient effectués en interne plutôt que d'utiliser des millions d'euros dans la sous-traitance.

Concernant la décision 2025-280 « Acte modificatif relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du secteur place Léo-Figuères, rue Avaulée et boulevard Stalingrad », cette modification est l'augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre qui augmente de 26 %, soit plus de 100 000 €, et Malakoff devra payer 27,4 % de cette augmentation. Ce projet décidé seul, à rebours des besoins urgents des citoyens, coûte cher aux habitants sur tous les plans. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des augmentations sur le 100 % Barbusse. Mme la Maire dira que c'est normal, que ce sont les travaux, qu'il faut donc rajouter, etc., mais les habitants ne voulaient pas et la municipalité a fait une propagande immense. Entre la communication et les travaux, M. Touailles ne sait pas combien cela va coûter à la Ville mais il n'y avait pas besoin d'utiliser tout cet argent pour faire cela.

Mme la Maire remercie M. Touailles : comme il fait les questions et les réponses elle considère que le débat est terminé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2025_197	Marché public sans publicité ni mise en concurrence relatif à la conduite d'une étude concernant le devenir du terrain situé au 5 avenue Jules Ferry avec la société Catherine TRICOT
DEC2025_198	Contrat de prêt de matériel temporaire et gratuit sur l'espace public de l'exposition d'un Juke Box entre la Ville de Malakoff et Lionel Bontemps, dirigeant de la société « Juke Box Classic » dans le cadre de la 3ème édition des rendez-vous de la BD, le 27 septembre 2025

DEC2025_199	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Les Lutins du Terribles Père Noël », avec la compagnie Enfants sauvages pour le Noël Solidaire 2025
DEC2025_200	Contrat de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien pour le logement du gardien du centre de vacances de Fulvy
DEC2025_201	Marché à procédure adaptée n° 25-14 relatif à une démarché partagée de projet alimentaire : élaboration du programme action
DEC2025_202	Marché de travaux de remplacement des canalisations d'eau de la piscine de l'école élémentaire Jean Jaurès
DEC2025_203	Acte modificatif n° 1 marché 24-26 : Missions de Maîtrise d'œuvre relatives à la rénovation de la piste d'athlétisme et au repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel-Cerdan
DEC2025_204	Contrat prestation d'animations de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des Atsem de la Ville de Malakoff
DEC2025_205	Avenant n°3 à la convention de partenariat en dermatologie entre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay APHP et la ville de Malakoff
DEC2025_206	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la compagnie Le Phalène dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_207	Renouvellement de concession funéraire GUITTON
DEC2025_208	Renouvellement de concession funéraire DEWARLEZ
DEC2025_209	Contrat relative à la présentation de l'exposition « Récifs, fragments et lignes de fuite » d'Alice Didier Champagne dans le cadre des expositions à la Médiathèque Pablo-Neruda et des ateliers dans le cadre des parcours EAC de la saison 2025-2026
DEC2025_210	Renouvellement de concession funéraire BOILEAU
DEC2025_211	Renouvellement de concession NELIS
DEC2025_212	Renouvellement de concession BRUNEL-WAIBEL
DEC2025_213	Renouvellement de concession funéraire DELPUECH
DEC2025_214	Renouvellement de concession funéraire RENOUVEL
DEC2025_215	Renouvellement de concession funéraire JOGUIN
DEC2025_216	Renouvellement de concession cinéraire BAUDIER
DEC2025_217	Renouvellement de concession cinéraire LELIEVRE
DEC2025_218	Achat de concession cinéraire FRANKOWSKI
DEC2025_219	Achat de concession cinéraire CHIODI

DEC2025_220	Achat de concession funéraire THOUVENIN
DEC2025_221	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'artiste-auteurice, Attandi Trawalley dans le cadre de Grandir et Jouer avec l'art sur l'année 2025-2026
DEC2025_222	Achat de concession funéraire BAGRETTE
DEC2025_223	Achat de concession funéraire BENSLIMANE
DEC2025_224	Achat de concession funéraire VOIRET
DEC2025_225	Achat de concession funéraire PICARD
DEC2025_226	Achat de concession funéraire COURTOUIS
DEC2025_227	Contrat pour la mise à disposition du cinéma « Marcel Pagnol » entre la Ville de Malakoff et l'association Théâtre 71 Scène Nationale de Malakoff sur l'année 2025-2026
DEC2025_228	Achat de concession funéraire DI PLACIDO
DEC2025_229	Achat de concession funéraire LEYGUARDA
DEC2025_230	Achat de concession funéraire GAIQUI
DEC2025_231	Achat de concession funéraire JEAN-BAPTISTE
DEC2025_232	Achat de concession funéraire TAMOUZA
DEC2025_233	Prestation d'animations artistiques dans le cadre des activités maternelles de la Ville de Malakoff avec l'association Grandis'sons
DEC2025_234	Renouvellement d'une concession funéraire OLIVAIN
DEC2025_235	Renouvellement de concession funéraire CARRANI
DEC2025_236	Renouvellement de concession funéraire ZILBERBERG
DEC2025_237	Renouvellement de concession funéraire AYACHI
DEC2025_238	Renouvellement de concession funéraire ROBERT
DEC2025_239	Renouvellement de concession funéraire FRANCOIS
DEC2025_240	Renouvellement de concession funéraire ANGELI
DEC2025_241	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'illustratrice -graphiste, Marie Poirier dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_242	Renouvellement de concession funéraire LOUP
DEC2025_243	Contrat de prestation aide à la production artistique « un centre d'art nourricier » avec Zoé Ripert

DEC2025_244	Renouvellement de concession funéraire BUSQUE
DEC2025_245	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association d'Individus en Mouvement Engagés (AIME) dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_246	Décision modificative pour une sollicitation de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France
DEC2025_247	Sollicitation d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour la Création de la Maison des Femmes
DEC2025_248	Marché public sans publicité ni mise en concurrence relatif aux travaux géotechniques sur l'Îlot Larousse
DEC2025_249	Marché de travaux de serrurerie pour le groupe scolaire Paulette Nardal
DEC2025_250	Attribution MAPA 2516 travaux de réfection de la couverture du dortoir et de la verrière de l'école maternelle Jean Jaurès
DEC2025_251	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association D'une langue à l'autre (Dulala) dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_252	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Savoir Apprendre – Exploration dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur la saison 2025-2026
DEC2025_253	Renouvellement de concession funéraire GENTILS
DEC2025_254	Renouvellement de concession funéraire VIVIER
DEC2025_255	Renouvellement de concession funéraire DUBRAY
DEC2025_256	Appel d'offres relatif aux fournitures de bureau, scolaires et fournitures pour activités manuelles
DEC2025_257	Appel d'offres relatif à l'exploitation -maintenance des installations de Climatisation -Ventilation des bâtiments communaux de la Ville de Malakoff
DEC2025_258	Appel d'offres relatif à la fourniture de deux balayeuses aspiratrices
DEC2025_259	Attribution du marché à procédure adaptée n°2515 relatif à des travaux paysagers et de plantations sur le territoire de la ville de Malakoff
DEC2025_260	Renouvellement de concession funéraire BOUTARD
DEC2025_261	Renouvellement de concession funéraire TILLIET
DEC2025_262	Renouvellement de concession funéraire CLARIS
DEC2025_263	Renouvellement de concession funéraire MANCEAU
DEC2025_264	Renouvellement de concession funéraire ENFER

DEC2025_265	Renouvellement de concession funéraire MOSIMANN
DEC2025_266	Renouvellement d'une concession cinéraire PETRINY
DEC2025_267	Renouvellement de concession funéraire BOIVIN
DEC2025_268	Renouvellement de concession funéraire LE GALL
DEC2025_269	Renouvellement de concession GHIDINA
DEC2025_270	Renouvellement de concession funéraire DEDIEU
DEC2025_271	Renouvellement de concession funéraire COURTOIS
DEC2025_272	Renouvellement de concession funéraire LEIKAN
DEC2025_273	Renouvellement de concession funéraire BUOT
DEC2025_274	Renouvellement de concession NEUKIRCH
DEC2025_275	Renouvellement de concession funéraire DESCUBES
DEC2025_276	Renouvellement de concession funéraire BENSALEM
DEC2025_277	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et le collectif PUZZLE du projet culturel « Pulsations » dans le cadre d'une résidence artistique dans les crèches municipales sur l'année 2025-2026
DEC2025_278	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et le musée d'Archéologie nationale, domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye, service à compétence nationale du ministère de la Culture dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_279	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la Compagnie Instabili dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2025-2026
DEC2025_280	Acte modificatif n°3 pour le marché n°23-08 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du secteur place Léo Figuères, rue Avaulée et boulevard Stalingrad
DEC2025_281	Renouvellement de concession funéraire BRIERE
DEC2025_282	Contrat entre l'association « Théâtre 71 » et la ville de Malakoff relatif à l'organisation du spectacle « Le murmure des songes »
DEC2025_283	Contrat de fourniture de matériels électroménagers professionnels pour le centre de vacances de la Tremblade
DEC2025_284	Contrat pour la fourniture de matériel et d'abonnement à une application de suivi HACCP pour les crèches de la ville de Malakoff

DEC2025_285	Acte modificatif n°1 marché n°23-04 : travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la ville de Malakoff
DEC2025_286	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'écrivain, Mathieu Simonet dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2025-2026

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30
Le secrétaire de séance, Mme Corinne Parmentier**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE